

RACINET

LE **C**OSTUME

HISTORIQUE

12^E LIVRAISON

FIRMIN DIDOT ET C^{IE}

PARIS

219-250

7A-51-12

DK CJ

EUROPE. — XV^E-XVI^E SIÈCLE

COSTUMES D'APPARAT.

LES ROBES DE BEAU MAINTIEN : LA SURCOTTE DES DAMES ET LE MANTEAU DES SEIGNEURS.

COIFFURES D'HOMMES ET DE FEMMES.

1485-1510.

DK	{	1	2	3	4	5	6	7	8
		9	10	11	12	13	14	15	16
CJ	{	17	18	19	20	21	22	23	
		24	25	26	27	28	29	30	31

Parmi les vêtements d'apparat que l'on trouve ici, la surcotte, vêtement à l'usage des femmes, était la robe de *beau maintien* par excellence. Cette robe, longue et étoffée, aux larges manches à la *grand'garre* retombant dans toute leur ampleur, au corsage carré laissant apparaître une gorgerette de *doux filet*, se portait généralement avec une ceinture d'orfèvrerie ou en cordelière dont les deux bouts retombaient devant ou sur les côtés.

Les coiffures représentées donnent plusieurs applications de la templette : on voit dans la figure n° 18 ce qui fut d'abord la templette proprement dite, celle formée d'un tour de visage adapté sur la coiffe et consistant ici en un rang de grosses perles. Puis ce sont les différentes variétés que subit ce genre de coiffure : la templette recouverte d'un *chaperon* d'étoffe épaisse partant du sommet de la tête, retombant en arrière et ramené sur le front (voir n° 3 et 11); celle garnie d'un chaperon non relevé tombant droit dans le dos (voir n° 4, 6, 8, 24 et 30); et enfin la templette recouverte d'un turban enrubanné (voir n° 16, 19, 25, 28 et 29) ou d'une couronne nobiliaire (voir n° 22). Ces exemples sont accompagnés de deux spécimens de coiffures flamandes de la même époque : l'un (n° 21) consistant en un couvre-chef orné d'un joyau; l'autre (n° 23) montrant un cercle d'orfèvrerie auquel est fixé un voile de mousseline.

Alors que les traditions du moyen âge se maintenaient encore dans la toilette féminine, le costume des hommes, depuis l'expédition de Charles VIII en Italie, se trouvait complètement modifié, et était devenu l'un des plus gracieux et des plus corrects qui aient été portés en France.

Le pourpoint n'avait plus de collet et découvrait le haut de la chemise; par compensation, le collet rabattu des manteaux ou robes prit un développement considérable et s'abaissa jusqu'au milieu du dos (voir n° 10 et 21).

6-VI-14



R. 7147

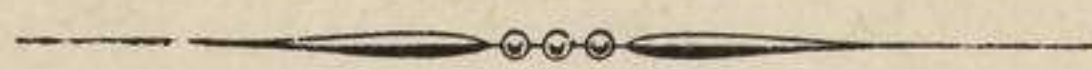
Lorsqu'on ne portait pas ces manteaux de cérémonie, il était fait usage de capes sans collet et ouvertes sur le pourpoint (voir n^{os} 13 et 14).

Les coiffures masculines se composaient alors de toques et de calottes ou *bicoquets*, portées seules ou l'une sur l'autre, et de bonnets de formes variées. Ces exemples montrent un bonnet ayant la forme du chaperon et dont le rebras tombe en avant (voir n^{os} 10 et 12); des toques à petits bords relevés (n^{os} 2, 13, 14, 15, 17, 20, 26 et 31) et une autre de même forme garnie de panaches (n^o 9). Plusieurs de ces coiffures sont posées sur le *bicoquet* garni, comme un véritable bonnet, de longs rubans d'attache. Le n^o 5, coiffé d'un bonnet, et d'un chapel, ainsi que le n^o 7, avec sa double coiffure et son capuchon brodé, sont d'origine flamande et appartiennent plutôt, par leur costume, à la première partie du quinzième siècle.

Les bijoux italiens ne devinrent à la mode que plus tard; ils remplacèrent la bijouterie flamande qui s'était introduite en France par suite de l'importance acquise par la cour de Bourgogne après nos défaites. Les fermaux et les lourds colliers portés par la noblesse française de la fin du quinzième siècle, sont les derniers vestiges de cette influence.

Exemple provenant de tapisseries de fabrication flamande appartenant à Sir Richard Wallace et à M. Dubouché de Limoges; les n^{os} 5, 6, 7, 21, 22 et 23 ont été fournis par des peintures du quinzième siècle. Ces tapisseries et ces peintures ont figuré à l'Exposition du Costume, organisée aux Champs-Élysées par l'Union centrale en 1874.

Voir, pour le texte : Costume du moyen âge, Bruxelles, 1847. — Quicherat, Histoire du Costume en France. — Viollet-le-Duc, Dictionnaire du mobilier.





EUROPE XV - XVI^E SÈCLE

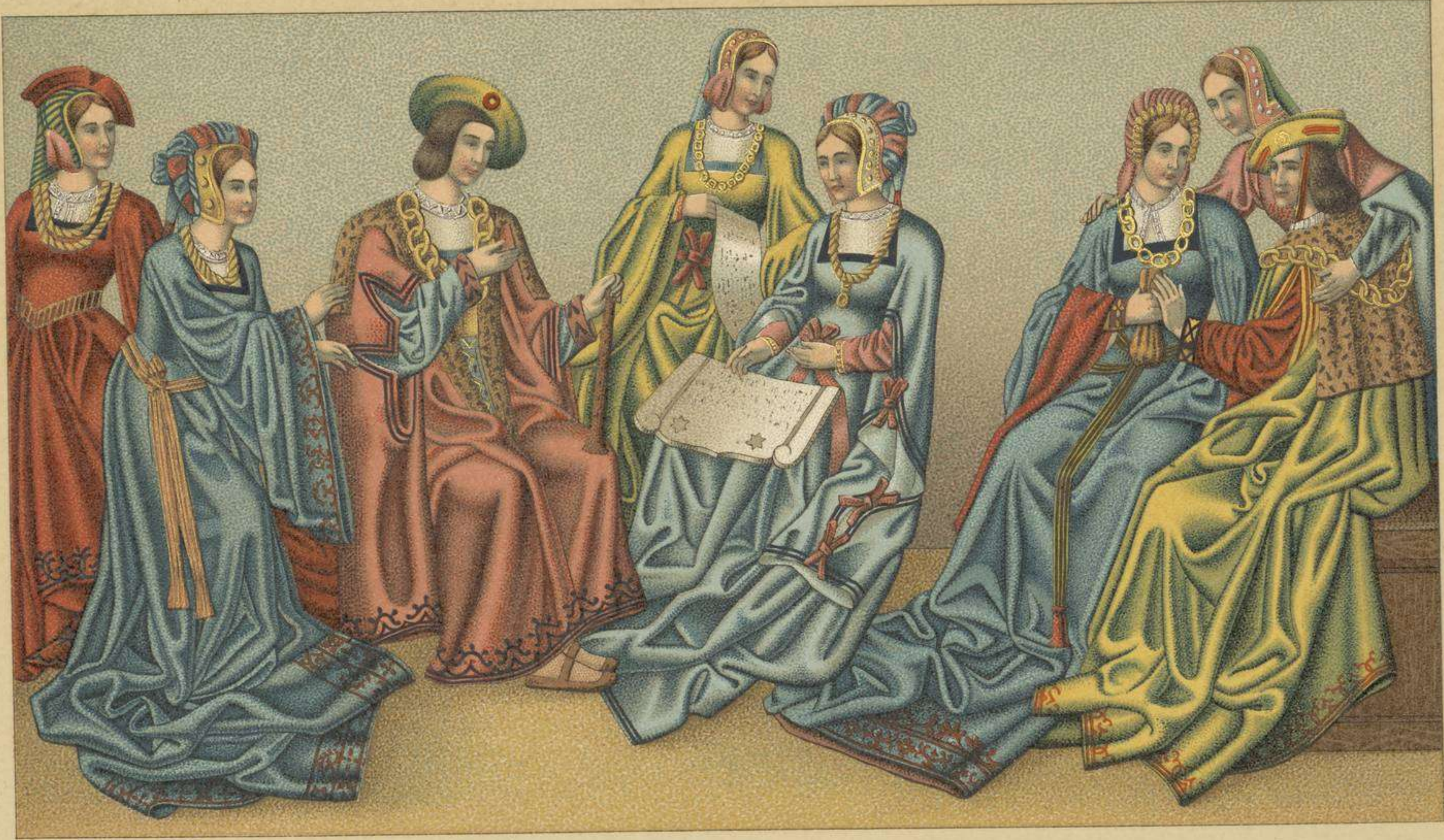
EUROPA XV-XVITH CENT^Y

EUROPA XV-XVI^{TES} JAHR^T

DK

IMP. FIRMIN DIDOT et C^{IE} PARIS

Jauvin lith



EUROPE XV - XVI^E S^ECLE

EUROPA XV - XVITH CENTY

EUROPA XV - XVI^{TES} JAHR^T

CJ

IMP. FIRMIN DIDOT et C^o PARIS

Chataignon lith.

DI

EUROPE. — XV^E-XVI^E SIÈCLE

COSTUMES D'APPARAT : LE MANTEAU.

PIÈCES DU COSTUME FÉMININ : LA TEMPLETTE, LA ROBE DE DESSUS,
LA CEINTURE HOUPPÉE, ETC.

(1485-1510).

1	2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14		

Les notices intitulées Europe XV^e, XVI^e siècle, et ayant pour signes l'Écritoire, le Bougeoir et la Pomme de pin contiennent un historique des modes sous Charles VIII et Louis XII; cette planche en donne de nouvelles applications. Il convient donc, ici, de n'indiquer que sommairement les détails de ce costume de transition emprunté en même temps à l'Italie et à la Flandre, cette dernière ayant propagé ses innovations à la faveur des beaux modèles représentés dans les tapisseries dont elle fournissait toute l'Europe.

N^o 1. — Templette brodée recouverte d'un voile ou chaperon retombant en arrière; petit bonnet posé sur le côté de la tête; collier de cuivre doré; sur la cotte à manches étroites, une robe de dessus à larges manches dites à la *grand'garre*; cette robe a un corsage ajusté, échanuré carrément sur la poitrine, montrant la gorgerette de *doux-fillet*, c'est-à-dire de dentelle.

N^o 2. — Chaperon dont la partie pendante est retroussée sur la tête; templette ornée d'un bouffant sur le côté: double collier et ceinture en cordelière d'orfèvrerie: les longues tresses de cette cordelière, substituée à la ceinture plate, retombaient sur la robe et étaient huppées à leurs extrémités; les manches à grand'garre de la robe découvrent celles de la cotte ornées d'un petit ornement brodé.

N^o 3. — Chaperon posé en bonnet, avec bourrelet incliné en avant; robe à collet et manches de fourrure.

N^o 4. — Chaperon et templette noirs. La coiffure de couleur noire était réservée aux dames de qualité et l'écarlate aux dames de la bourgeoisie. Robe de dessus dont le corsage, à échancrure circulaire, est comme bordé par la fine chemisette; cotte à manches étroites garnies de fourrure.

N^o 5. — Voile très court et tailladé sur une templette à bordure d'orfèvrerie; lourde chaîne de cuivre doré; robe de dessus très étoffée, à longues manches, serrée à la taille par une ceinture brodée. Le *demi-ceint* était la ceinture de dessous; elle accompagnait la cotte.

N^o 6. — Coiffure à la fois templette et chaperon: le voile se sépare à la nuque et flotte de chaque côté des épaules; cheveux ondulés, leurs longues mèches encadrant le visage; plastron de gorgerette à petit collet richement brodé de soie d'or; corsage échanuré carrément.

N^o 7. — Même genre de voile, mais indépendant de la templette; ce voile forme de longs plis réguliers et verticaux, et ses deux pans flottent sur les épaules; cheveux bouclés cachant la moitié des joues; robe de damas.

N^o 8. — Bonnet à trois pièces avec rubans d'attache, brodé et orné de pierreries; l'arrangement des cheveux est le même que dans les numéros précédents; corsage à liséré vert échanuré sur une *collerette* ou court canezou d'étoffe brodée plus épaisse que la gorgerette.

N^o 9. — Robe de soie à larges manches brodées de broderies d'or sur une tunique à manches longues; pélerine sur laquelle retombe un massif

collier orfévré; ceinture brodée. Ce personnage s'agenouille sur un coussin où se trouve posée une couronne nobiliaire.

N° 10. — Templette et chaperon brodés; cotte de brocart montant jusqu'au cou, qui laisse apercevoir le canezou couvrant la poitrine; collier en grosse chaîne et ceinture dorée sur la surcotte à larges manches.

N° 11. — Escoffion de velours brodé en forme de turban; il est enveloppé d'une pièce d'étoffe roulée se rattachant sous le menton; ce genre de coiffure était d'un grand usage en France et dans les Pays-Bas. Fine chemisette. Chaîne et ceinture en cordelière de soie ou d'orfèvrerie émaillée. Robe à larges et longues manches fendues pour le passage des bras, traînant par devant et par derrière et faisant au besoin l'office des manchons, ce qui rendait nécessaire de la tenir relevée sur les hanches par des *troussoirs* en os ou en métal. C'est cette robe qu'Olivier de la Marche, dans son *Parement des Dames* appelle la robe de *beau maintien*.

N° 12. — Dame en grand habit de deuil : coiffure en façon de guimpe dont l'origine remonte au quatorzième siècle; elle se compose de deux pièces, la *barbette* enveloppant le cou et le *couvre-chef*; longue robe

à manches bordées de broderies d'or; ample manteau doublé d'hermine.

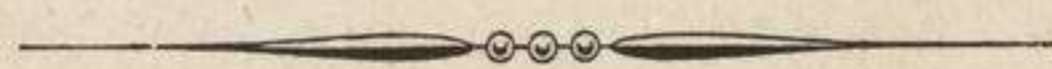
Un écrivain éminent du douzième siècle, Baudry, abbé de Bourgueil, a signalé comme une chose étrange de la part des Espagnols, qu'ils s'habillaient de noir à la mort des personnes qui leur avaient été chères; ce qui permet de croire qu'en France l'usage était différent.

N° 13. — Costume de grand appareil : personnage portant une couronne nobiliaire; longs cheveux taillés carrément sur le front, à la mode de l'époque; lourde chaîne d'or sur une pèlerine d'hermine; tunique à manches longues garnies de galons d'or; robe à larges manches et manteau très ample doublé d'hermine.

N° 14. — Costume de cérémonie : cheveux longs et taillés carrément sur le front; mortier; collier de grosses houppes rouges; *tunicelle* à manches écarlates; robe longue et traînante, sans manches, fendue de côté, ornée à cet endroit de rubans attachés d'un bord à l'autre, *dévallant* du col à l'arrière-bras. Cette robe ne se portait que dans les circonstances solennelles; Charles VIII l'avait adoptée pour cacher les défauts de sa taille, les courtisans s'en affublèrent par imitation. Chausse ou bas du drap le plus fin; chaussures *patées*.

Ces documents proviennent de tapisseries appartenant à MM. Richard Wallace et Dubouché, ainsi qu'à l'église Saint-Remy, de Reims; les n°s 3 et 4 ont été fournis par des peintures du quinzième siècle. Ces tapisseries et ces peintures ont figuré à l'exposition du Costume, faite aux Champs-Élysées par l'Union centrale en 1874.

Voir, pour le texte : Costume du moyen âge, d'après les manuscrits, les peintures et les monuments contemporains, Bruxelles, 1847. — Quicherat, Histoire du Costume en France.





EUROPE XV - XVI^E S^ÈCLE

EUROPA XV - XVITH CENTY


EUROPA XV - XVI^{TES} JAHR^T

DI

IMP FIRMIN DIDOT et C^{IE} PARIS.

Chataignon lith.

252



EUROPE. — XVI^E SIÈCLE

ITALIE

COSTUMES FÉMININS.

	7		8
1 bis		2	
	1		5
3		4	1 ter
			6

N° 1.

Coiffure en filet d'or bordé de perles dont le détail se trouve n° 1 ter. Ferronière de soie rose à bouts flottants, ornée de bijoux, détail n° 1 bis. (Portrait d'Éléonore d'Aragon, de Léonard de Vinci, galerie Ambrosienne à Milan.)

N° 2.

Calotte ou serre-tête en velours rouge, treillagé de rubans d'or brodés de noir et orné de fleurons de perles (musée de Bréra, Milan, auteur inconnu). On donnait en France à ces coiffures rondes, enveloppant bien la tête, le nom de *coquilles* ou *cales*; *cale* est un diminutif d'*écale*, enveloppe de certains fruits.

N° 3.

Serre-tête du même genre pour enfant : tissu d'or, treillagé de velours noir, orné de rubis, saphirs et perles (tableau votif de Zénale, Bréra).

N° 4.

Dame avec une coiffure terminée en forme de résille, faite d'une étoffe légère, montée sur laiton. La guimpe, à col droit, est en mousseline transparente, brodée de rouge. Robe de velours, corsage à busc court; manches à petits et longs crevés, rattachés par des cordons de soie, couvrant le bras dans toute sa longueur.

N° 5.

Dame coiffée d'un bourrelet en couronne, extrême diminutif du *balzo*, dans lequel on renfermait les cheveux noués, laissant le cou à découvert. La guimpe transparente est brodée blanc sur blanc. Le corsage court est brodé d'or, les manches sont renflées au haut de l'arrière-bras. (Ces n° 4 et 5 sont tirés d'un tableau d'Appiani le Vieux, à Bréra.)

N° 6.

Agrafe en joaillerie de l'époque.

Les n° 7 et 8 proviennent d'un manuscrit de la Bibl. nat. de Paris, n° 876 (ancien 72312), ouvrage fait pour Charles VIII. Ces costumes appartiennent à l'aurore du XVI^e siècle.

N° 7.

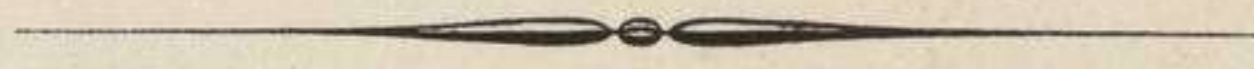
Vecellio, dont le recueil parut en 1590, représente un costume analogue à celui-ci comme ayant été anciennement en usage chez les Milanaises. Les robes se serraient par derrière et étaient à busc court; selon la qualité de la personne, elles étaient en étoffe d'or, d'argent, ou de soie de couleur. Toutes les femmes portaient les cheveux longs et de couleur naturelle (l'usage de porter des cheveux bouclés, depuis les oreilles jusqu'au haut du front, ne prit naissance que vers 1550); les robes avaient aux bras des ouvertures par où se voyait la chemise, souvent brodée, dont on se plaisait à faire montre. On peut voir ici que les manches n'étaient que des bouts de manches, pour l'arrière et l'avant-bras, reliés à l'épaule et entre eux par des lacets de soie aux bouts ferrés et flottants. Ces bouts de manches ouverts par des crevés laissaient passer à l'épaule, au coude et au poignet la chemise dont la manche large descendait parfois jusqu'à la hauteur des genoux. Le corsage de la robe est brodé (il était souvent en perles), la jupe est lamée d'or et d'argent, en bandes alternatives, verticales, ornées de broderies en *damasquette*; elle formait une queue d'environ deux pieds de longueur.

Les cheveux, entourés d'une ferronière, s'abaissent en couvrant les oreilles et se réunissent probablement en formant une tresse unique, retombant entre les épaules, à la manière des dames napolitaines de

la même époque, qui entouraient cette tresse de cordelettes en soie de couleur et la laissaient pendre dans toute sa longueur (Vecellio). Selon leur condition, les femmes portaient des colliers de perles, de ronds d'argent ou de corail. Leurs bas, d'une étoffe plus ou moins fine, étaient ornés de broderies.

Le n° 8 paraît être un costume de fille à marier. « Les jeunes filles à

« marier de l'ancien temps, dit Vecellio, avaient coutume de laisser « longs et flottants leurs cheveux; leur vêtement sans corsage était « peu large. » La tunique droite portée par cette figure est de la plus grande richesse. On l'appelait *la romaine*; elle ne tombait pas plus bas que le cou-de-pied, laissant voir les pantoufles ou sandales à la semelle épaisse, et les bras couverts des manches de la robe passant à travers les larges ouvertures.





EUROPE XVI^E SIECLE

EUROPA XVITH CENTY

EUROPA XVI^{TES} JAHR^T



IMP. FIRMIN DIDOT et C^{IE} PARIS

Jauvin lith

EUROPE. — XV^E ET XVI^E SIÈCLE

FRANCE. — HABILLEMENTS DE GUERRE ET D'APPARAT MILITAIRE. — CASQUES DE GUERRE ET DE JOUTE.

N° 1. — Petit *cabasset* à oreillères. Seizième siècle.

Amorce de visière et de couvre-nuque; timbre orné de filets saillants. Le cabasset était à l'usage des hommes de pied, archers ou canoniers. Il fut le casque des derniers piquiers.

N° 2. — *Armet* de guerre. Première moitié du seizième siècle.

Ornements gravés et dorés sur fond d'acier bruni, d'un goût italien. Mentonnière portant un colletin à deux lames mobiles.

N° 3. — Grand *armet* Maximilien. Commencement du seizième siècle.

Cannelé, à double crête, orné de fines gravures. Mézail d'une seule pièce, symétriquement percé d'ouvertures pour la vue et la respiration. Mentonnière ou bavière en deux parties, s'ouvrant sur charnières, et s'agrafant par un crochet. Ce casque s'assemblait à l'armure par une gorge qui recevait le filet saillant du colletin.

N° 4. — *Salade* à visière mobile, de 1500 environ.

La visière, qui remplace le mézail des armets, est d'une seule pièce, de la forme dite à soufflets, et percée d'ouvertures circulaires. Ce casque, qui semble avoir été celui que portaient les archers d'ordonnance, est de fabrication italienne. Il est à filets saillants et à bandes gravées, et une arête saillante le surmonte.

N° 5. — *Armet* simple, de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième.

La partie inférieure du timbre, fortement cannelée, porte à droite le plumail. Le nasal, très court, fait une même pièce avec le ventail, qui ne porte aucune ouverture.

Le poids de cet armet et ce manque d'ouverture font penser que cet habillement de tête est un casque de joute. L'armet de la fin du quinzième siècle et du seizième siècle recevait, pour jouter, des pièces de renfort. L'une, nommée *haute pièce*, se vissait au plastron et au nasal; l'autre était placée sur le frontal. Les derniers casques de joute ont, à la place du ventail, de la mentonnière et du gorgerin, une seule pièce immobile, vissée au plastron de la cuirasse. Le casque présent s'assemblait à l'armure par une gorge qui recevait le filet saillant du colletin. Comme coiffure de joute, il est une exception pour une époque où le casque de joute est, généralement, d'une forme différente, celle de la *salade*.

N° 6. — Belle *salade* de tournoi, allemande, de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième.

La crête est formée par deux forts filets saillants et tordus. Ce casque porte à la partie antérieure du timbre les griffes servant à fixer les deux plaques mobiles qui retenaient le voile qu'on ajoutait alors.

Les deux plaques détachées, en acier, que les griffes maintenaient des deux côtés du frontal, et qui retenaient sur le timbre le *volet* ou voile en riche étoffe flottant au vent, étaient visées avec attention par l'adversaire dans le tournoi. Le coup estimé entre tous, le *coup d'honneur*, consistait à toucher avec le *brechet*, le fer particulier de la lance de joute, l'une des plaques qui sautait en l'air et entraînait le volet.

La griffe pour retenir les plaques ne se trouve jamais aux *salades* de guerre; elle est un des caractères de celles de joute. L'arme représentée, encore munie de sa garniture intérieure, a été forgée d'un seul morceau. On la considère comme un tour de force de l'armurier.

N° 11. — *Salade* de tournoi, allemande, mi-partie; les deux côtés du casque n'étant point ornés du même dessin. Toute l'armure devait être décorée de cette façon.

Cette *salade*, du commencement du seizième siècle, porte sa griffe et son fermail. La crête est formée de deux filets saillants, d'un travail différent. Les gravures de toute cette pièce imitent les détails du costume civil de l'époque maximilienne. Ce casque est fait de deux morceaux, la queue liée à la partie inférieure du timbre par une série de rivets.

N° 12. — *Chevalier*. Seizième siècle; fin du règne de Louis XII.

Cotte d'armes en velours, ajustée sur la cuirasse; jupon à gros plis. On voit sur cette robe brodée d'or la devise du personnage, le mot: *Espérance*, qui figure deux fois sur le buste.

L'armure a les *rondelles d'épaules* que l'on ajoutait alors pour cacher le défaut de jonction de la cuirasse et des brassards; elle est ornée de filets gravés en damasquines. L'armet a un colletin en lames articulées; des plumes de paon forment le haut panache dont il est surmonté. Les *solerets* en *bec de cane* suivent la mode des chaussures du temps. Les éperons dorés sont chaussés à l'aide d'une courroie bouclée.

Cet habillement de guerre, ainsi que l'indiquent les fourreaux de l'épée et de la dague appendus à la ceinture de cuir noir à clous dorés, fourreaux qui sont de velours bleu fleurdelisé, est un harnais de connétable ou d'un prince de la famille royale. La masse d'armes que tient la main droite, et qui est vue en raccourci, est la masse à six ou sept

ailes armées chacune d'une pointe saillante, et dont le manche en fer avait une pointe forte à ses deux extrémités, pour le coup droit.

N^{os} 10 et 13. — *Coulevrinier*. Quinzième siècle. — Époque de Louis XI.

Le fantassin qui tient ici le *trait à poudre* ou *coulevrine* à main, arme regardée alors comme peu chevaleresque et que les habiles armuriers ne voulaient point faire, est habillé aux couleurs et armoiries de la ville de Beauvais. Il est muni d'un gambison, avec gorgerin et épaulières à lamettes pendantes, et d'une salade d'homme de pied. Dague longue, à deux tranchants, dite *coustel à plates*, passant dans un sac suspendu à la ceinture et posant sur le ventre.

On tirait la coulevrine posée sur le pieu que ce soldat tient de la main gauche, la crosse de l'arme sous le bras; lorsque la crosse était droite, on plaçait la coulevrine sur l'épaule pour le tir. La lumière, d'abord creusée sur l'arête supérieure du canon, fut ensuite placée sur le côté. Additionnée d'un *serpentin*, la coulevrine devint le fusil à mèche. L'amorçoir, en cuir garni de fer (voir n^o 10), était porté par un cordon passé en sautoir, et se trouvait par derrière.

Le costume mi-parti est rouge et blanc, c'est-à-dire aux couleurs de l'armoire, de gueules et d'argent, que ce soldat porte sur sa poitrine. Le métal des armoiries qui, lorsqu'il s'agit d'argent dans les panaches, est toujours représenté par la couleur blanche, l'est de même dans cet habillement.

N^{os} 7 et 14. — *Haut seigneur* armé, en tenue d'apparat. Quinzième siècle; règne de Louis XI.

L'ajustement de ce personnage a été emprunté à la pierre tumulaire de Charles d'Artois, comte d'Eu.

Les cannelures donnant au métal une grande force de résistance, le mode en était alors adopté. Le comte d'Eu porte une armure cannelée à grandes cubitières. Sur l'armure est placée une cotte juste armoriée, avec pèlerine sur les épaules.

Les pommeaux d'épée prennent, dès cette époque, des formes plus allongées; les lames portent plusieurs cannelures qui en allègent le poids, tout en leur donnant une grande solidité. Le *marteau d'armes* du quinzième siècle était généralement armé d'une pointe, d'un bec de corbin et d'un mail taillé en dents. La pointe, longue et quadrangulaire ou en lame de lance à arête, était parfois mobile, c'est-à-dire que la hampe en fer creux la recevait, et qu'on l'y faisait entrer ou qu'on l'en faisait sortir à volonté. Le haut marteau d'armes que l'on voit ici, avec son sabot armé d'une pointe, et dont l'enveloppe est d'un velours clouté d'or, est probablement de ce genre. La chaussure en cuir rouge est recouverte par la maille de fer; les éperons sont bouclés, leur lien est de velours clouté d'or.

Le chapeau de ce seigneur, de la famille de ceux que l'on aimait pour chevaucher en dehors du champ de bataille, est en velours et ceint d'un bandeau d'orfèvrerie où brillent les pierreries de couleurs et les perles blanches. La garde de l'épée est décorée de ce même genre. (Voir le détail de la coiffure, n^o 7.)

Le luxe des épées dépassait alors toute expression, dit Quicherat, rappelant qu'il y avait sept diamants et autant de rubis avec quinze perles de la grosseur d'une fève, enchâssés dans l'épée de Charles le

Téméraire, et encore, que le gros diamant, qui surmontait son chapeau ducal en velours jaune, « l'un des plus gros diamants de la chrétienté, » dit Commines, était le rubis sans pareil, le célèbre Sancy, qui avait brillé, dit-on, sur la tête d'un Grand Mogol, et qu'après le pillage de Grandson le soldat qui avait trouvé cette pierre admirable, vendit six blancs, soit un franc cinquante centimes de notre monnaie.

Avec sa jolie cotte brodée d'or, le collier d'or sur la poitrine, sa ceinture et le fourreau de son épée en velours, ce seigneur rappelle le militaire « habillé avec la plus exquise recherche » que Louis XI fit mettre hors de ses compagnies, quoiqu'il fût « gentilhomme vaillant et de bonne sorte », attendu « qu'il ne voulait point de tels pompeux à son service ». Bien entendu, le galant mortifié n'était point un seigneur de l'importance d'un comte d'Eu.

N^{os} 8 et 15. — *Archer à cheval*. Quinzième siècle; temps de Charles VII.

Ce cavalier est armé de la grande salade, d'une brigandine, et de plates aux bras et aux jambes. Le casque, sans bavère, est solidement fixé par une jugulaire bouclée. La *hucque de brigandine*, passée pardessus la jaquette de mailles, est recouverte elle-même vers le haut par un sous-gorgerin de mailles. Vêtement en laine; soulier en cuir sous la maille. Long éperon à molette. Gants de cuir ainsi que le fourreau de l'épée.

En principe, l'arc devait être de la hauteur de l'archer; le bois d'if était particulièrement employé pour sa confection. Pour saisir les avantages de la disposition du carquois, il faut voir cet archer sur son cheval.

Le carquois est suspendu en oblique au côté de l'homme par des liens partant du dos et de la ceinture; l'ouverture de la trousse est en avant, et se trouve en bas; les 24 flèches dont le carquois est muni sont retenues dans l'étui par un nœud coulant qui les empêche de tomber, tout en permettant de les prendre une à une. Le carquois était un sac de toile, et les flèches présentaient leur fer au dehors. La flèche empennée du grand arc, qui mesurait environ deux mètres de longueur, avait près d'un mètre de longueur. (Voir la flèche, n^o 8.)

Les francs archers à cheval dataient de 1450 environ; constitués en compagnies sous Louis XII, et formant une cavalerie légère, ce furent les derniers des gens de guerre qui portèrent l'arc réglementairement.

N^{os} 9 et 16. — *Chevalier*. Seizième siècle; temps de François I^{er}.

Armure complète, avec *passerelles* aux épaulières pour détourner les coups de lance en les faisant glisser sur l'arme. Jupe de velours à gros plis, attachée à la ceinture. L'écu de Bayard orne le fourreau de l'épée (d'azur au chef d'argent, chargé d'un lion naissant de gueules, à la cotice d'or mise en bande brochant sur le tout.) (Voir le détail, n^o 9). Le panache du casque est aux couleurs de ces armoiries, bleu, rouge et blanc; le blanc représentant l'argent comme il est dit ci-dessus. Les solerets à large extrémité, les *pièds d'ours*, se posaient sur un étrier dont la grille était rembourrée, pour les empêcher de glisser. Ils furent usités jusque vers la fin du règne de François I^{er}. Articulés au moyen d'un très grand nombre de lames, et généralement exécutés avec une grande perfection, les *pièds d'ours* les plus anciens datent du temps de Charles VIII. Dans l'exemple présent, l'éperon est rivé à la talonnière même du soleret.

Documents photographiques provenant du musée d'artillerie de Paris. Les casques n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 11 font partie des collections de ce musée. Le surplus est de la suite des figures représentant les Costumes de guerre, disposés par ordre chronologique, dont M. le colonel Leclercq a fait une si remarquable galerie.

Voir pour le texte : Le Catalogue du musée d'artillerie, par O. Penquilly l'Haridon, 1862. — La Notice sur les costumes de guerre, même musée, 1876. — Quicherat et Viollet-le-Duc.



EUROPE XV - XVI^E SELE

EUROPA XV - XVITH CENT

EUROPA XV - XVI^{TES} JAHR^E

AN

IMP FIRMIN DIDOT et C^o PARIS

Schmidt lith.

EUROPE. — XV^E-XVI^E SIÈCLE

FRANCE. — COSTUMES MILITAIRES.

N^o 2. — Époque de Louis XI.

Gentilhomme de la Fresnaye. — Éperons dorés du chevalier et, par-dessus l'armure le hoqueton de chevauchée, fendu sur le côté; le hoqueton du gentilhomme était fait d'étoffe de soie épaisse et solide, et toujours doublé, sinon de fourrure, au moins d'une étoffe légère, généralement claire.

N^o 4. — Époque de François I^{er} et Henri II.

Claude Gouffier, seigneur de Boisy, grand écuyer de France, premier gentilhomme de la chambre, capitaine des cent gentilshommes de la maison du roi. — Effigie tombale peinte dans la chapelle du château d'Oiron. L'épée, au lieu d'être ceinte sous le hoqueton, est ici portée suspendue à un baudrier fleurdelisé passé par-dessus le vêtement, dont l'étoffe est un drap d'or.

N^{os} 11, 12, 15. — Règne de François I^{er}.

Soldat suisse au service de la France, et détails de son armement. — Cotte de mailles placée sous un vêtement en drap tailladé; cuirasse avec tassettes; *braguette* en fer, suivant l'usage des gens de pied. La tête est armée d'une calotte de fer recouverte de drap, par-dessus laquelle est posé un chapeau à larges bords, inclinés pendant la marche, selon le côté du soleil; solerets en fer de la forme pattue du temps de Louis XII, garnis et ayant une bride de cuir. Ce soldat porte d'un côté l'épée courte, de l'autre la dague, et tient sur l'épaule la longue et terrible épée à deux mains. Louis XI avait fait venir en 1480 des Suisses au camp de Pont-de-l'Arche, et s'en servit comme instructeurs pour former la milice reconstituée des francs-archers. Ces milices, appelées plus tard *bandes de Picardie*, sont regardées comme la souche de l'infanterie française. Cette infanterie devait, à Marignan, vaincre les Suisses eux-mêmes. Après cette affaire, les Suisses jurèrent alliance et paix éternelle avec la France. L'épée à deux mains était encore en usage du temps de Henri II; mais pendant les guerres de religion, on ne la vit plus reparaître que dans quelques compagnies de lansquenets. L'escrime de cette arme était compliquée. En marche, on la portait sur le dos, retenue par une courroie qui passait sous l'aiselle. Le n^o 11 montre le chapeau de feutre avec sa plume; les bandes suisses avaient pour marque respective les couleurs des cantons où elles avaient été recrutées. Le n^o 15 est le profil de la grande épée.

N^{os} 7 et 8. — Fin du règne de François I^{er}.

Soldat muni d'une cuirassé avec longues tassettes articulées et attachées à la braconnière. Ce fantassin a la braguette de fer. Le casque est une *bourguignotte*, adoptée pour combattre à pied, et protégeant la vue contre les rayons du soleil avec la visière avancée d'une casquette. (Voir le profil, n^o 7.) Le gorgerin articulé et les épaulières étaient propres aux piquiers et hallebardiers. Le pourpoint tailladé est posé par-dessus un vêtement en laine blanche; les gantelets sont de cuir ainsi que les souliers. Les armes sont l'épée et la dague, ou *main gauche*. Le drapeau est celui des bandes de Picardie.

N^{os} 3, 5, 13. — Époque de Henri II.

Hommes d'armes, détails de son équipement. — L'armure est une carapace d'acier dont l'homme est entièrement enveloppé. Les mouvements en sont souples, les articulations habilement étudiées. Cette époque est celle où les corselets ainsi que les cuirasses de la gendarmerie furent façonnés en pointe à la taille, avec une arête sur la poitrine.

Ce plein harnais est la dernière expression de l'armure complète, dite *chevaleresque*. Quoique son port fût un attribut privilégié, on dut l'abandonner à cause de son incommodité, en même temps que les gens d'armes délaissèrent aussi la masse, remplacée par le pistolet, placé dans une fonte à l'arçon de leur selle. La cavalerie de ce temps prit même l'arquebuse, croyant résister mieux à l'infanterie en la combattant par ses propres armes.

Le casque est l'armet à visière mobile, surmonté d'une crête continue accompagnée à la partie supérieure de petits tubes dans lesquels sont plantées des plumes en panaches, dont on voit la double disposition au détail, n^o 3; ces plumes étaient parfois assez longues pour retomber jusqu'aux reins de l'homme d'armes.

La haute lance, peinte aux couleurs et armoiries de Gaspard de Coligny, ainsi que la rondelle ou *rondache*, en fer gravé et doré (voir n^o 5) paraissent être surtout des armes de parade. Le bois de ces longues lances était creux, et avec son garde-main, cet exemple rappelle les lances de tournoi, appelées *bourdonasses*. Cependant on doit considérer que depuis Fornoue, sous Charles VIII, où une partie de la gendarmerie française avait combattu avantageusement avec cette arme de parade, l'usage avait pu s'en généraliser et entrer même dans l'armement réglementaire. La rondache, dont l'original avec les garnitures intérieures existe au Musée d'artillerie de Paris, n'a

qu'une guige pour la suspension, et n'a point d'énarmes. On faisait glisser la guige en resserrant la courroie de manière à couvrir le devant de l'épaule gauche avec le bouclier; le garde-main couvrant l'épaule droite lorsque la lance était couchée. Les solerets avait perdu la forme camarde.

N° 1. — Époque de Charles IX.

Combattant coiffé du morion. — Le harnais de la gendarmerie fut simplifié par un grand nombre de gentilshommes, qui mirent de grosses bottes au lieu de solerets et de grèves.

N° 6. — Époque de Henri III.

François, duc d'Alençon, frère du roi. — Toilette militaire, tenue d'apparat. La cuirasse est de celles qui, se conformant à la mode des pourpoints, simulaient le plastron en panse, dit à la poulaine. On avait fait plus encore en donnant place dans le costume de guerre à la fraise godronnée, qui se logeait entre les épaules de fer et la gouttière du morion. L'épée a la tournure orientale. François d'Alençon était un curieux des choses exotiques.

N°s 9, 10 et 14. — Époque de Henri II.

Officier porte-mèche de canonier, détails de son armement. — Le capitaine est vêtu d'un pourpoint de cuir, par-dessus lequel est passée une courte cotte de mailles à manches, recouverte aux épaules par les mancherons. Le corselet de fer noirci est décoré d'imbriqués et de

clous d'or; il est doublé de velours vert, que l'on voit en passe-poil aux emmanchures. Ce corselet est additionné d'épaulières en rondelles de petite dimension.

Le casque est une espèce de bourguignotte à crête, et à colletin, et cet officier devrait avoir la collerette godronnée du temps, dont la place est indiquée par le vide entre le colletin et le corselet. La partie supérieure du haut-de-chausses, sans braguette, est en cuir tailladé, le drap couvre les cuisses jusqu'au-dessous du genou, en une culotte ajustée et bouillonnée. Bas de laine. Gantelets et souliers de cuir.

Le porte-mèche de canonier du seizième siècle a deux branches recourbées et découpées pour recevoir la mèche qui s'enroulait autour de la hampe. Ces branches sont doubles, et retenaient cette mèche par la pression d'une vis. La hampe était terminée en bas par une pointe en acier pour que l'arme, portant son feu, fût fichée en terre. Souvent une pique d'esponçon faisait du porte-mèche une arme d'hast.

Celui qui figure ici et qui a le caractère de l'esponçon était une arme de commissaire d'artillerie. Le travail est italien; les branches ou *serpentins*, sont terminés en tête de dragon. La mèche en pelote se trouve à la hauteur de la douille qu'elle enroule, les deux bouts se trouvant pris dans chaque mâchoire de dragon, formant pince.

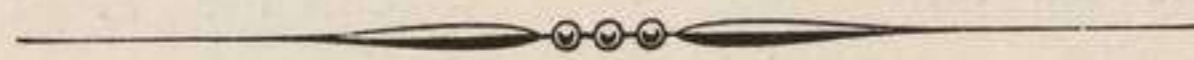
N° 10. — Amorçoir ou *flasque*, renfermant le pulvérin d'amorce de ce canonier. Ivoire gravé, porté en bandoulière par un cordon de soie.

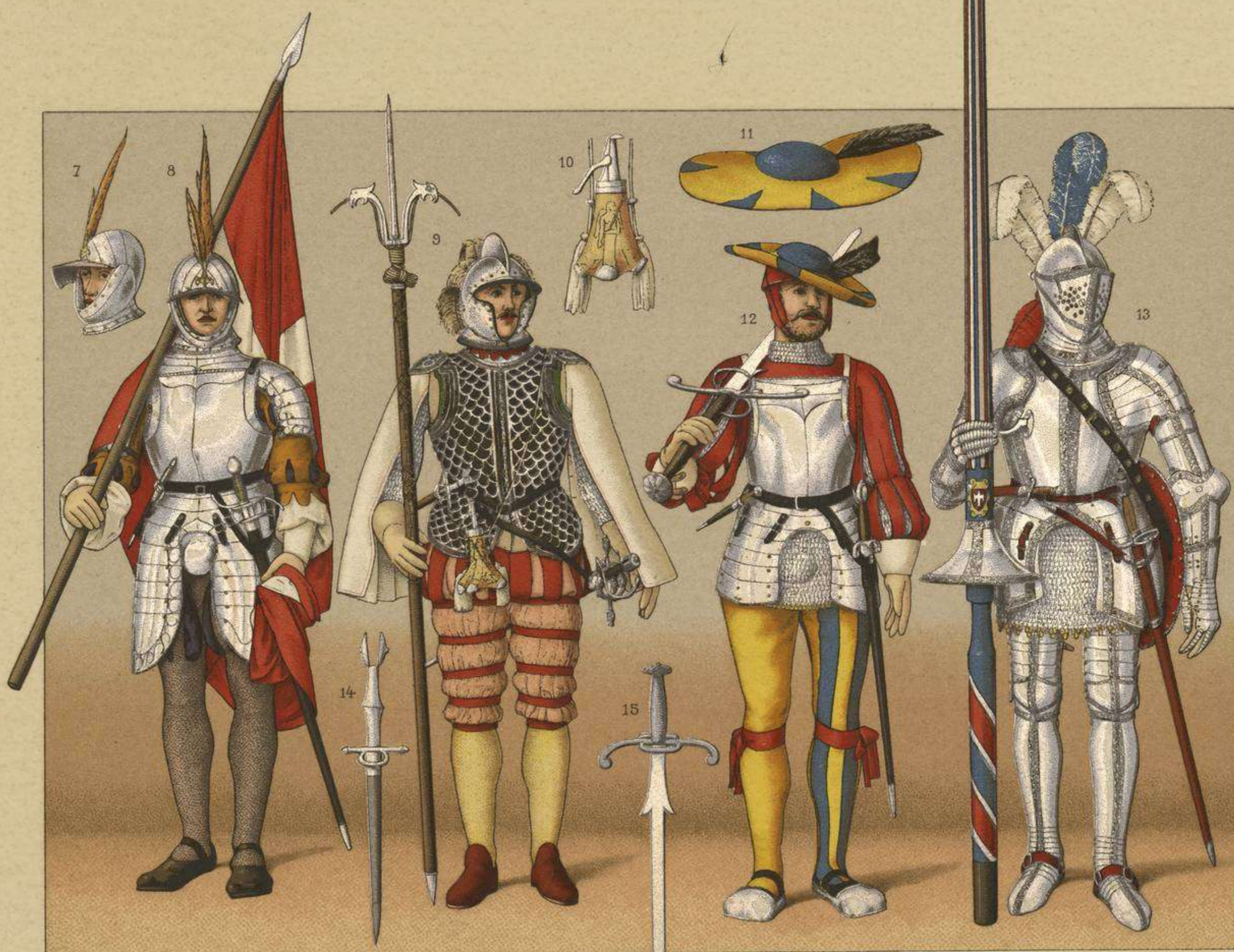
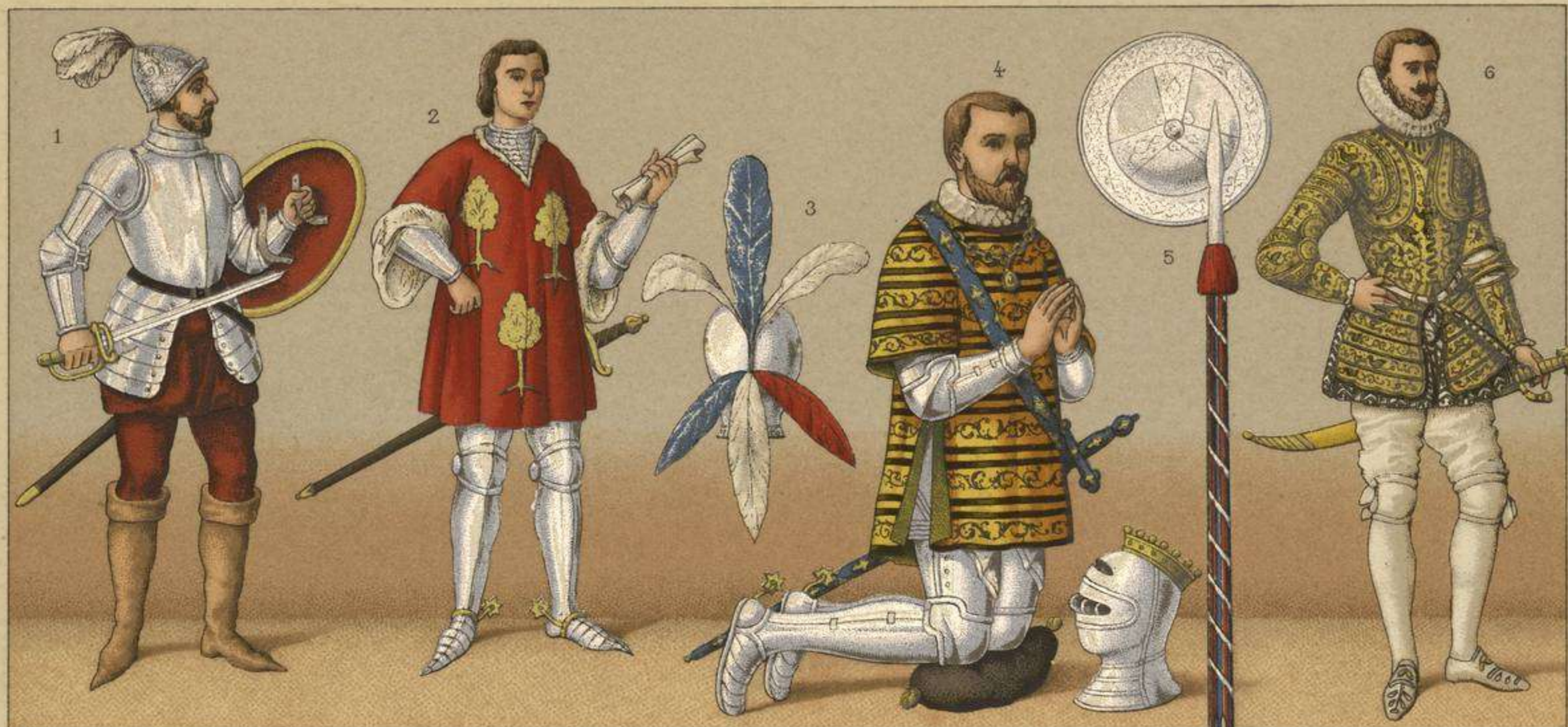
N° 14. — Poignard de ce même officier, dont la poignée peut servir de *chargette* pour mesurer une charge de poudre.

Les n°s 1, 2, 4 et 6, proviennent du portefeuille de Gaignières. Collection d'Oxford.

Les autres, figures et détails, sont de la suite des costumes de guerre du Musée d'artillerie de Paris, organisée avec des soins si remarquables par M. le colonel Leclercq.

Voir pour le texte : Notice sur les costumes de guerre, Musée d'artillerie, Paris, 1876; Imp. Nat. — Catalogue du musée d'artillerie par O. Pengilly L'Haridon, 1862. — Quicherat, Histoire du costume en France.





EUROPE XV^E XVI^E SIECLE

EUROPA XV-XVITH CENT

EUROPA XV-XVI^{TES} JAHR^T

AK

IMP. FIRMIN DIDOT et C^o PARIS

Schmidt lith.

FF

FRANCE. — XVI^E SIÈCLE

COSTUMES MILITAIRES; RÉGNES DE LOUIS XII
ET DE FRANÇOIS I^{er}; 1507-1520.
LA GRANDE ET LA PETITE GARDE DU CORPS DU ROI.
LES *ESTRADIOTS*. — L'ARTILLERIE.

1 2 3
4 5 6 7 8

RÈGNE DE LOUIS XII.

Groupe n° 2.
Canoniers.

N° 6.
Estradiot.

RÈGNE DE FRANÇOIS I^{er}.

Groupes n° 1 et 3.
Canoniers et Suisse gardien de pièce.

N° 5.
Crénequinier de la garde du roi.

N° 4.
Gentilhomme à bec de corbin.

N° 7.
Archer de la petite garde du corps.

N° 8. Archer écossais de la grand'garde du corps.

LA GRANDE ET LA PETITE GARDE DU CORPS DU ROI.

Crénequiniers. — Cavaliers se servant de l'arbalète. Charles VII avait dans sa grand'garde un corps de crénequiniers (voir la planche la Guérite, Moyen-Age) qui fut licencié avec la plus grande partie de cette garde,

après l'expulsion des Anglais. Reconstitué par Charles VIII au moment de l'expédition d'Italie, ce corps fut de nouveau supprimé par Louis XII, puis rétabli par François I^{er}, au commencement de son règne.

Les deux cents crénequiniens à cheval de ce prince se distinguèrent particulièrement à la bataille de Marignan (1515); depuis il n'en est plus question dans les historiens. L'usage de l'arbalète ayant été abandonné par les troupes françaises, à l'exception de quelques fantassins gascons, on jugea sans doute inutile de conserver un corps qui se servait spécialement de cette arme surannée.

Gentilshommes à bec de corbin. — On nommait ainsi les gentilshommes de la grand'garde chargés de veiller sur la personne du roi, concurremment avec les vingt-quatre archers écossais du corps. Si le roi sortait à pied, ils marchaient auprès de lui, armés d'une sorte de courte hallebarde au fer transversal en forme de bec de faucon ou de corbin; ce qui leur fit donner le nom de *gentilshommes au bec de corbin*. Le roi étant à cheval, ils le suivaient de même, en équipage d'hommes d'armes.

Lorsque Louis XI institua cette compagnie, en 1474, il la composa de cent gentilshommes ayant chacun un homme d'armes et deux archers. Quelques années après, ce prince réunit les hommes d'armes aux gentilshommes, ce qui donna un effectif de deux cents hommes à la compagnie, et il prit les archers pour en faire la petite garde de son corps (voir les *archers de la grande et petite garde du corps*).

Sous François I^{er}, le corps des deux cents gentilshommes était organisé d'une manière très brillante. On n'y recevait que des hommes expérimentés ayant servi dans les bandes comme *porteurs d'enseignes* ou guidons. Quand ces deux compagnies se trouvaient en armes, chaque gentilhomme était suivi de sept ou huit coustiliers, pages ou surnuméraires, de sorte qu'elles formaient un ensemble de quatorze ou quinze cents *chevaux combattants*.

Archers de la grand'garde du corps. — Les vingt-cinq archers écossais du corps portaient des lances; leurs sayons étaient de drap blanc orné d'orfèvrerie; ils avaient des chausses blanches et des toques chargées de plumails blancs. Leur capitaine, Stuart d'Aubigny, marchait à leur tête, *accoustré* d'un sayon de drap blanc orné devant et derrière d'une salamandre surmontée d'une grosse couronne d'argent doré.

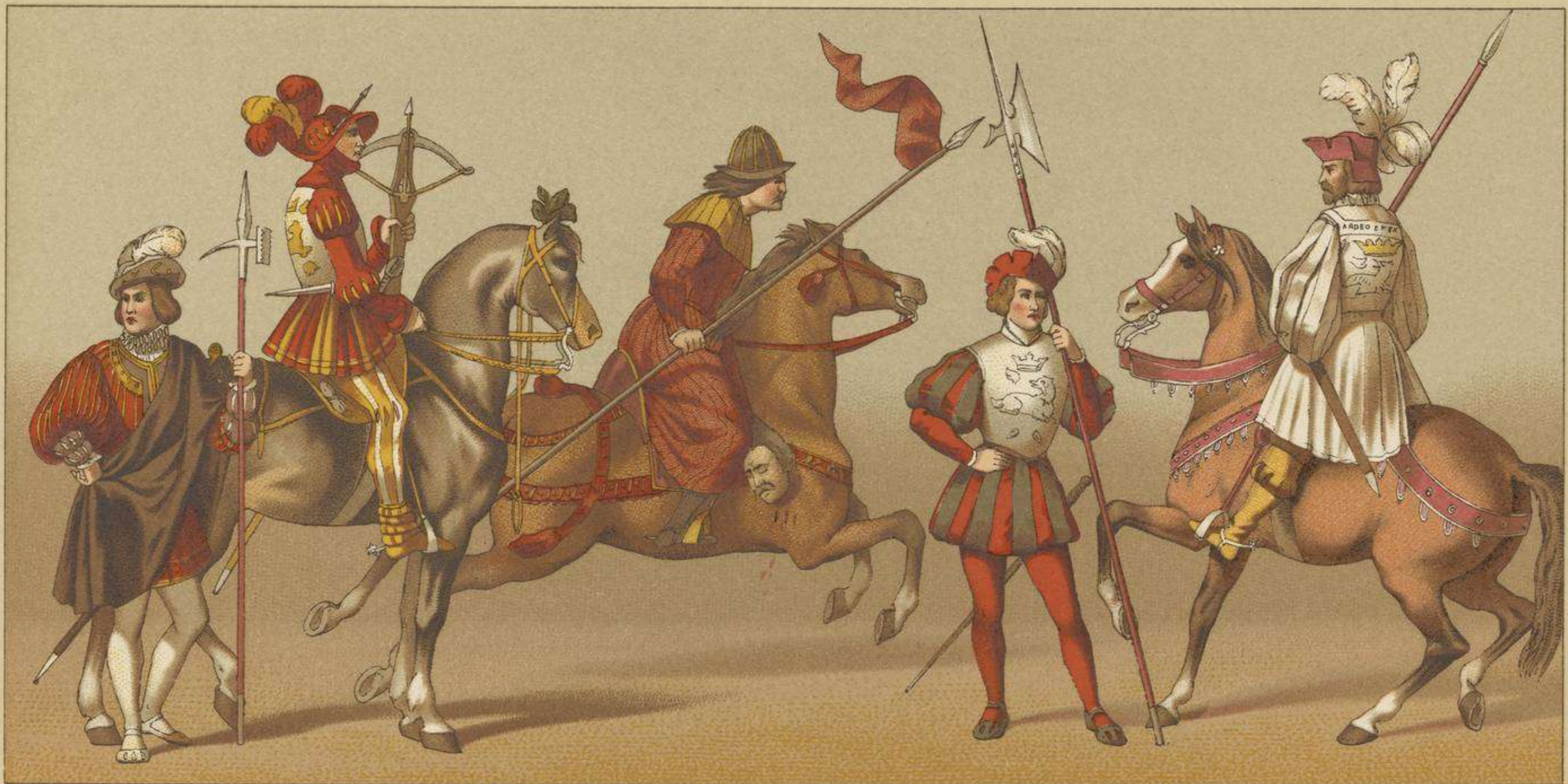
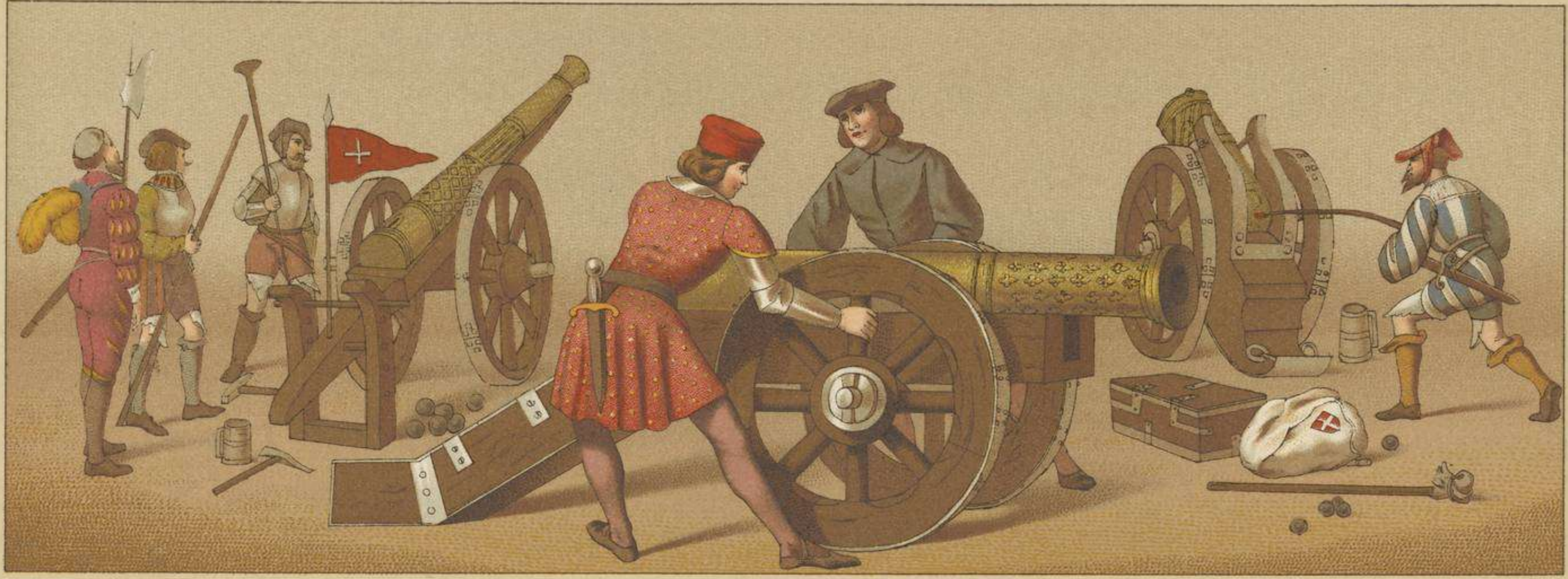
Archers de la petite garde du corps. — François I^{er}, n'étant encore que duc d'Angoulême, avait une garde personnelle de trente archers français. Trois mois après son avènement, il réunit à cette troupe trente autres archers tirés des deux compagnies françaises des archers de la garde, dont l'institution remontait au règne de Louis XI; ces soixante archers formèrent la troisième compagnie de ce corps.

Les archers français portaient le hoqueton blanc, comme les archers écossais; mais le reste de leur costume était rouge et bleu.

LES ESTRADIOTS.

A l'origine, « les Estradiots », dit Commines, « étaient tous Grecs venus des places que les Vénitiens ont en Morée et devers Duras (Durazzo), vestus à pied et à cheval comme des Turcs, sauf la teste où ils portent ceste toile qu'on appelle toliban (turban) ».

Dans l'armée qu'il conduisit contre Gênes en 1507, Louis XII avait deux mille de ces Estradiots ou Albanais.



FRANCE XVI^E SIECLE

FRANCE XVITH CENTY

FRANKREICH XVI^{TES} JAHR

FF

IMP FIRMIN DIDOT et C^{IE} PARIS

Gaulard lith.

Leur costume, tout de laine, se composait d'une casaque rembourrée et piquée couverte d'une longue robe, de chausses à la façon orientale, de bottines et d'un chapeau dit à l'albanaise.

Ils n'avaient d'autres armes que la *zagaie*, lance courte ferrée des deux bouts, parée d'une banderole, et un *yatagan* appelé *cimeterre* par Commynes. Rompus à la fatigue et montés sur des chevaux turcs, les Estradiots étaient d'excellents éclaireurs et formaient la meilleure partie de la cavalerie légère de l'époque.

L'ARTILLERIE ET LES CANONNIERS.

Jusque dans les dernières années du quinzième siècle, on ne se servit guère de l'artillerie que pour battre en brèche les murailles des places; les bouches à feu ne pouvaient alors être transportées qu'avec des bœufs, exigeaient un temps énorme pour être mises en batterie, et tiraient avec une telle lenteur, dit Sarti, que l'ennemi avait le temps, entre deux coups successifs, de réparer les dommages causés par le premier dans ses murailles. C'est d'abord sous l'impulsion de Louis XI que furent accomplis les plus notables progrès de l'artillerie; son successeur devait les mettre à profit.

Lors de l'expédition d'Italie, Charles VIII eut, le premier, un train d'artillerie plus mobile et mieux organisé qui contribua beaucoup à la rapidité des premiers succès. D'après Paolo Giovo, cette artillerie attelée de chevaux se composait de cent quarante bouches à feu en bronze montées sur affûts et sur roues, contrairement aux pièces primitives qui n'étaient montées que sur chevalets. A ce matériel étaient attachés des *bastardeurs* (du nom d'une pièce de canon appelée *batarde*), canonniers de profession, plutôt ingénieurs que soldats, des *aydes-canonniers*, des *boute-feux*, des chargeurs, des charretiers, puis des hommes de professions spéciales tels que des pionniers (chargés des terrassements nécessaires à la mise en batterie), des maçons, des maréchaux, des serruriers, et enfin les gens de pied chargés de la garde des pièces, généralement choisis parmi les Suisses.

En 1499, à la vue de l'artillerie que Louis XII leur envoyait, les Suisses, enthousiasmés, s'écrièrent qu'avec des pièces et des affûts de cette perfection, on devait pouvoir tirer trente coups par jour. Quelques années après, le matériel, hors ligne pour l'époque, consistait en soixante grosses pièces dont *vingt canons renforcés* et douze *doubles* auxquels on donna les noms des douze Pairs de France, plus cinq cents *arquebuses à crochets*, grosses arquebuses fixées sur un chevalet; toutes ces pièces *bien attelées de chevaux* étaient fournies de poudre et de boulets pour *demy-an*. Ce que l'on devait appeler plus tard « le corps royal d'artillerie » avait alors un personnel de cent quarante canonniers *tant ordinaires qu'extraordinaires*, et deux mille cinq cents pionniers français, *les meilleurs qui fussent en toute la Bretagne*. (Mémoire de Fleuranges.)

Comme ses prédécesseurs, François I^{er} avait une artillerie formidable pour le temps. A la bataille de Marignan (1515), elle était composée de soixante-quatorze grosses pièces, nombre alors considéré comme prodigieux. A Pavie (1525), les canons français firent un si grand ravage dans l'infanterie impériale, qu'ils eussent décidé de la victoire en faveur de François I^{er} si ce roi eût écouté les conseils du grand-maître de l'artillerie, Galiot de Genouillac.

Sous François I^{er}, les divers calibres étaient désignés sous le nom de *canons*, *doubles canons*, *basilics*, *bastardes*, *serpentes*, *coulevrines*, *faucons*, *passévolants*, *spiroles*, etc. Pour servir cette artillerie il y avait des canonniers *ordinaires* et *extraordinaires*, des pionniers dépendant du grand-maître et entretenus seulement en temps de guerre. La garde de l'attirail était confiée, en campagne, à des bandes d'infanterie désignées spécialement pour ce

service et toujours les mêmes pour la durée d'une expédition. C'était habituellement des bandes suisses, selon un usage remontant au règne de Charles VIII.

Les groupes n^{os} 1 et 3 sont reproduits d'après les gravures sur bois de l'histoire de Theverdannck, 1517, Nuremberg, et celles du Weiskunig, récits des gestes de l'empereur Maximilien, publiés en 1775 d'après les manuscrits de la Bibliothèque impériale de Vienne.

Le groupe n^o 2 est tiré des miniatures des Deux heureux voyages de Gènes et de Venise, par Jehan Marot; Bibliothèque nationale.

Les n^{os} 4 et 7, qui figurent dans les Monuments de la monarchie française de Montfaucon, ont été tirés de miniatures de l'époque.

Le n^o 5 est reproduit d'après une gravure sur bois du temps.

Le n^o 6 fait partie des miniatures de la Mer des Histoires, manuscrit datant de 1509.

Le n^o 8 provient des bas-reliefs de l'hôtel de Bourgtheroulde, à Rouen, représentant le camp du drap d'or (1520).

Voir, pour le texte : MM. Marbot et de Noirmont, Costumes militaires français, 1850; — Général Susane, Histoire de l'artillerie française, 1874.



296
GB

FRANCE. — XVI^E SIÈCLE

COSTUMES MILITAIRES;
RÈGNES DE FRANÇOIS I^{er} ET DE HENRI II; 1520-1555.
GARDE DU ROI. INFANTERIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE.

N^{os} 1 et 3.
Piquier et arquebusier des bandes.

N^o 2.
Capitaine suisse.

N^{os} 4, 8 et 11.
Cent-Suisses.

N^{os} 5 et 7.

Lansquenets.

N^o 6
Archer écossais.

N^{os} 9, 10 et 12.
Légionnaires.

GARDE DU ROI.

Cent-Suisses.

La compagnie des *Cent-Suisses de la garde du roi* fut instituée par Charles VIII en 1496. Ces troupes recevaient, chaque année, *plumes et deux habillements aux couleurs du roi* (Mémoires de Fleuranges). Leur office était de marcher devant le roi, munis de hallebardes. En temps de guerre, elles portaient le hallecret, léger corselet composé de petites lames de fer battu disposées en écaille.

Ce n'est que sous Henri II que la livrée des Cent-Suisses devint blanche et noire.

N^o 11.

Capitaine; 1520.

Pourpoint décolleté laissant voir tout le haut de la chemise; manches tailladées; hauts et bas-de-chausses. Tout le côté *dextre* de cet *accoustrement* est de drap d'or et de toile d'argent à ondes, le côté *senestre* de velours cramoisi. Toque rouge garnie de plumails. Baudrier et ceinture en cordonnet d'or. Épée à deux mains suspendue à un ceinturon de cuir; cette arme se portait encore par devant et au milieu de la ceinture.

N^o 8.

Cent-Suisse; 1520.

Pourpoint de damas rouge d'un côté, jaune et blanc de l'autre; chausses

et plumails aux mêmes couleurs. Dague et longue épée. Hache de guerre dont le fer présente d'un côté la hache proprement dite et de l'autre une pointe recourbée qu'on nommait alors *bec de faucon* ou *bec de corbin*; son fer se termine, à la partie supérieure, par une longue pointe.

Les Cent-Suisses marchaient précédés de quatre tambours et de deux fifres habillés de damas blanc.

N^o 4.

Cent-Suisse; 1559.

Livree blanche et noire: pourpoint et chausses écartelés de toile d'argent et de velours noir, découpés à grandes balafres et doublés de taffetas argenté. Hallebarde, dague et épée.

GARDE DU CORPS DITE DES ÉCOSSAIS.

Après avoir complété l'expulsion des Anglais, Charles VII, par reconnaissance pour les services que les troupes écossaises lui avaient rendus, institua une compagnie de gendarmes écossais dont il tira un certain nombre d'archers pour sa garde, plus vingt-cinq autres chargés spécialement de veiller sur sa personne; ces derniers étaient connus sous la dénomination d'*archers du corps*.

Cent autres de leurs compatriotes formèrent une compagnie d'ordonnance que l'on plaça à la tête des quinze compagnies de gendarmerie. Cette seconde compagnie fut longtemps commandée par des seigneurs écossais et eut même des fils de rois pour chefs.

Pendant toute la durée de son règne, Louis XI eut un attachement très prononcé pour sa garde écossaise.

Ces archers du corps devinrent, sous Louis XIV, les *gardes de la manche* et restèrent, comme par le passé, responsables de la vie du roi. Au service de la chapelle intérieure du palais de Versailles, le souverain, isolé dans son fauteuil, était accompagné de deux gardes de la manche portant la hallebarde et placés de chaque côté de la personne royale qu'ils ne devaient pas quitter des yeux.

N° 6.

Archer écossais du corps; 1559.

Hoqueton de drap blanc orné d'orfèvrerie et portant la devise de

Henri II, symbole de l'amour de ce roi pour Diane de Poitiers : « *Donec totum impleat orbem.* » Chapeau dit à l'albanaise.

A la cour, les archers se servaient de la hallebarde, arme avec laquelle on les voit toujours figurer jusqu'à la Révolution, notamment aux sacres de Louis XV et de Louis XVI.

INFANTERIE FRANÇAISE.

C'est à Louis XII que revient le mérite d'avoir amené les grands seigneurs à s'incorporer dans l'infanterie, dont l'importance avait été démontrée si victorieusement par les Suisses aux batailles de Morat et de Granson, ce qui devait modifier toute l'ancienne tactique des armées européennes.

Louis XII, en 1507, forma les *bandes de Piémont*, officiellement appelées *bandes de delà les monts* par opposition aux vieilles *bandes de Picardie* qui étaient désignées sous le titre de *bandes de deçà les monts*. C'est avec cette infanterie, à laquelle se joignaient des troupes auxiliaires telles que les Suisses, les lansquenets et certains corps italiens, que se firent les premières campagnes de François I^{er}. Mais les difficultés du règne forcèrent ce prince à user de toutes les ressources, et en 1523, il eut recours, pour augmenter l'infanterie, à la vieille institution des francs-archers; ces derniers furent pris dans les milices des communes auxquelles on donna le nom de *légions*.

Ces légions, chacune de six mille hommes, étaient au nombre de sept : les provinces de Bretagne, Normandie, Picardie, Guyenne et Languedoc devaient en fournir chacune une; la Bourgogne, la Champagne et le Nivernais réunis, la sixième; le Dauphiné, la Provence, le Lyonnais et l'Auvergne, la septième. La légion se divisait en six compagnies comprenant chacune un capitaine, deux lieutenants, deux enseignes, quatre centeniers, quatre fourriers, six sergents et un fifre.

Cette organisation ne se maintint pas et les légions furent dissoutes avant la mort de François I^{er}. Il ne resta que les *bandes* dont l'effectif s'accrut avec les débris des légions.

En 1557, Henri II voulut rétablir les légions instituées par son père et leur donner une organisation analogue, mais quelques-unes ne furent jamais levées ou subsistèrent peu de temps; les autres, après avoir pris peu à peu la forme des régiments modernes, se dispersèrent pendant les guerres de religion.

Vers la fin du règne de François I^{er} et sous Henri II, l'infanterie régulière se divisait en *bandes* ou *enseignes*.



FRANCE XVI^E SIECLE

FRANCE XVITH CENTY

FRANKREICH XVI^{TES} JAHR^T

GB

IMP. FIRMIN DIDOT et C^{IE} PARIS

Lestel lith.

Ces bandes étaient composées de piquiers à double paie, de *picques seiches* ou surnuméraires (*à paie simple*), de hallebardiers et d'arquebusiers. Chacune d'elles avait pour chef un capitaine, un lieutenant, un enseigne, deux sergents, trois caporaux (*caps d'escouade*) de piquiers, trois caporaux d'arquebusiers et dix *lanspessades*, cavaliers démontés que l'on mettait dans l'infanterie pour y exercer les fonctions de caporal en second ; leur nom venait de l'italien *lanza spezzata*, lance rompue. Il y avait en outre quatre *payes royales* ; c'étaient de pauvres gentilshommes à qui le roi accordait une solde extraordinaire pour engager sa noblesse à servir dans l'infanterie.

A ces époques, on n'avait pas encore eu l'idée de systématiser l'uniforme dont cependant on était à même d'apprécier le bon effet dans les corps d'élite qui y étaient astreints, tels que les Cent-Suisses et les archers écossais. Pour en étendre l'usage à une armée entière, il aurait fallu commencer par soumettre celle-ci à une organisation administrative dont le moment n'était pas encore venu. Dans certains cas, la marque distinctive des différents corps fut seulement la couleur de l'habit.

<p>N° 9. <i>Tabourin</i> légionnaire ; règne de François I^{er}, 1534.</p> <p>N° 10. Hallebardier légionnaire ; même époque. Cervelière ; corselet ; grandes tassettes et <i>haguine</i>, pièce de l'armure préservant les reins.</p> <p>N° 12. Arquebusier légionnaire ; même époque. Sous le bonnet, une <i>secrette</i>, calotte de fer. Grand collet de mailles. Amorceur ou pulvérin suspendu derrière le dos. Poire à poudre attachée au côté.</p>	<p>N° 1. Piquier d'infanterie régulière ; règne de Henri II ; 1548. Bourguignotte, casque réservé à cette espèce d'homme de pied ; hallicret ; épaulières en rondelle ; brassards ; gantelets de mailles ; longue épée et dague ou <i>main gauche</i>.</p> <p>N° 3. Arquebusier <i>morionné</i> d'infanterie ; même époque. Les arquebusiers, légèrement vêtus, avaient de petits casques appelés <i>morions</i>, des <i>jacques</i> ou buffles et des manches de mailles. Ils portaient, outre l'arquebuse, l'épée et la dague. Aux pieds de ce soldat se trouve une hallebarde ayant le caractère traditionnel propre à cette arme, c'est-à-dire possédant la pointe et la hache.</p>
--	---

INFANTERIE ÉTRANGÈRE.

Troupes suisses.

Les Suisses étaient déjà au service de la France sous le règne de Charles VIII et formaient la partie la plus considérable de l'infanterie. Louis XII en eut jusqu'à seize mille, lesquels, lors de ses démêlés avec les cantons, furent remplacés par des lansquenets. François I^{er} reprit des Suisses à sa solde en 1522.

Le seigneur de Lautrec, qui commandait en Italie, en avait un grand nombre dans son armée ; ces mercenaires, mal payés, se mutinèrent en demandant *argent, congé* ou *bataille* ; par leur défection, ils firent écraser à la Bicoque le corps dont ils faisaient partie.

A Pavie (1525), les Suisses du roi prirent la fuite, abandonnant les lansquenets qui furent exterminés.

On essaya plus tard, par économie, de substituer des *Gruyens* (sujets du comte de Gruyère, habitant la Suisse française) aux anciens Suisses ; mais ces Gruyens se conduisirent si mal à la bataille de Cérisolles que l'on renonça aussitôt à les employer.

Malgré leurs nombreuses trahisons, Henri II persista à enrôler des Suisses. En 1549, il conclut avec les cantons un traité d'alliance portant que le roi pourrait lever *non moins* de six mille hommes et *non plus* de seize mille sur leur territoire sans le consentement des ligues.

Les Suisses, comme les lansquenets, se servaient de la hallebarde, et maniaient la pique et l'épée à deux mains avec beaucoup d'adresse.

N° 2.

Capitaine suisse; règne de Henri II; 1550.

Exemple des vêtements bizarrement taillés et des plumails extravagants que tous les Suisses, subissant l'influence allemande, avaient l'habitude de porter.

Pourpoint; haut-de-chausses descendant au-dessous du genou. Dague et longue épée.

C'est dans l'infanterie suisse que la lourde épée à deux mains était en usage; ceux qui en étaient pourvus, appelés les *joueurs d'épée*, portaient cette arme soit sur l'épaule, soit sur le dos, retenue par une courroie qui passait sous l'aisselle. Voir la figure 12, de la planche AK, Europe XV^e-XVI^e siècle, et les figures 1 et 12 de la planche CF, Écosse.

Lansquenets.

Le nom de lansquenet vient de l'allemand *Lanz-Knecht*, valet de lance, parce qu'anciennement ces fantassins étaient attachés à la suite d'une « lance » ou homme d'armes. Les fantassins allemands qu'on nommait *lansquenets* formaient avec les Suisses, sous Charles VIII et Louis XII, la portion la plus considérable et la plus appréciée de l'infanterie. Selon l'expression de Montluc, on ne tenait guère compte d'une armée, s'il ne s'y trouvait un nerf de Tramontane, c'est-à-dire un « vent du Nord », et par suite « des gens venus du Nord ».

Au moment de la bataille de Marignan (1515), François I^{er} eut à son service jusqu'à vingt-six mille lansquenets; Henri II, vers l'année 1558, en prit à sa solde cinq régiments, outre les deux qu'il avait d'ordinaire à son service.

L'arme favorite de ces troupes était la hallebarde.

N° 7.

Capitaine de lansquenets; règne de François I^{er}; 1525.

Toque à panaches. Le col est rabattu sur une tunique courte et flottante.

Dague attachée au ceinturon. Cet officier s'appuie sur une épée à deux mains.

N° 5.

Soldat lansquenet; règne de Henri II; 1550.

Les n^{os} 1, 3, 9, 10 et 12 proviennent des bas-reliefs du tombeau de François I^{er}, à Saint-Denis; 1555.

Les n^{os} 2, 5 et 7 sont reproduits d'après des gravures de Théodore de Bry et de Breudel.

Les n^{os} 4 et 6 font partie du recueil de Tortorel et Périssin; 1570.

Les n^{os} 8 et 11 sont tirés des bas-reliefs de l'hôtel de Bourgtheroulde, à Rouen, représentant le camp du Drap d'or; 1520.

Voir, pour le texte : MM. de Marbot et de Noirmont, Costumes militaires français, 1850. — Penguilhy l'Haridon, Catalogue des collections composant le Musée d'Artillerie, 1862. — Général Susane, Histoire de l'infanterie française, 1876.



257



FRANCE. — XVI^E SIÈCLE

COSTUMES MILITAIRES DE 1559 A 1572. — ÉPOQUES DE HENRI II ET DE CHARLES IX.

1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	

<p>N^o 1. Cheval-léger (Charles IX; 1562).</p> <p>N^o 2. Arquebusier lansquenet; infanterie étrangère (1562).</p> <p>N^o 3. Artilleur suisse (Henri II; 1559).</p> <p>N^o 4. Canonnier de la même époque.</p> <p>N^o 5. Arquebusier lansquenet; infanterie étrangère (1562).</p> <p>N^o 6. Lansquenet : <i>Joueur d'espée à deux mains</i> (1562).</p> <p>N^o 7. Piquier.</p>	<p>N^o 8. Arquebusier.</p> <p>N^o 9. Mousquetaire avec sa <i>fourquine</i>, fourche d'appui. (Voir France et Flandre, XVI^e siècle, la Tourelle.)</p> <p>N^{os} 10 et 11. Tambour et fifre (autre exemple de tambour de la même époque dans la pl. indiquée ci-dessus).</p> <p>N^o 12. Laquais portant le coutelas, la <i>rondelle à preuve</i> (bouclier à épreuve) et l'<i>habillement de tête</i> (morion) du capitaine.</p> <p>N^o 13. Capitaine avec sa <i>picque</i>.</p>
---	---

(Les n^{os} 7, 8, 9, 10 11, 12 et 13 font partie de l'infanterie française sous Charles IX et sont datés de 1572.)

ARTILLERIE.

Louis XI avait mis l'artillerie française sur un pied respectable; sous le règne suivant on la voit figurer avantageusement en Italie; François I^{er} l'améliore aussi, et enfin le matériel de l'artillerie, déjà formidable, est encore augmenté et perfectionné sous Henri II, principalement pendant l'administration de Jean d'Estrées.

En 1553, le parc qui suivait l'armée royale se composait de cent pièces de canon avec tout leur attirail. A cette époque, les arsenaux ne fondaient plus que des pièces de sept calibres. En voici l'énumération d'après Blaise de Vigenère, le traducteur du *Strategicus* d'Onosander (1605) :

1° Le *canon renforcé* du calibre de 33 livres de balles. Il était servi par 2 canonniers ordinaires, 3 extraordinaires, 30 pionniers et traîné par 23 chevaux.

2° La *grande coulevrine*, du calibre de 15 l. $\frac{3}{4}$: 2 canonniers ordinaires, 2 extraordinaires, 24 pionniers, 17 chevaux.

3° La *bâtarde*, du calibre de 7 l. $\frac{3}{4}$: 1 canonnier ordinaire, 3 extraordinaires, 12 pionniers, 13 chevaux.

4° La *moyenne*, du calibre de 3 l. $\frac{1}{2}$: 1 canonnier ordinaire, 2 extraordinaires, 6 pionniers, 9 chevaux.

5° Le *faucon*, du calibre d'une livre $\frac{1}{2}$: 1 canonnier ordinaire, 4 pionniers, 5 chevaux.

6° Le *fauconneau*, du calibre de $\frac{3}{4}$ de livre. Même nombre de canonniers ; ces derniers traînaient la pièce.

7° La *hacquebute à croc* ; elle tirait des balles de plomb de 10 à la livre ; elle était portée et exécutée par un canonnier extraordinaire.

Toutes ces pièces étaient en bronze.

Le personnel ou l'*estat de l'artillerie* se composait du grand maître et capitaine-général, du contrôleur-général et de ses commis, du trésorier et receveur-général, du garde-général et de ses commis, du lieutenant-général du grand maître, de 24 commissaires ordinaires, de 200 canonniers ordinaires et poudriers appointés, de 300 salpêtriers, de capitaines de charroi, commissaires et canonniers extraordinaires, ouvriers, charretiers et pionniers en nombre indéterminé.

Ces pionniers n'étaient entretenus qu'en temps de guerre, ainsi que les commissaires, canonniers et ouvriers extraordinaires. Outre leur solde, ils recevaient un habillement aux dépens du roi ; ils étaient organisés en compagnies, comme l'infanterie.

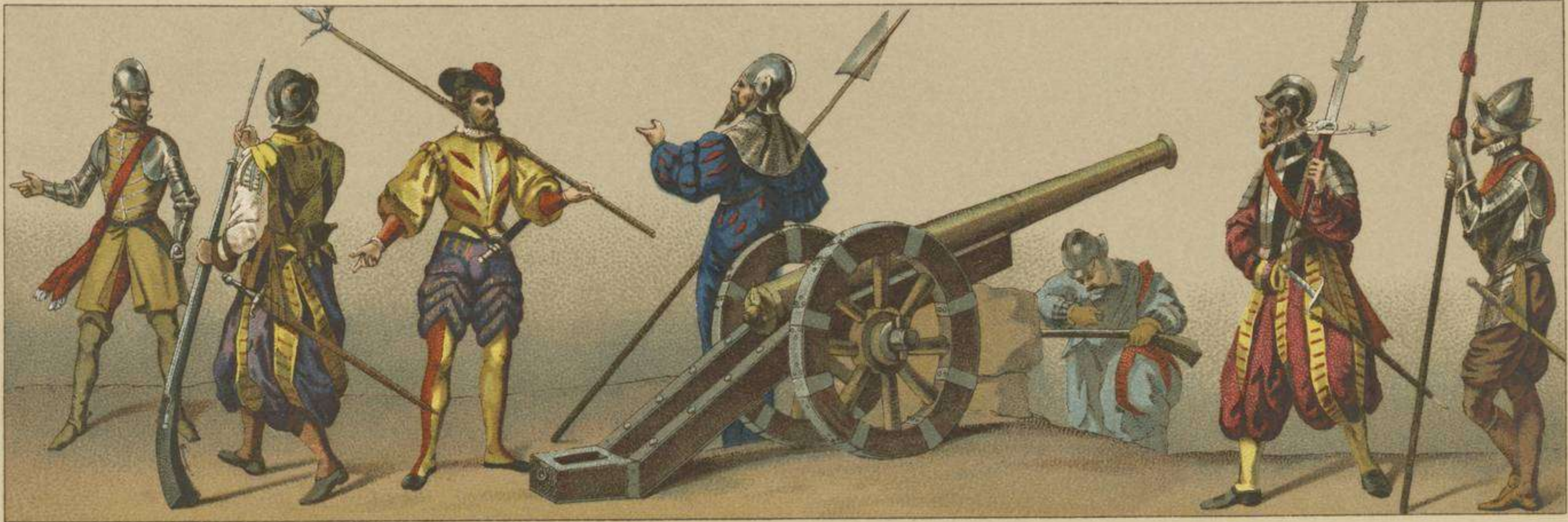
La garde des pièces était confiée aux Suisses.

Pendant les guerres de religion, l'artillerie tomba dans un abandon complet dont elle ne sortit que sous l'administration du Sully.

CAVALERIE.

Les premières années des guerres de religion furent signalées par quelques changements dans l'équipement des compagnies d'ordonnance, tels que l'adoption générale des *pistoles* (*pistoyers*, *pistoliers*, *pistolets*), l'abandon de l'armure des jambes pour le cavalier et des bardes de cuir ou de métal pour sa monture.

Le parti catholique et le parti protestant se distinguaient par la couleur de leurs écharpes, de leurs casaques et des banderoles de leurs lances. Les protestants avaient conservé le blanc, ancienne couleur nationale ; ils portaient



FRANCE XVI^E SIECLE

FRANCE XVITH CENTY

FRANKREICH XVI^{TES} JAHRH



IMP FIRMIN DIDOT et C^{IE} PARIS

Charpentier lith.

tous sur leurs armes des casaques blanches bordées *de telle couleur que la devise du chef demandoit*. Les catholiques avaient pris des écharpes et des banderoles rouges en l'honneur du roi d'Espagne, leur allié. Leurs casaques d'ordonnance étaient ornées de croix blanches sur un fond de la livrée des capitaines. (Voir France et Flandre, XVI^e siècle, la Tourelle, et Europe, XVI^e siècle, la Girouette.)

Les cheveu-légers catholiques, ainsi que les gendarmes protestants avaient l'*armet*, le *gorgerin*, la *cuirasse*, les *brassards*, les *tassettes* et les *gantelets*. Ils portaient la casaque sur leur harnais. Leurs compagnies étaient en partie composées de gentilshommes.

INFANTERIE FRANÇAISE.

L'organisation de l'infanterie en régiments date du règne de Charles IX. Les chefs de ces nouveaux corps prirent le titre de *mestre-de-camp*; celui de colonel, *coulonnel*, *couronnel*, étant alors exclusivement réservé aux colonels-généraux et aux officiers supérieurs des bandes étrangères. Les régiments de Picardie, de Piémont et de Champagne, dits par excellence les *vieux corps* ou les vieux régiments, furent créés les premiers. Ils jouissaient seuls du privilège de rester sur pied en temps de paix. Les autres régiments, levés au commencement de chaque guerre, prenaient le nom de leurs mestres-de-camp.

Les armes défensives du soldat d'infanterie étaient, pour les piquiers et hallebardiers : la *bourguignonne* ou *bourguignotte*, la *cuirasse fournie de gorgerit et tassettes, de longs braçats et gantelets*, quelquefois des manches de mailles, et pour les arquebusiers le morion seulement. Dans l'armée catholique presque tous les fantassins portaient des croix blanches sur leurs pourpoints ou sur leurs *mandils*. Les officiers marchaient à la tête des troupes, la *cuirasse au dos*, armés d'épieux ou de javelines et précédés d'un laquais qui portait leur coutelas, leur *rondelle à preuve* et leur *habillement de tête*. La rondelle et l'habillement de tête ou morion étaient quelquefois couverts de velours. (Voir pl. Europe, XVI^e siècle, le Tambour, montrant la richesse déployée dans les armures et donnant les noms des plus illustres ciseleurs et damasquineurs de cette époque).

Philippe de Strozzi, promu en 1568 à la dignité de colonel-général de l'infanterie française, s'appliqua sérieusement à perfectionner l'armement des troupes qu'il avait sous ses ordres. On ne se servait avant lui que d'arquebuses en forme *d'espaule de mouton* avec *de petits meschants canons tout mal montez qu'on appelloit à la lucquoise*; « *et le flasque (poire à poudre) estoit de mesure, voir pis, comme de cuir bouilly ou de corne.....* » (Brantôme, *Discours des colonels*.) Strozzi obligea ses capitaines à faire venir des fourniments et des arquebuses de Milan. Celles-ci durent être d'un calibre uniforme et beaucoup plus *renforcé*. On fit aussi venir de Milan des armures défensives, morions et corselets ornés de gravures.

Les premiers mousquetaires français ne parurent qu'en 1572. L'introduction du mousquet parmi nos troupes fut aussi une des grandes préoccupations de Strozzi. Cette arme ne différait de l'arquebuse que par son calibre et sa

charge. Son projectile était d'un poids double de celui de l'arquebuse, sa charge double aussi, et par suite, l'arme, beaucoup plus pesante, nécessitait l'emploi d'une fourche nommée *fourquine*. (Voir la pl. France et Flandre, XVI^e siècle, la Tourelle.)

Brantôme, parlant d'un mousquet milanais que lui avait donné son ami le colonel-général de Strozzi, dit : « Et n'eussions point encore de charges de bandoliers, mais de nos fourniments seulement ; au lieu d'une charge, nous en mettions deux. »

C'est donc seulement de l'usage des mousquets que vint l'idée des charges de bandoulière. A cause de la grande quantité de poudre qu'il fallait brûler pour chaque coup, on imagina d'attacher au baudrier du soldat plusieurs capsules toutes remplies à la mesure du mousquet, indépendamment de ce qu'il avait dans son fourniment, pendu au bout du même baudrier.

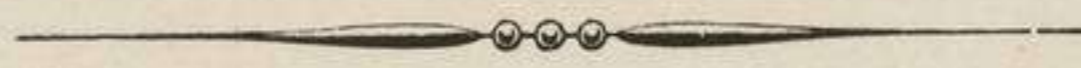
INFANTERIE ÉTRANGÈRE.

L'importance du rôle que jouaient dans nos armées les bandes étrangères ne diminue pas pendant les guerres de religion. Les deux partis appellent les lansquenets à leur aide et on les voit figurer indifféremment sous les drapeaux opposés.

Les compagnies de lansquenets se composaient de *piquiers*, de *joueurs d'espée à deux mains* et d'*arquebusiers*. Ces derniers passaient pour être médiocrement adroits ; ils avaient pour toute arme défensive une bourguignotte. Les autres portaient de plus un hallicret (espèce de cuirasse légère) ou un corselet.

Ces costumes, publiés par MM. de Noirmont et Alf. de Marbot, sont reproduits d'après des gravures du temps et d'après la collection de Tortorel et Périssin.

Voir, pour le texte : Marbot (Alf. de) et de Noirmont, Costumes militaires français, Paris, 1850. — Penguilly l'Haridon, Catalogue des collections composant le Musée d'artillerie, Paris, 1862. — Quicherat, Histoire du costume en France, Paris, 1875.



258



EUROPE. — XVI^E SIÈCLE

ESPAGNE

ARMES ET ARMURES.

6
 7 — 1 — 8
 4
 2
 5 — 3
 11 — 9 — 10

N° 1.
 Épée allemande de Frédéric-Henri de Nassau, prince d'Orange, prise à la bataille de Nordlingen, en 1634.

N° 2.
 Épée de la belle époque de la renaissance; lame de Tolède.

N° 3.
La Colada, épée fameuse du Cid; la poignée est du seizième siècle.

N° 4.
 Épée particulière de Philippe II; lame allemande.

N° 5.
 Poignée d'espadaon de Diego Garcia de Paredes; lame, long. 1 mètre.

N° 6.
 Épée de Philippe II.

N° 7.
 Poignée de l'épée de Fernand Cortès, à quatre faces; long. 1 mètre.

N° 8.
 Poignée d'une épée de Valence, ayant appartenu à Jean de Urbina; longueur de la lame 1^m,04.

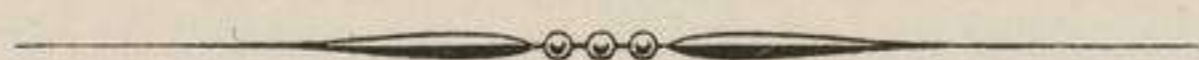
N° 9.

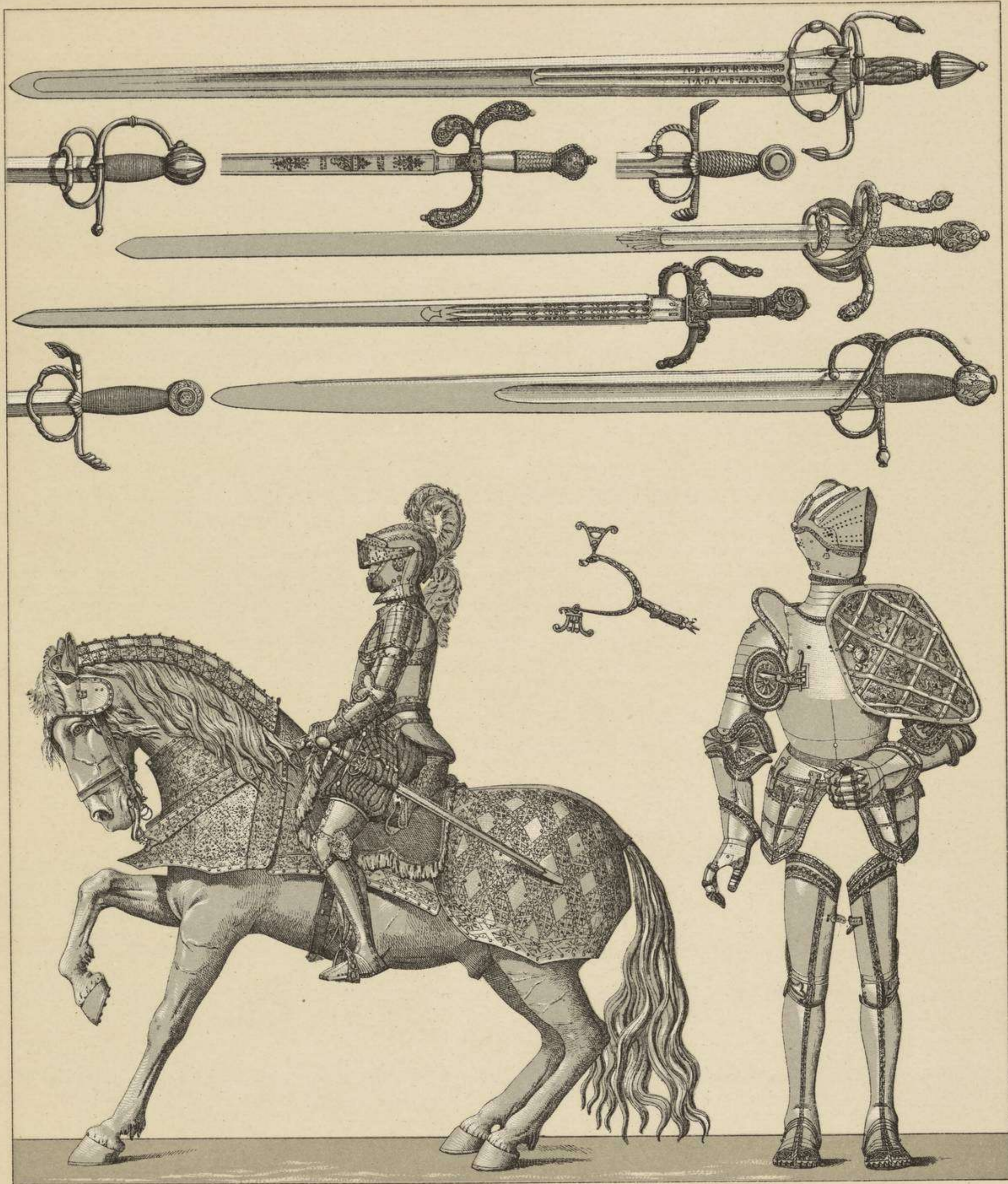
Éperon.

N° 10.
 Armure de don Juan d'Autriche, pesant 34 kil., 500.

N° 11.
 Armure équestre de Philippe II.

(Provenant de l'Armeria, ou musée des armures de Madrid, d'après les photographies publiées par M. J. Laurent.)





EUROPE XVI^E SIECLE

EUROPA XVITH CENTY

EUROPA XVI^{TES} JAHR^T



IMP FIRMIN DIDOT et C^o PARIS

Stork lith.

259



EUROPE. — XVI^E SIÈCLE

ESPAGNE

CASQUES ET DEMI-ARMURES.

5		4
	1	
3		2

N° 1.
Demi-armure ou corselet de Charles-Quint, composée de lames articulées.

N° 2.
Demi-armure d'Alphonse d'Avalos, neveu du marquis de Pescara, mort en 1546.

N° 3.
Demi-armure donnée à Philippe III, enfant, par le duc de Terranova,

pesant 6 kil., 440. La riche décoration de cette pièce est de l'école florentine.

N° 4.
Bourguignotte de Philippe II, dorée et damasquinée, pesant 1 kil., 868; travail italien.

N° 5.
Bourguignotte d'Antoine de Leyva, portant son chiffre.

(Provenant de l'Armeria, ou musée des armures de Madrid, d'après les photographies publiées par M. J. Laurent.)





EUROPE XVI^E SIECLE

EUROPA XVITH CENT^Y

EUROPA XVI^{TES} JAHR^T



IMP FIRMIN DIDOT et C^o PARIS

Stork lith.

260



EUROPE. — XVI^E SIÈCLE

ARMES OFFENSIVES ET DÉFENSIVES.

3	4	5	2
	1	7	6

Les deux cavaliers qui figurent dans cette planche sont l'un de la première, l'autre de la seconde moitié du XVI^e siècle; le premier est espagnol, le second allemand. Le n° 1 est l'empereur Charles-Quint, à son entrée à Tunis en 1535. Le n° 2 est l'électeur Christian II de Narshen, né en 1583, mort en 1611. L'armure de Charles-Quint et de son cheval *bardé* est l'habit de guerre tel qu'il fut complété à la fin du XV^e siècle; la tête est couverte de l'*armet* qui fut le casque le plus élégant; le timbre est surmonté de la crête et l'arête postérieure est disposée pour recevoir le panache; la *vue* et le *nasal* sont divisés en deux pièces d'une mobilité indépendante. — On ne porte plus de bouclier. Le torse est complètement couvert par la pansière et la dossière de la cuirasse, garnie du *faucré* ou *arrêt ferme* sur lequel on couchait le bois de la lance. — Les épaulières avec *passer-gardes* ou *garde-collet*, faisant retour pour protéger l'aisselle; les *canons* des brassards, reliés par la *cubitière*, et complétés par le gantelet aux doigts séparés et articulés, permettant l'usage des armes à feu, forment l'ensemble de la partie supérieure de l'homme d'armes. La *braconnière* descendant de la cuirasse vers les cuisses, et protégeant le ventre et les hanches, se trouve cachée sous le haut-de-chausses; l'armure ne reparait qu'aux *cuisse-sots* du cavalier, ne couvrant que le dessus des cuisses et aboutissant sous la *genouillère*. Les *grèves* défendant la jambe l'enveloppent en entier; les molletières descendant d'une pièce jusqu'à la semelle, et le devant étant relié aux *pédieux* ou *solerets* articulés, dont la pointe est en forme de bec de canard. L'éperon est posé sur la talonnière des grèves. A l'étrier de droite, en dehors, se trouve un appui-lance. Charles-Quint porte ici une pertuisane fort riche, dont la hampe est ornée en facettes de diamant. Cette arme d'hast au fer large, aigu, aux petits ailerons, est bien de l'époque, nous ignorons si sa présence aux mains du cavalier se rattache à quelque souvenir historique; ce qui concorderait avec l'armure à faucré ce serait la lance de neuf à dix pieds, au bois fort, telle qu'on la voit dans les tapisseries du palais de Madrid, représentant justement la conquête de Tunis. La longue épée aux *quillons* tordus (la barre traversière) est de cette fabrication espagnole si renommée (elle est de Jean Martinez le vieux), sa garniture est en fer; la lame a six couches d'acier. Le poids total de cette armure est de 86 kilog. 940 grammes. La selle est couverte de velours cramoisi, les étriers en sont également garnis.

Le cheval porte l'armure complète : la *têtière*, la *barde* de cou et de poitrail, la *barde* de croupière et les *flancois*, protégeant les flancs de la monture. Les *oreillons* en forme de corne de bélier portent un petit écu où est gravée l'aigle impériale ; le poitrail a des bossages en tête de lion ; sur la croupe se trouvent gravés plusieurs passages bibliques et des écussons aux armes d'Espagne ; la *terminale*, pour le passage de la queue, est une tête de bélier. Le mors est d'un travail arabe, ciselé avec une délicatesse et une perfection rares. Ce cheval est ferré.

L'armure de Christian II est de même caractère. L'armet est de forme identique, également empanaché ; la mentonnière est liée au *gorgerin* à recouvrement ; la visière est d'une seule pièce et se relève sur le timbre au moyen d'une unique cheville ; toutes les autres parties, chargées de damasquinures, ne diffèrent point du premier type. Les solerets sont terminés largement, en *pieds d'ours*, et l'éperon est à molettes, enfin c'est une jupe au lieu d'un haut-de-chausses que porte le cavalier allemand. La grande différence est dans le cheval, armé à la légère, au lieu du grand et fort cheval qu'exigeait la lourde barde, absolument abandonnée, ainsi que la longue lance dont on ne fit guère usage que jusqu'au milieu du siècle. Le cheval fin et vif ne porte plus qu'une légère *têtière* empanachée se prolongeant au-dessous des naseaux, et une garniture de queue, serrant les crins à leur naissance, empêchant le cheval de les salir. C'était un objet de luxe et l'on parait ce manchon de cuir maintenu avec des attaches métalliques, en le disposant en torsades de soie, enrichies d'or et même de pierreries.

L'armure de Charles-Quint est à l'Armeria de Madrid ; celle de Christian II, à Dresde.

Les fragments qui complètent cette planche sont :

N° 3.

Haut d'une hallebarbe sans ailerons, avec un pistolet à roue. Cette arme est de 1530 à 1560, et se trouve à Munich. Le pistolet à roue est d'invention allemande.

N° 4.

Poignée d'une épée d'armes provenant de Dresde. — Les branches ne rejoignent pas le fuseau afin que les mains armées puissent facilement saisir l'arme de combat, ce qui la distingue des épées de ville. Elle est en fer doré.

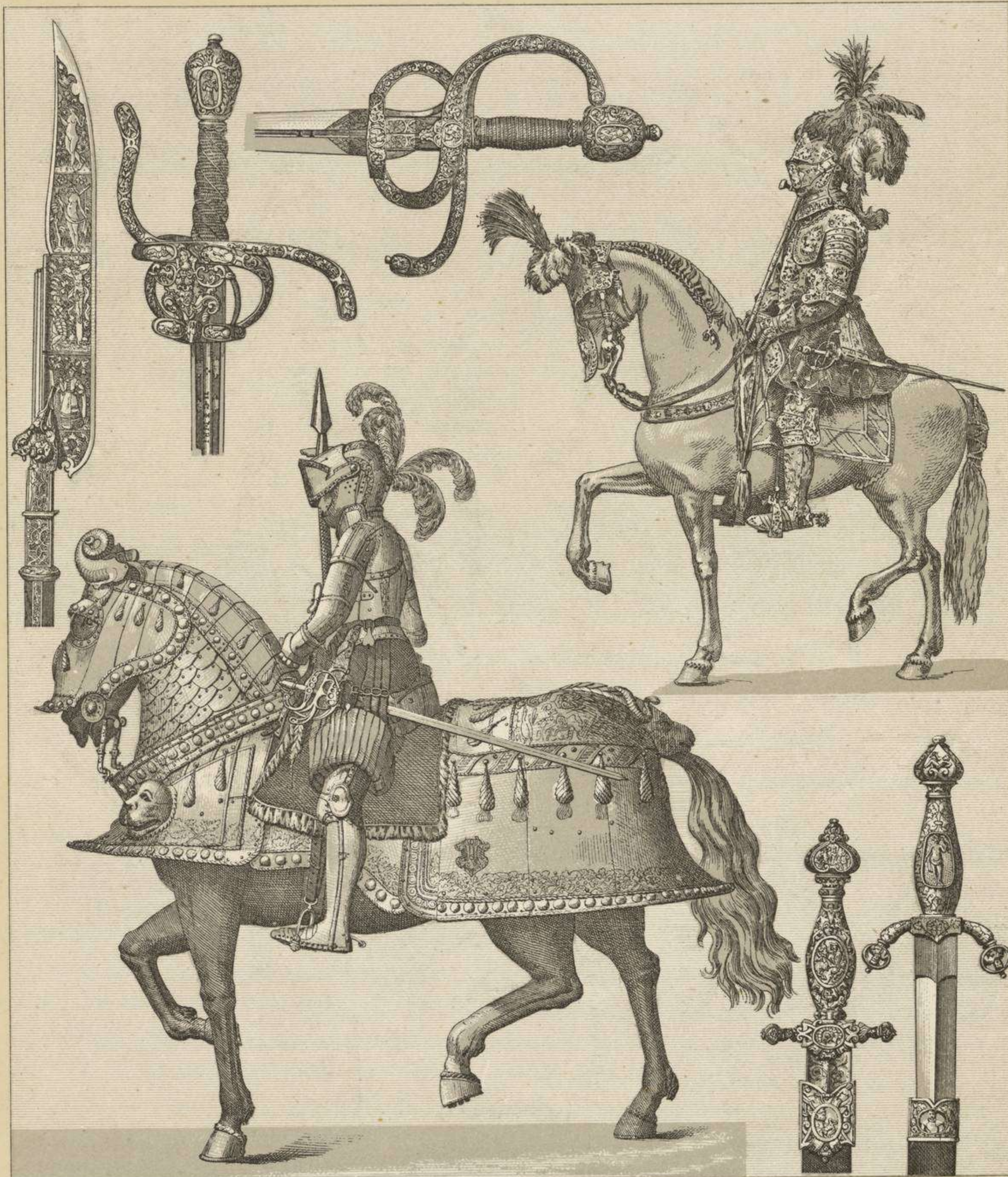
N° 5.

Garniture d'épée avec contre-garde. La branche du quillon, recourbée en volute d'un côté, est réunie de l'autre au pommeau de la fusée. — Elle est également en fer doré et de même provenance.

Nos 6 et 7.

Garnitures de dague et de poignard, richement décorées, du musée de Dresde.

(D'après les documents photographiques publiés par M. Laurent et les collections des musées d'Allemagne.)



EUROPE XVI^E SIECLE

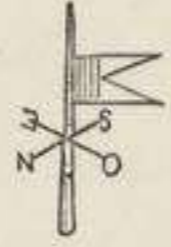
EUROPA XVITH CENTY

EUROPA XVI^{TES} JAHR



IMP FIRMIN DIDOT et C^o PARIS

Stork & Toussaint, del.



EUROPE. — XVI^E SIÈCLE

ARMURES EQUESTRES.

PIÈCES DÉTACHÉES DU HARNAIS DU CHEVAL DE GUERRE.

N ^{os} 3, 7 et 11. Armures de la haute noblesse.	N ^o 9. Étrier italien, en fer repercé et ciselé, du quinzième siècle.
N ^{os} 1, 2 et 5. Têtières ou chanfreins : n ^o 1, du cheval du comte de Niebla; n ^o 5, de celui de Christophe Colomb.	N ^o 8. Bel étrier avec figures.
N ^o 4. Pièce détachée d'une barde de cheval.	N ^o 6. Garde-aisselle.
N ^o 10. Fronteau de cheval.	N ^o 12. Pistolet à roue; seizième et dix-septième siècle.

Les n^{os} 3, 7 et 11 proviennent de l'Armeria de Turin; le n^o 9, du Musée d'artillerie de Paris; tous les autres, de l'Armeria de Madrid.

L'armure complète de l'homme à cheval, depuis les solerets de fer jusqu'à l'armet clos, telle qu'on la voit en cette planche, n'apparaît communément sur les champs de bataille du seizième siècle que jusque vers 1570 environ. De 1520 à cette époque, vers la fin du règne de Henri II, cette armure complète offre l'expression parfaite du genre. Les casques sont des armets surmontés d'une crête continue et munis par devant d'une mentonnière extrêmement avancée; à la partie postérieure de la crête, existe un petit tube dans lequel on plantait les plumes panachées, montant très haut, et parfois assez longues pour retomber jusqu'aux reins de l'homme d'armes. Les *tassettes* font souvent place à une espèce de cloche d'une seule pièce, désignée sous le nom de *tonnelet*. Cette partie de l'armure se couvrait d'un jupon d'étoffe à gros plis ronds, qui étaient pris sous la cuirasse. On appelait cette jupe *bas de saie*. On attribue au retour en France des soldats bourguignons engagés au service de l'Empereur l'origine de cette mode qui, d'ailleurs, ne fit pas tomber complètement l'usage ancien des cottes d'armes et sayons. Certains harnais de fer n'ont ni le tonnelet ni les tassettes.

Le corselet, façonné en pointe à la taille, comme le pourpoint du moment, avec une arête sur la poitrine, devenu la cuirasse de la gendarmerie française sous Henri II, appartient à cette période. La mode des armes gravées et dorées, que les Milanais excellaient à fabriquer, remonte aussi, en France, à cette même époque. Les bandes du Piémont qui rentrèrent victorieuses parmi nous, couvertes de ces belles armes, furent trouvées si pimpantes que le goût s'en répandit, quoiqu'elles fussent de fabrication étrangère et infiniment plus coûteuses que les autres. Elles offraient cet avantage qu'il ne fallait pas être sans cesse à les fourbir; aussi devinrent-elles d'un usage général. Les armures ciselées, qui furent fabriquées alors pour les princes et les géné-

raux d'armée, sont d'une richesse qui laisse bien loin tout ce qu'on avait vu jusque là. Figures, ornements sans nombre, traités avec style, combinés sans confusion par des artistes du plus grand mérite, tout contribue à faire des armes de cette époque les plus belles de l'armurerie européenne.

Il fallut néanmoins y renoncer, en quelque sorte pièce par pièce. Ces armures, fabriquées à l'épreuve de l'arquebuse et dont il fallait augmenter la résistance en suivant les perfectionnements des armes à feu, devenaient de plus en plus lourdes ; leur incommodité fit prendre le parti de n'en conserver que certaines parties qui se trouvèrent alors si renforcées que le poids de l'armure partielle n'était guère moindre que celui de l'armure complète. Le casque du duc de Guise le Balafre, qui se trouve au Musée d'artillerie de Paris, pèse, à lui seul, dix kilogrammes.

Dès la fin du quinzième siècle, on commençait à comprendre par toute l'Europe que la véritable cavalerie de campagne devait être légère, et qu'à la guerre la promptitude des mouvements est chose importante. On laissa, dès cette époque, leurs lourds harnais de plates aux gendarmeries féodales, pour recourir à la simplification des *impedimenta*. Charles VIII ainsi que Louis XII formèrent les premières compagnies de leurs chevaux légers d'après ce qu'ils avaient vu en Italie : les *cavalleggieri* vénitiens et les *estradiots* (albanais). C'est pourquoi, nos cavaliers portant l'armure complète, on voit ici des chevaux dont le harnais est de *cuir*, et dont le peu de pièces défensives ressemble plutôt à une parure qu'à autre chose. De toute la défense du cheval de guerre, dont les Allemands paraissent les premiers avoir pris souci, mettant des plates sur le cou et sur le poutail de la monture, puis plus tard sur la croupe et les flancs, il ne reste ici, à l'un, qu'une barde de crinière formée de plates articulées, et qu'un chanfrein à pointe frontale en avant. On avait été, au seizième siècle même, jusqu'à préserver les jambes de la monture au moyen des plates articulées. Ce fut seulement vers le milieu de ce siècle, que, l'artillerie progressant de jour, on commença à bien comprendre que le moyen de soustraire la cavalerie aux projectiles des armes à feu était de lui donner une grande mobilité. C'est ainsi que, pièce à pièce, en commençant par son cheval, l'homme d'armes se décida à déposer graduellement la ferraille qui entravait ses mouvements.

Le chanfrein, n° 2, qui figure ici en pièce détachée, est l'exemple vu de face qui se rapproche le plus des chanfreins portés par nos chevaux. Un renfort est appliqué sur l'axe de ce chanfrein qui, par un caprice assez rare, a des oreillons d'un jeu dissemblable. Cette têtère est armée d'une pointe montée sur un disque plissé. Ces chanfreins étaient doublés de peau. La garniture de queue maintenait les crins serrés à la naissance de la queue et empêchait le cheval de la salir ; c'était un manchon de cuir recouvert de velours ou de soie, autour duquel s'enroulait parfois quelque torsade de soie ou d'or. On ornait le manchon de queue, plus ou moins long, de nœuds de rubans, de pierreries. Quand il n'était pas lacé, il était assez élastique pour s'ouvrir, afin de laisser passer la queue de la bête. La pression qu'il exerçait sur les crins ramassés l'empêchait de glisser.

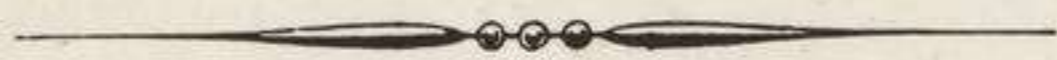
La forme des deux étriers, n° 8 et 9, dont l'arcade va en s'élargissant par le bas, répond aux besoins du moment. Les solerets minces et longs étaient remplacés, à la fin du quinzième siècle, par des solerets larges du bout. L'arcade de l'étrier, parfois ajourée, était dite en ce cas à *fenêtres*.

La rondelle d'aisselle, n° 6, était la garde qu'on enfilait sur la hampe de la lance et qui s'arrêtait au-dessus du renflement formant le point de départ de la flèche de la lance. Le bois était soutenu par le faucre que l'on voit au côté du cavalier, n° 3, et la main qui soutenait la lance était à l'abri sous la rondelle. Cela remonte au treizième siècle et ne s'appliquait qu'à la longue lance.

L'écharpe était le signe de ralliement sous les armes et fut généralement adoptée par les officiers pendant la seconde partie du seizième siècle.

Documents photographiques de M. Laurent et de M. Franck.

Voir, pour le texte : Viollet-le-Duc, Dictionnaire du mobilier français; Armes de guerre. — A. Jubinal, La Armeria real. — M. Quicherat, Histoire du costume en France.

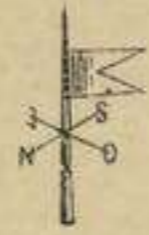




EUROPE XVI^E SIECLE

EUROPA XVITH CENTY

EUROPA XVI^{TES} JAHR^T



IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Goutzwiler et Stork lith



EUROPE. — XVI^E SIÈCLE

ARMURES, ARMES OFFENSIVES, BLANCHES ET A FEU.

Sous Henri III, c'est-à-dire vers la fin du seizième siècle, la taille de la cuirasse s'allonge et présente une arête prononcée qui donne au plastron la forme d'une cosse de pois, selon l'expression de Meyrick. « Dès le commencement du seizième siècle, dit M. J. Labarte, un luxe inouï s'introduisit dans les armures. Le sculpteur, le ciseleur, le graveur, le damasquineur, l'orfèvre et l'émailleur furent appelés à enrichir les armes de guerre de décorations dont les premiers artistes fournissaient souvent les dessins... » On finit par trouver le fer un métal trop vil pour les armures des grands seigneurs; on le cachait souvent sous une riche dorure, et S. W. Raleigh renchérit sur tout cela en se présentant à la cour d'Élisabeth avec une armure d'argent massif. Ce fut en Italie que s'exécutèrent les plus riches armures, et M. Labarte désigne, parmi les plus illustres en ce genre : Michelagnolo, le premier maître de Cellini, cité par Vasari; Filippo Negrolo, de Milan, le plus habile ciseleur damasquineur de son temps, célèbre par les armures de Charles-Quint et de François I^{er}; Antonio, Frederico, et Lucio Piccinini, qui firent des armures merveilleuses pour les princes de la maison de Farnèse; enfin Romero, qui en fabriqua de magnifiques pour Alphonse d'Este, duc de Ferrare. L'Allemagne a compté aussi des artistes d'un grand mérite en ce genre. Kolmann d'Augsbourg, auteur de l'armure de l'électeur de Saxe, Christian II, peut aller de pair avec les plus habiles artistes italiens. En France, on ne peut nommer qu'Antoine Jacquard, quoiqu'il y en eût nombre d'autres. Jacquard, armurier à Bordeaux vers la fin du seizième siècle, gravait les fines ciselures en fer, dans le genre de Leigeber, artiste nurembergeois. »

N^o 2. — Casque de Charles-Quint, conservé dans le trésor de la cathédrale d'Augsbourg. Ce casque est un armet, remplissant toutes les conditions de la coiffure militaire exigées au quinzième siècle et pendant la première partie du seizième. Le timbre est surmonté de la crête, la visière est grillagée, et le *gorgerin* ou *gorgery* fait partie intégrante du casque. Cette arme est couverte d'une véritable broderie de ciselures. La mître qui surmonte cette arme annonce la qualité de ces princes allemands, électeurs de Cologne, de Trèves, etc., qui étaient des chefs militaires et religieux.

N° 1. — Bourguignotte et armure de pirate, seizième siècle (Armeria de Turin). Le casque de cette armure est la *bourguignotte*, qui était un casque léger, sans mézail et laissant le visage à découvert. Il porte une crête, une avance ou petite visière, un couvre-nuque fixe et deux oreillettes ou oreillons ; son usage date de la fin du quinzième siècle. L'armure offre un exemple de l'influence exercée par le costume civil sur le costume militaire. Selon la mode des pourpoints du temps d'Henri II, le corselet de la cuirasse s'allonge et la pointe de l'arête descend plus bas qu'auparavant vers la ceinture, en même temps que cette arête s'accuse davantage. De plus, les épaulières se terminent par des pièces de métal rappelant les taillades des habits de drap.

N° 5. — Casque et cuirasse, de l'époque de la Renaissance (Armeria de Turin). La cuirasse est un de ces corselets qui se portaient sans aucune addition de tassettes ni d'épaulières, avec le costume de drap ou de soie, le chapeau, le morion ou la segrette. Le casque est une calotte affectant une forme qui se rapproche du bonnet phrygien ; les larges oreillettes sont articulées en jugulaires ; cette armure d'un si riche travail ne semble qu'une arme de parade, à moins qu'elle ne soit un de ces *placarts* d'armures, cités par Brantôme, comme ayant eu la plus grande vogue sous le règne de Charles IX et de Henri III, à cause de leur légèreté et aussi de la perfection de leur travail. Ces corselets, dont la fabrication est antérieure à 1570, étaient gravés à Milan.

N° 9. — Gorgerin et épaulière, avec ornements en relief sur fond or (Armeria de Turin). Ces épaulières avec colletin furent les plus ingénieuses parce que la disposition en éventail des lames articulées recouvrant les épaules permettait à l'homme d'armes de rapprocher le bras du corps. Cependant les mouvements restaient encore fort restreints, puisqu'avec cette épaulière on ne pouvait porter la main au-dessus de son casque, etc. A la différence des anciennes épaulières du quinzième siècle et de la première partie du seizième, cette arme défensive redevint symétrique à l'époque de Henri II, et ce fut son dernier type.

N° 4. — Masse d'armes damasquinée, de la collection de M. Spitzer. La masse est l'arme contondante la plus ancienne. A l'époque que nous retraçons, les cavaliers la portaient à l'arçon de la selle ; les piétons la portaient au cou. Enfin, les stradiots ou albanais, milice irrégulière aux gages de la république de Venise, et plus tard au service de la France, jusqu'au règne de Henri III, suspendaient à l'arçon de leur selle la masse d'armes à la *hongresque* ou à la *turquesque*.

Quoique ce soit là une arme naturelle par excellence, on dit que la masse fut importée en Europe par les croisés ; il faut l'entendre de leur mode et de leur forme.

Au seizième siècle, elle était entièrement en fer. Vers la fin de ce siècle, les Italiens en faisaient un grand nombre, et le marteau d'arçon, qui figurait dans les tournois comme dans la mêlée des batailles, était un



EUROPE XVII^È SIECLE

EUROPA XVIITH CENTY

EUROPA XVII^{TES} JAHR^T



IMP FIRMIN DIDOT et C^{IE} PARIS

Stork del.

objet de grand luxe. On damasquait cette arme à l'orientale; celle que nous représentons permettait de porter un coup droit, pénétrant et redoutable.

N° 6. — Dague italienne, de la collection de M. Spitzer. Ce poignard est la *langue de bœuf*, arme italienne analogue à la *miséricorde*. L'extrême largeur de sa lame, qui en détermine le caractère, est quelquefois celle de a main. Cette lame évidée à compartiment est souvent richement ornée de damasquinures en or. Les langues de bœuf de Vérone étaient des plus renommées. Sur la gaine de ces armes, on juxtaposait souvent un petit couteau appelé le *bastardeau*.

N°s 3, 7, 8 et 12. — Poignées d'épée et d'estoc.

Le n° 3, ayant appartenu à Charles II, est la rapière à l'espagnole, à longs quillons droits dont la corbeille à jour avait pour objet de préserver la main, et de faciliter le bris de la pointe de la lame de l'adversaire qui s'y engageait par les ajourés. C'était surtout une arme de duel, en usage vers la seconde moitié du seizième siècle et pendant le dix-septième. La saillie forte qui borde celle-ci en détermine le caractère espagnol; dans les rapières italiennes, la corbeille plus profonde n'a pas cette bordure en saillie.

Le n° 8 est une épée à double garde, avec le *pas-d'âne*, ayant appartenu au duc de Mortemar. Quant au n° 12, il représente la double garde, sans le pas-d'âne. Cette épée de Pizarre fut, dit-on, dorée avec le premier or envoyé d'Amérique.

Le n° 7 est la poignée d'un *grand estoc* ou *épée d'arçon* de Don Juan d'Autriche. La lame de cette arme était quadrangulaire, ce qui la rendait rigide; elle avait un long évidement. Dès la seconde moitié du quinzième siècle, l'homme d'armes portait le grand estoc suspendu à l'arçon de sa selle; cette arme n'avait, pas de branches rejoignant le pommeau, afin que la main armée du gantelet pût facilement saisir la poignée. La grande épée se mettait à l'arçon du côté droit; l'homme avait en même temps son épée de ceinturon, moins longue, du côté gauche. On se servait souvent du grand estoc dans les pas d'armes. Une ordonnance de 1549 fait voir qu'il était en usage sous Henri II; l'épée d'armes et l'estoc d'arçon y sont spécifiés.

Pistolets à rouet. — N° 10. Pistolet d'un prince saxon, seizième siècle. — N° 11. Pistolet avec trois petits canons munis de dards, ayant probablement appartenu à l'empereur Charles-Quint. — N°s 13 et 14. Autres pistolets, dont le dernier est du dix-septième siècle. — Les n°s 11, 13 et 14 dépendent de l'armaria de Madrid, l'autre provient d'Allemagne.

La platine à rouet est originaire d'Allemagne. En 1554, les Français, pour la première fois, se trouvèrent, à la bataille de Renty, en présence des reîtres allemands, armés de pistolets à rouet. La tactique de ces cavaliers qui, leur coup parti, se retiraient, allant au galop se reformer à la queue de l'escadron où l'on


rechargeait l'arme, chaque rang s'avancant et se retirant successivement, par une manœuvre qu'on nommait *la caracol* ou *le limaçon*, fit tomber chez nous, devant ces escadrons en profondeur, l'usage de charger en *haie*, à l'ancienne mode française. A partir de cette époque, le pistolet ou pistole fit partie de l'armement d'une espèce de cavalier nommé *pistolier*. Les premiers pistolets avaient une poignée formant un angle prononcé avec le canon, assez court. Leur pommeau de grande dimension est, en général, de forme sphérique. Plus tard, la forme s'allonge considérablement; la crosse est placée presque en ligne droite avec le canon. C'est le type du pistolet du temps d'Henri IV. Dans les premières armes, l'appareil est extérieur au corps de platine; les différentes pièces offrent de grandes dimensions. Le perfectionnement consista à diminuer ces pièces et à les enfoncer le plus possible dans le corps de platine, jusqu'à les y noyer complètement. Les armes à rouet restèrent en usage pendant le dix-septième et même une partie du dix-huitième siècle. En Allemagne, elles servaient particulièrement dans les derniers temps à s'exercer au tir à la cible.

« Du moment que les armes à feu, dit M. Labarte, furent devenues portatives, l'art s'appliqua à les décorer. Les canons des arquebuses, des mousquets et des pistolets furent rehaussés, comme les armures, de fines ciselures et d'ornements damasquinés en or et en argent. On enrichit la couche de fines incrustations, on y employa l'ivoire teinté de plusieurs nuances et les bois de différentes couleurs. La platine et la batterie reçurent aussi de belles décorations; on y cisela des ornements, des arabesques, des figures en relief, et souvent même de charmantes figurines de ronde bosse. (*Hist. des arts industriels.*)

Documents photographiques.

Voir, pour le texte : Catalogue du Musée d'Artillerie; Paris, 1862. — Viollet-le-Duc, Dictionnaire du Mobilier français, Armes de guerre. — J. Labarte, Hist. des Arts industriels. — Ed. Lièvre, les Collections célèbres. — Jubinal, la Armeria Réal. — P. Lacombe, les Armes et les Armures.

263



EUROPE. — XVI^E SIÈCLE

ARMES DIVERSES.

N° 1.

Le *morion* fut l'un des casques portés concurremment avec l'armet, le cabasset et la bourguignotte. L'armet, le plus ancien, avait commencé vers 1550, à remplacer le bassinnet. Le morion au timbre élevé, ovoïde, surmonté, en général, d'une crête prononcée, a des bords plus ou moins larges, abaissés sur les oreilles, se relevant en bateau, devant et derrière, faisant cornes des deux bouts. Il laisse la vue entièrement libre et c'est assurément pour cette raison qu'il fut surtout le casque de l'arquebusier. Cette coiffure militaire fut très répandue et Brantôme parle d'une revue passée de son temps, où l'on comptait dix mille morions gravés et dorés; il ajoute qu'ils furent encore plus communs depuis. Le prix de la dorure d'un casque faite d'or en feuille ou d'or moulu, s'évaluait à Paris, vers 1570, à trois ou quatre écus environ; parfois les armes étaient dorées deux ou trois fois avec de l'or à lange. (M. Édouard de Beaumont; *Collection d'œuvres d'art*, Ed. Lièvre.) Le magnifique morion représenté ici est un casque de chef; l'élévation de la crête lui donne la plus belle tournure. Il est gravé à l'eau-forte, retouché au burin avec dorure, et porte les armoiries de Piccolomini, condottiere italien de la deuxième moitié du XV^e siècle.

Les *picquiers* et *arquebusiers* du commencement du XVII^e siècle portaient encore le morion, selon les représentations de Geyn, qui sont de l'époque.

N° 9.

Étui de chasse en peau; hauteur 0^m,35 cent.

N°s 4, 8 et 10.

Poudrière fine ou *pulvérin*. Poires à poudre (*flasque*, en français de l'époque, *flasco*, en languedocien, *fach*, en allemand, *fiasco*, c'est-à-dire flacon, en italien). — Ces étuis, que l'on portait suspendus, étaient faits en bois, en ivoire, en corne ou en métal; ils étaient souvent richement ornés, comme on le voit par ces exemples. Les deux poires à poudre sont de facture milanaise, décorées d'ivoires gravées; elles ont appartenu à Emmanuel Philibert de Savoie, la Tête de fer ou le Prince aux cent yeux. Les flasques de Milan étaient, selon Brantôme, les mieux façonnées et les plus recherchées dans son temps.

N°s 2 et 3.

Tranchoir d'acier et son fourreau. — Le manche et le fourreau de ce couteau sont en ivoire. Le premier est formé par le groupe d'un homme aux prises avec un lion; une Pallas nue, armée de l'égide et de la lance apparaît parmi les entrelacs en méplat dont le fourreau est orné. Ce petit couteau, tout engagé, mesure 0^m,24 cent.; quoiqu'il ne soit tranchant que par un côté, comme un couteau journalier destiné surtout à couper, sa pointe finement aiguisée le rend pénétrant comme un stilet, et peut-être peut-on l'assimiler aux armes défensives que les femmes de l'Allemagne et de l'Italie suspendaient à leur ceinture, ou à celles que les Castillanes portaient à leur jarretière.

N°s 5 et 7.

Poignées de rapière et de flamberge. — La première est espagnole, la seconde est française (celle-ci du XVII^e siècle); ce sont deux épées de duel dont les lames longues et effilées ne pouvaient servir que pour l'estoc. La *rapière*, mentionnée dès l'année 1495 (O. Penguilly l'Haridon, *Cat. du musée d'artillerie*) fut surtout en usage vers la deuxième moitié du XVI^e siècle et la première partie du XVII^e. Les rapières de Tolède et de Saragosse portent pour garde une coquille hémisphérique ou panier, percée d'une infinité de petits trous destinés à arrêter la pointe de l'épée de l'adversaire. Dans les armes élégantes ces trous sont les reperçés d'un ornement courant, ciselé. Les quillons sont longs et droits, placés à l'intérieur de la corbeille. Le pommeau est généralement rond, légèrement aplati. La coquille de la rapière espagnole est, de plus, bordée d'une saillie assez forte, qui ne se trouve pas sur les coquilles plus profondes de la rapière italienne. La flamberge est de même principe, mais diffère de l'arme espagnole en ce que la poignée plus forte n'a pas de branche et peut évoluer dans la main; elle est aussi plus favorable pour le changement de main qui se pratiquait dans l'ancienne escrime. Les quillons sont plus courts et sont dégagés de la garde qui est de dimension moindre et présente une surface plate, en treillis. Sauf les quillons, la flamberge est à peu de chose près le fleuret moderne.

N° 6.

Poignée incrustée d'argent d'une dague italienne. — Le poignard était,

au XVI^e siècle, commun à toutes les classes, comme arme de parade et d'accoutrement journalier; on donnait le nom de dague à toutes sortes de poignards, et la vogue de ces armes de courte portée était

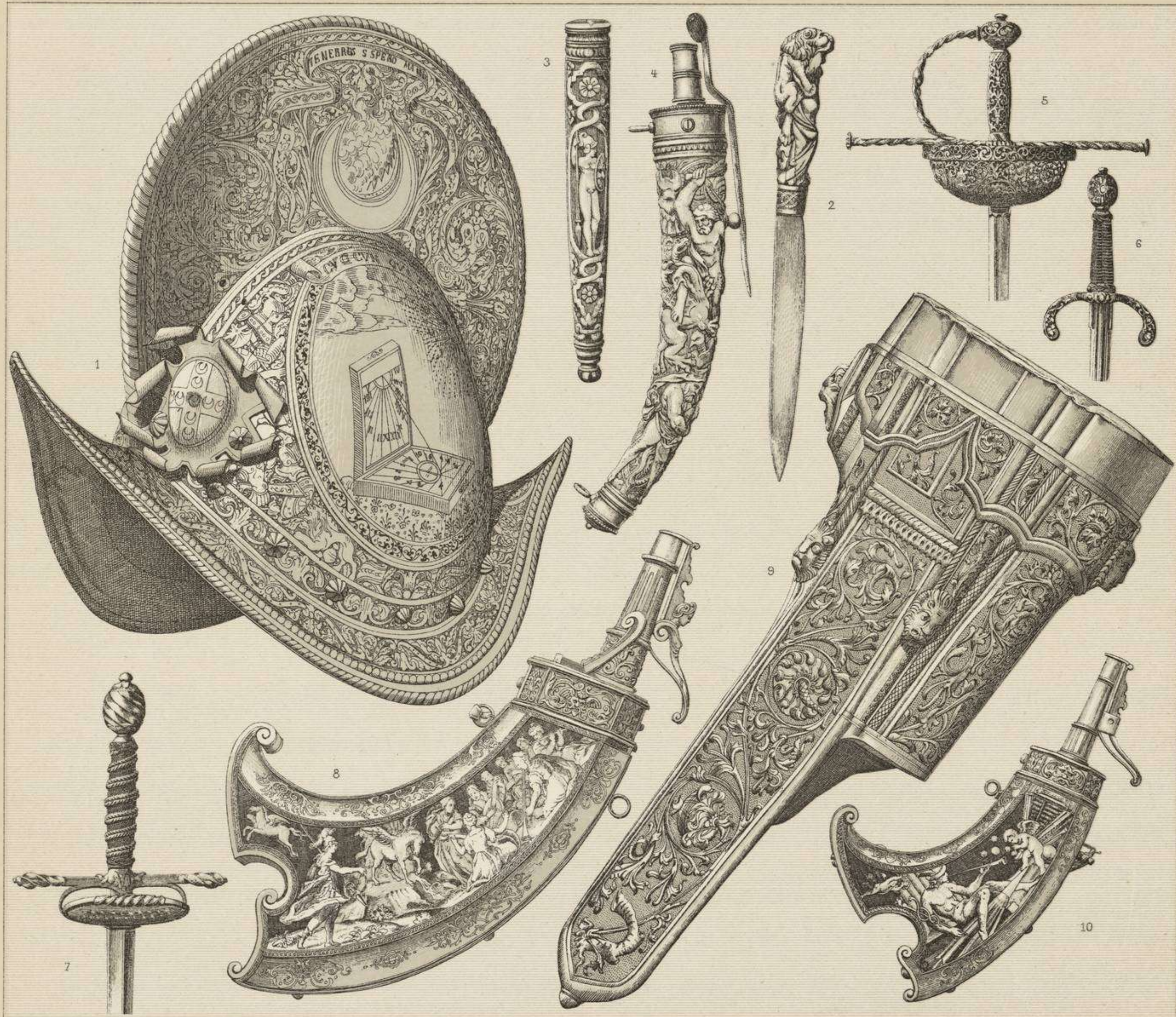
si grande qu'on appelait par raillerie *indague* le gentilhomme qui sortait sans poignard, c'est-à-dire sans ajustement, sans grâce et sans contenance (*Grand Dictionnaire de Trévoux*).

(Les n^{os} 1, 8 et 10 proviennent de l'Armeria de Turin.

Le n^o 9 appartient à M. Bertini, et figure dans le Musée d'art industriel de Milan, publié par M. G. Rossi.

Les n^{os} 5, 6 et 7 qui font partie de la collection de M. Léonce Mahou, et les n^{os} 2, 3 et 4 appartenant à M. Spitzer sont tirés de l'Art ancien, publié à Paris par M. Frank.)

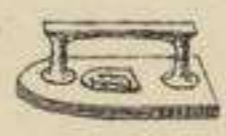
N. B. Tous ces documents sont photographiques.



EUROPE XVI^E SIECLE

EUROPA XVITH CENTY


EUROPA XVI^{TES} JAHR^T



IMP FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Goutzewiller lith

264



EUROPE. — XVI^E SIÈCLE

FRANCE ET ITALIE

DAMES DE LA NOBLESSE FRANÇAISE, 1520-1550.

ITALIENNES DE LA FIN DU SIÈCLE.

5	6	7	8
1	2	3	4

N^o 1. Diane de Poitiers, 1499-1566. — N^o 2. Éléonore de Castille, deuxième femme de François I^{er}, 1498-1558. — N^o 3. Marguerite de France, troisième et dernière fille de François I^{er}, duchesse de Savoie, 1523-1574. — N^o 4. La belle Ferronnière, vers 1540. — N^o 5. Demoiselle de Milan. — N^o 6. Épousée de Venise. — N^o 7. Veuve vénitienne. — N^o 8. Femme de marchand de Venise.

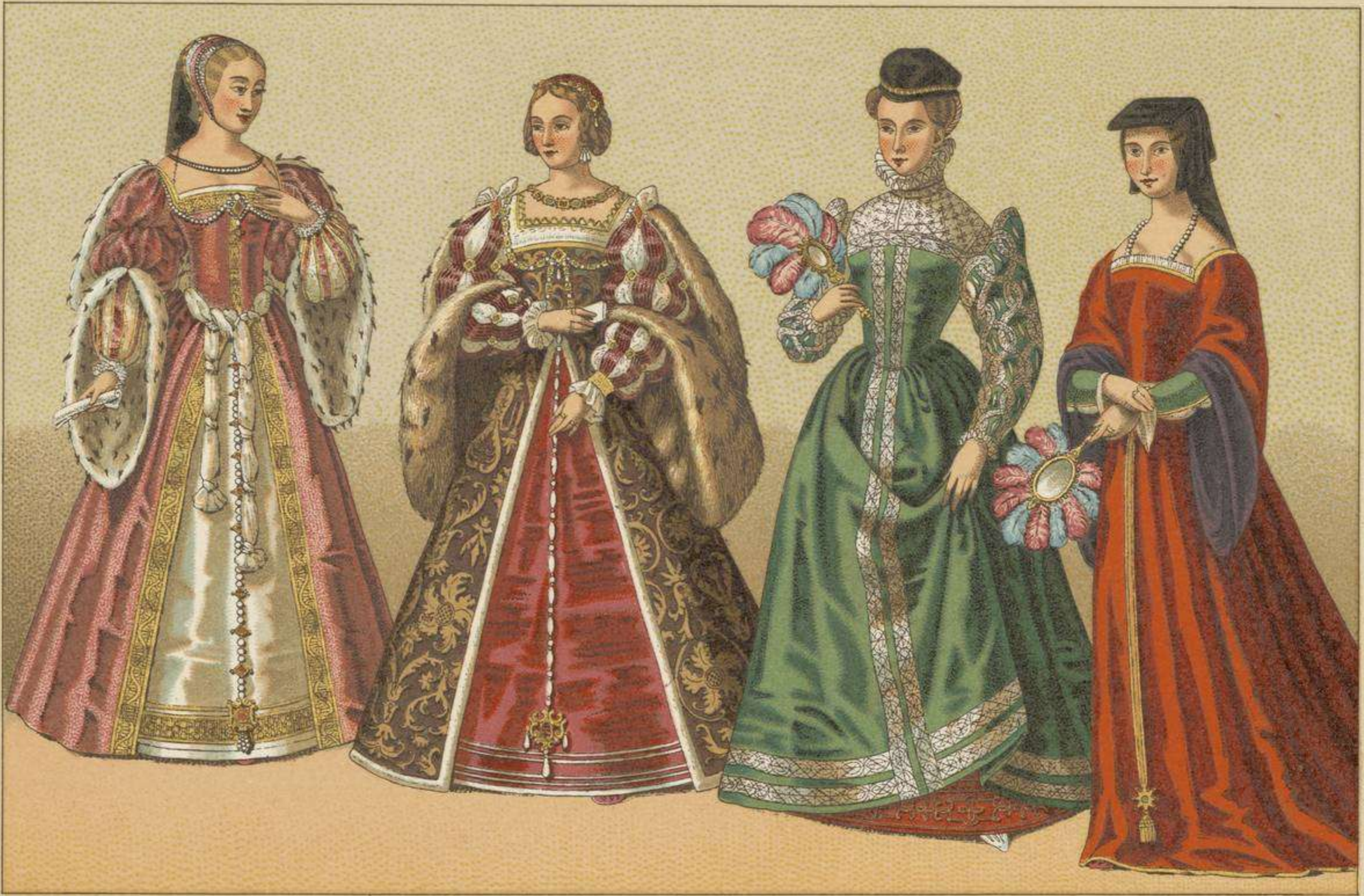
N^{os} 1 et 2. — Le caractère saillant du costume féminin en France, pendant la plus grande partie du siècle, s'accuse nettement dans ces deux premiers exemples. Pour avoir *fine taille*, on comprime le buste, et pour faire ressortir la sveltesse, le costume se trouve composé de deux évaselements contraires, issus de la ceinture. Du haut de l'espèce d'entonnoir supérieur, taillé devant en carré, à l'italienne, plus ou moins bas, on voit se dégager le haut de la poitrine, le col nu, la tête coiffée bas; à partir des hanches, la robe est une cloche allant en s'élargissant jusqu'à terre; on n'en est pas encore au corset à armature, baleiné, à éclanches de bois ou de métal, qui devait faire tant de meurtrissures, et projeta en avant et si bas la pointe du corsage, comme on le vit sous Henri III; on n'en était encore qu'à la *vasquine* ou *basquine*, le corset ou petit pourpoint sans manches, fait de toile forte, serrant le buste de manière à l'amincir graduellement jusqu'à la taille. La *vertugale*, *vertugade*, *vertugadin*, qui était l'autre vêtement de dessous donnant la configuration de la contre-partie inférieure, ne comportait pas non plus, à son origine, le bourrelet des fausses hanches qui lui fut adjoint et fut de si singulier aspect. Le vertugadin primitif était un jupon de gros canevas empesé, que les dames riches faisaient recouvrir de taffetas; on l'attachait aux basques de la vasquine et il ne grossissait pas les hanches, ou du moins fort peu; il descendait en s'élargissant en un oblique droit, coudé brusquement, mais légèrement, des côtés, à la hauteur de la taille. La cotte qui se mettait par-dessus cet appareil, était en quelque sorte tendue, et ne devait faire aucun pli; on n'en voyait plus d'ailleurs que la jupe, apparaissant par l'ouverture des pans qui s'écartaient de la robe de dessus, l'ancienne surcotte, et les manches, entières ou recouvertes en partie par les manches

étoffées de la surcotte. La taille se marquait par un cordon de joaillerie d'où pendait, presque au bas de la jupe, le cordon de la contenance, qui était souvent encore le chapelet de prières conservant le nom de *patenôtre*; on y ajoutait quelquefois une ceinture de soie à bouts pendants, nouée lâche, à nœuds ou à glands, de la famille des filets de soie, qu'en Italie on appelait des *postes*. Aux types primitifs du corset et du vertugadin du seizième siècle, il faut joindre ici celui du *mancheron*, qui fut si fort en usage, aussi bien dans le costume des dames que dans celui des hommes, pendant la seconde moitié du seizième siècle et le commencement du dix-septième. La manche volante est parfaitement reconnaissable : Diane de Poitiers et Éléonore de Castille la portent également. C'est une combinaison de l'ancienne manche en sac à retroussis de fourrure, et de la large manche de la robe italienne, serrée au poignet, divisée en gros bouillons, dont l'étoffe était découpée en bandes longitudinales, procurant des ajourés par lesquels on montrait le linge fin de la chemise. On voit ici comment les dames imaginèrent ces espèces d'ailes tombant de l'épaule et ramenées en une jonction fine vers le milieu du bras. Le haut simulait l'ouverture des anciennes manches de surcottes dont on usait à volonté pour le passage du bras; le bas conservait l'apparence de l'ouverture ample de la manche du quinzième siècle. En somme, c'était l'*aileron* ou *mancheron* que l'on devait faire en étoffe et surmonter de l'épaulette.

En résumé, ces deux somptueux costumes où se rencontrent dans leur premier éclat les nouveautés du siècle, sont, sous beaucoup de rapports, plus heureux que la plupart de ceux qu'on vit leur succéder. Si le corset comprime le buste, il ne le blesse ni ne le déforme avec une trop grande exagération; la vertugade ne déplace pas non plus les hanches et les exagère à peine. Seulement, l'envergure de la jupe, l'élargissement du haut du corps, procuré par les manches bouffantes, additionnées encore des ailerons de fourrure, donnent à l'ensemble de ce costume un aspect lourd qui rapetissait la femme et devait le faire abandonner.

On attribue à Éléonore de Castille l'introduction en France du vertugadin, et aussi l'adjonction aux pièces de la contenance du petit miroir qui en fit dès lors partie et auquel personne n'avait encore songé. Nous renvoyons pour les détails, soit de ces deux premiers costumes, soit de ceux des n^{os} 3 et 4, aux notices des planches ayant pour signes : la Palette, la Hache, la Perle, etc. Nous ne signalerons ici que la substitution faite aux ouvertures des manches, où l'exhibition des fines toiles de la chemise fut remplacée par des taffetas et des satins blancs. Quand la robe elle-même était blanche, comme celle d'Éléonore de Castille à son entrée à Angoulême, où elle était vêtue de satin blanc, les ouvertures montraient du drap d'or bouffant ou des variantes de ce genre.

Nos figures italiennes, provenant principalement de Venise, confirment ce que nous venons de faire observer au sujet de la haute stature dont les femmes aimaient à se procurer au moins l'apparence. On peut voir, dans la planche Italie, ayant pour signe la Tête de bouc, à quel singulier stratagème recouraient les femmes de petite taille, ne se préoccupant pas d'ailleurs de ce que, juchées comme elles l'étaient sur leurs hauts patins, avec la longueur et l'ampleur de leur panse postiche, leur double supercherie restait fort sensible à l'œil le moins clairvoyant; l'exiguïté de leurs bras aurait suffi seule pour la dénoncer. Les costumes représentés ici montrent cepen-



EUROPE XVI^E SIECLE

EUROPA XVITH CENTY

EUROPA XVI^{TES} JAHR^T



IMP FIRMIN DIDOT et C^{IE} PARIS

Vallet lith.

dant que les dames italiennes avaient, vers la fin extrême du siècle, abandonné la coiffure en frisons avec le croissant en forme de cornes, que l'on voit dans la planche que nous venons de citer; ce frêle échafaudage leur faisait décidément une tête trop petite, trop peu volumineuse pour répondre à la haute stature qu'elles s'obstinaient à conserver, surtout avec la progression constante de l'étalage de la jupe sur le vertugadin. Nous considérons ici cette seule observation générale et demandons à Vecellio, pour le surplus, ce qu'il importe de relater sur nos exemples particuliers.

La demoiselle de Milan, n° 5, porte la toilette des jeunes filles nobles hors de leur maison. Ce costume n'est point, en réalité, aussi local que la désignation spéciale qui en est faite pourrait le faire croire. D'abord c'est celui que l'on voit dans les autres villes de la Lombardie, et les femmes nobles de Bologne, dont la coiffure ressemble à celle des Milanaises, portent aussi, sauf la longue manche ouverte du pardessus, un costume tout à fait analogue. Les *podestaresse*s, *capitainesse*s et autres dames prenant des titres semblables (car la femme mariée prenait la qualité de son mari), sont vêtues en ce genre, à Sienne, à Ferrare, à Brescia, etc... et jusque dans Rome.

La jupe étalée sur le vertugadin n'avait cessé de croître et d'aller en s'élargissant; aussi ces jupes n'avaient-elles plus que très peu de queue. Les femmes nobles se paraient de colliers de perles, de chaînes d'or, et celles qui portaient la « collerette agréable à voir » la fraise de linon tuyautée, avaient toujours des manchettes du même mode. L'éventail, l'*éventoir à plumes*, comme le nomme Rabelais, servait de contenance; il était souvent attaché à la ceinture par un cordon.

N° 6. — L'épousée vénitienne diffère de celle représentée par Vecellio; « le vêtement varie plus que la forme de la lune » dit naïvement ce maître, et la toilette présente si rapprochée de son époque en est une preuve de plus. Les femmes, pour se faire des cheveux blonds, employaient alors tant de soins, d'art, de peine et de temps, « qu'on est frappé de stupeur, » dit encore Vecellio. La mode en était née à Venise vers 1550 et durait toujours; les dames y faisaient tous leurs efforts pour donner aux cheveux la couleur d'or. « De là vint l'usage des petites couronnes d'or ou d'argent entourées de lis et d'autres fleurs, ou de pierres précieuses qu'on y enroulait au moyen de galons d'or qui pendaient jusqu'à terre. » Notre épousée diffère de celles données par Vecellio, en ce que sa couronne à fleurons est plus grande et avancée sur le front, et surtout en ce que celle-ci a une seconde couronne ou plutôt un grand peigne circulaire en joaillerie qui maintient et projette en arrière la masse de la chevelure prenant un magnifique développement.

N° 7. — « Les femmes de Venise, à la mort de leurs maris, renoncent à toutes les vanités et à tous les ornements; car, outre le vêtement noir, elles couvrent leurs cheveux, enveloppent leur poitrine d'un voile serré, portent la cape jusque sur le front, et marchent dans la rue avec tristesse et la tête inclinée. Lorsqu'elles ont résolu de rester veuves, elles portent une queue, et renoncent pour quelque temps aux habits de couleur. Dans

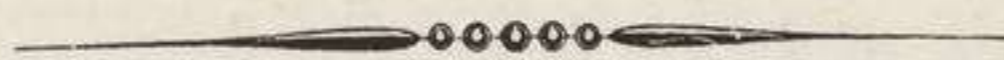
leur maison, elles mettent sur la tête une coiffe qui recouvre les cheveux, et sont toujours vêtues de noir dedans comme dehors; néanmoins, si elles veulent se remarier, elles peuvent, sans encourir de blâme, prendre quelques ornements, mais de peu d'apparence, et découvrir un peu leurs cheveux; car tout cela fait connaître leur intention à quiconque les voit. » Le voile de la veuve ici représentée n'étant pas noir, peut-être faut-il y voir une intention de ce genre.

N° 8. — Après ce que nous avons dit, cette figure ne nécessite aucune description particulière. Elle a le corsage « qui dépassait la longueur ordinaire » du temps de Vecellio, mais dont l'usage était alors répandu. Sa ceinture est ornée du filet de soie à glands, la *poste*, que l'on a vue à Diane de Poitiers; au surplus, l'observation faite à propos de la localisation du costume de notre Milanaise est à faire de même ici. Ce que dit Vecellio de la femme du marchand romain convient parfaitement à la femme du marchand de Venise. « Les bourgeoises, ou femmes des marchands romains, s'habillent avec beaucoup de somptuosité. Elles portent un vêtement à corsage décolleté, qui laisse voir toute la poitrine ornée d'une chaîne en or massif à plusieurs tours, d'où pendent quelques bijoux. Leurs bras sont couverts de manches à filet de soie, sous lequel on aperçoit un tissu d'or ou d'argent... elles bouclent les cheveux autour du front, et disposent le reste sous un long voile qui s'attache au chignon et descend jusqu'à terre. C'est ainsi qu'elles sortent de leur maison, accompagnées de suivantes, et parfois de leurs enfants qui les précèdent. »

Les figures 1, 2, 3, 4 sont tirées du recueil de Gaignières et de la Galerie française des femmes célèbres par Lante.

Les nos 5, 6, 7, 8 sont tirés du recueil de Joss de Bosscher, publié en 1610.

(Voir pour le texte : Montfaucon, la Monarchie française; M. Quicherat, Histoire du Costume en France.)



EUROPE. — XVI^E SIÈCLE

FRANCE. — ANGLETERRE. — ITALIE

COSTUMES FÉMININS.

1	2	3	4
5	6	7	8

Figures historiques.

N° 7. — Marie d'Angleterre, sœur cadette de Henri VIII, née en 1497, mariée à Louis XII, roi de France, en 1514, morte à Londres en 1534. Elle s'était remariée à Charles Brandon, duc de Suffolk. — Elle n'avait guère que seize ans, lorsqu'elle épousa Louis XII, veuf de sa seconde femme, Anne de Bretagne. C'était une des plus belles personnes de son temps.

Sa coiffure est le *chaperon*, diminutif de *chape*, *cape*, venant du latin *caput*, tête. On appelait manches à *rebras*, les manches larges qui se retroussaient et mettaient à découvert la manche juste de la cotte, toujours ornée d'une garniture au poignet.

N° 6. — Anne de *Boulen*, *Boolen* ou *Boleyn*, reine d'Angleterre, mère d'Élisabeth, née en 1500. — Elle avait accompagné en France, comme demoiselle d'honneur, la princesse Marie d'Angleterre. Ce ne fut qu'en 1525 ou 1527 qu'elle retourna dans son pays où, nommée demoiselle d'honneur de Catherine d'Aragon, elle supplanta cette reine et se fit épouser par Henri VIII, en 1532, après le divorce royal; elle

avait alors le titre de marquise de Pembroke, en 1533, elle était couronnée à Westminster. A son tour elle fut supplantée par une de ses demoiselles d'honneur, Jane Seymour; le 26 mai 1533, elle était décapitée.

Après le départ de Marie d'Angleterre elle était restée attachée pendant près de dix ans à la reine Claude.

N° 8. — Autre fille d'honneur de la reine d'Angleterre. — Son chaperon est du même genre que celui de Marie et que celui d'Anne de Boleyn. La queue en était tantôt pendante, tantôt relevée, et dans ce dernier cas on l'attachait de diverses manières.

Le damas, le satin, le velours étaient, du temps de Louis XII, des étoffes usitées dans la grande parure. C'était surtout de Florence que l'on tirait ces étoffes.

N° 5. — Élisabeth de Valois, reine d'Espagne, fille de Henri II et de Catherine de Médicis, née à Fontainebleau en 1545, morte à Madrid en 1568. — C'est aux fêtes du mariage de cette princesse, en 1559, que Henri trouva la mort dans un tournoi.

Avec ce dernier costume on voit réapparaître les épaulières qui, sous le nom d'épaulettes, contenant ou non la naissance du *mancheron*, donnèrent une nouvelle tournure aux toilettes de la seconde moitié du seizième siècle. On y remarque aussi le collet monté que l'on attribue à Catherine de Médicis, et le rapprochement du corsage de la robe avec le pourpoint des hommes, qui devait donner aux femmes une physionomie tout autre que celle qu'on leur avait connue jusqu'alors. La coiffure était aussi de moins de volume, et c'était là une influence du goût italien, qui, en général, ne tendait pas à augmenter le volume de la chevelure, comme on peut remarquer en considérant les fig. 1, 2, 3 et 4.

Au reste, les différences très typiques peuvent se mesurer ici. Les Françaises et les Anglaises, selon leur goût traditionnel, ont la taille longue et fine autant que possible, le dos plat, une coiffure qui ajoute à l'importance de la tête avec une certaine exagération; le tout en une harmonie voulue, basée sur le rythme de la stature naturelle.

Les Italiennes sont toutes grandies par le surhaussement de leurs chaussures, sur lesquelles elles sont juchées (voir la pl. Italie, ayant pour signe la tête de Bélier, n° 7, la courtisane vénitienne). On sent par ce double rapprochement des types du nord-ouest européen et du midi italien, combien les idées de beauté différaient de l'un à l'autre, et dans quelle mesure les dames anglaises, françaises et flamandes savaient recourir aux productions méridionales. Les différences sont assez sensibles pour qu'il soit inutile d'insister. La Française ne pouvait admettre que pour le grand apparat il fût nécessaire d'avoir la tête aussi petite que possible, la taille remontée, d'autant plus courte que la femme était juchée plus haut et la jupe plus longue, etc., etc.

Figures typiques, de la fin du seizième siècle.

N° 1. — Fille noble de Ravenne.

N° 3. — Princesse mariée napolitaine.

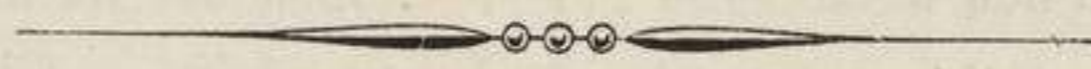
N° 2. — Noble matrone napolitaine.

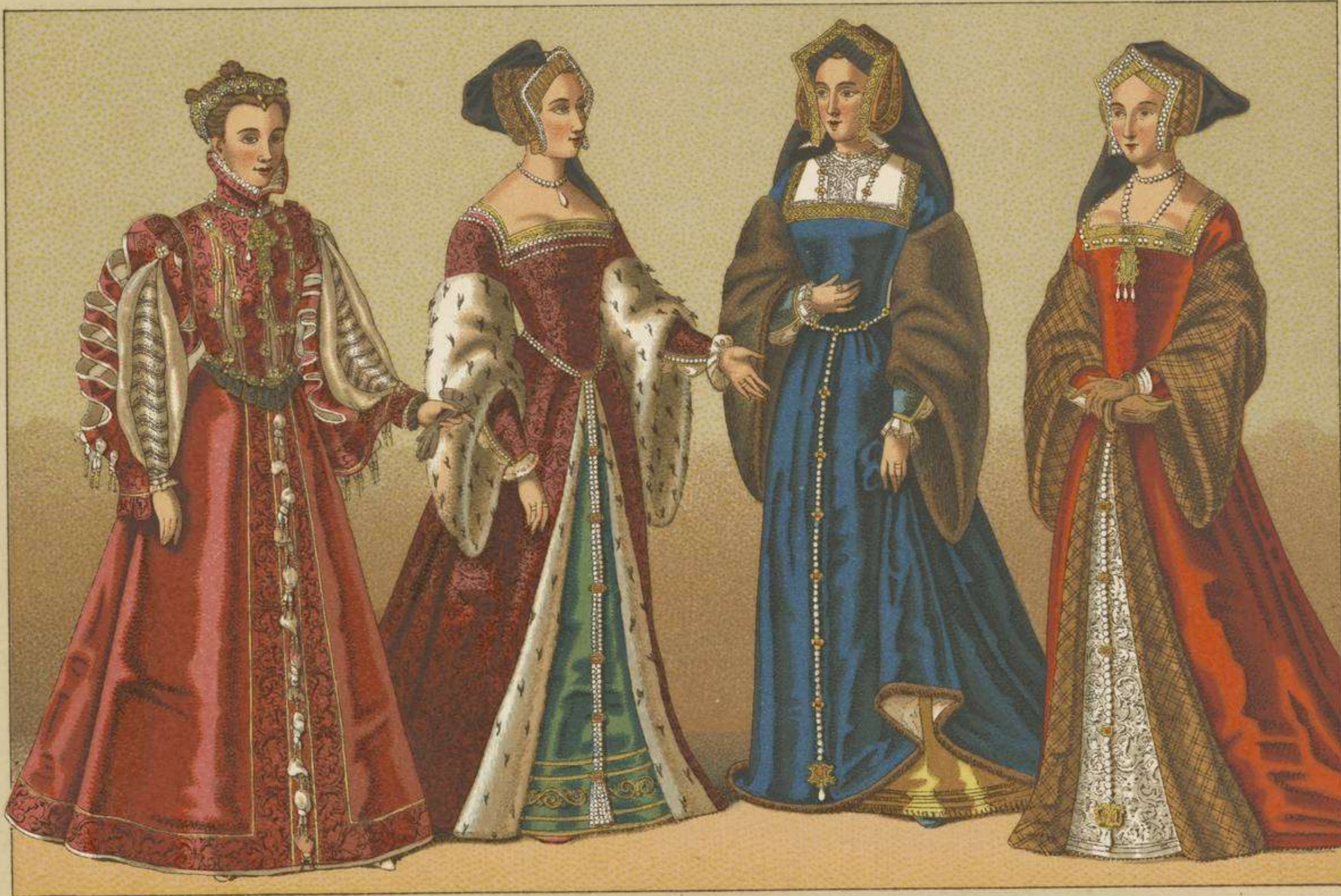
N° 4. — Dame de Padoue (Vénétie).

Les nos 5, 6, 7 et 8, sont tirés du recueil de Gaignières et de la Galerie française des femmes célèbres, par Lanté.

Les nos 1, 2, 3 et 4 sont empruntés au recueil gravé par Joss de Bosscher, publié en 1610.

Voir le texte des pl. ayant pour signes : la Pomme de pin, la Hache, la Perle, la tête de Bélier, le Shako, l'Écritoire et le Bougeoir.





EUROPE XVI^E SIECLE

EUROPA XVITH CENTY

EUROPA XVI^{TES} JAHR^T



IMP FIRMIN DIDOT et C^e PARIS

Vallet lith.

266

EUROPE. — XVI^E SIÈCLE

FRANCE

COSTUMES FÉMININS. — ARTISANS ET SOLDATS.

7	6	5	8
2	3	4	1

Depuis Charles VIII, l'engouement des Français pour les Italiens avait en quelque sorte dénationalisé le costume ; pendant la première partie du règne de François I^{er}, l'imitation ne fit que croître ; ce ne fut que par suite de l'arrivée de la florentine Catherine de Médicis que les choses se modifièrent. La future reine apportait dans l'application des modes italiennes une indépendance qui devint une leçon pour les dames françaises ; c'est à proprement parler à partir de ce moment que leur goût émancipé et délicat put s'affirmer de plus en plus et, malgré bien des écarts, et peut-être à cause de sa mobilité, leur valut ce sceptre de la mode qu'elles tiennent encore.

Le n° 1 est le premier en date des costumes représentés ici, et modifiés sous l'influence mentionnée plus haut. La duchesse d'Étampes (née en 1508) porte une robe noire, avec *passements* de même couleur, fermée par le haut, taillée en carré, ouverte depuis la ceinture jusqu'en bas, sur une jupe brodée en argent. La coupe de cette robe ouverte, les crevés verts des manches, le bouffant des épaules, ainsi que la cordelière en joaillerie formant ceinture et tombant jusqu'au bas de la jupe de dessous, *la cotte*, qui cache les pieds, sont de la première origine italienne. La nouveauté se rencontre ici : à la fraise gaufrée en petits canons, godronnée, maintenue par un collier dit *carcan*, que Catherine vient d'apporter, et aussi au raccourcissement de la manche ne dépassant plus le coude et laissant l'avant-bras couvert seulement de fines lingers ; enfin, cette figure porte visiblement celle des parures inventées par Catherine de Médicis dès le commencement de son séjour en France, qui devait avoir tant d'avenir : le corset. « C'était, dit Montaigne, une espèce de gaine qui emboîtait la poitrine depuis le dessous des seins jusqu'au défaut des côtes, et qui finissait en pointe sur le ventre. » Ce corset en fil de laiton, qu'on appelait alors *vasquine* (ou *basquine*, dit M. Quicherat, *Hist. du costume*), avait la forme d'un entonnoir ; on mettait un busc de baleine sur le devant, et il était rembourré. On le serrait à la taille avec un tel excès que la chair en était meurtrie profondément. C'est à cette invention, jointe à celle qui l'avait précédée, de la *vertugale*, consistant en un tour de corps garnissant les hanches et donnant en sens contraire la figure d'un entonnoir renversé, qu'il faut attribuer la physionomie nouvelle du costume à cette époque. La coiffure de la duchesse avec ses *templettes* est une transformation du chaperon d'Anne de Bretagne ; son diminutif relevé, dégagé et enrichi, s'appelait encore à *la française*.

N° 2. — Le costume de Catherine de Médicis (née en 1519) est encore plus éloigné du type primordial : une robe, dont le corsage et la cotte sont de la même étoffe blanche et du même dessin, est recouverte d'une seconde robe formant redingote. Fermé au haut de la poitrine et tombant en s'évasant jusqu'au sol, ce pardessus agrafé,

au collet montant jusqu'à la fraise, aux manches conservant le bouffant de l'épaule, mais encore plus courtes que les précédentes, est une de ces nouveautés dont le lien avec le passé est visible. L'invention consiste, en conservant le principe de l'ouverture de la robe de dessus sur celle de dessous, à remonter cette ouverture à la poitrine. Le pardessus est confectionné de manière à conserver la physionomie de la robe ordinaire qu'on n'aurait pas serrée à la taille; les galonnés convergeants, blancs sur noir, font ressortir l'intention. La pointe du soulier témoigne aussi des modes nouvelles; les chaussures découvertes et épatées du bout ont fait leur temps.

N° 3. — Marie Touchet (née en 1540) porte un costume de ville. Le bleu de la sous-jupe montre qu'elle n'est pas en deuil, et que c'est par choix qu'elle n'a voulu admettre dans le noir de son vêtement passémenté que le blanc de la fraise et de la fine manchette. Ce vêtement est fermé de toutes parts; les manches sont semblables à celles que portent les hommes, le collet monte jusqu'à la fraise, qu'il enserre et soutient (on y introduisait des fils d'archal); la jupe, relevée aux deux hanches, n'a pas d'ouverture. Marie Touchet est coiffée d'une de ces toques dont Éléonore, la seconde femme de François I^{er}, avait importé la mode en France; ce petit chapeau, variable de forme, se portait un peu sur l'oreille, et était souvent orné de quelque plumet que le goût sobre et charmant qui a ordonné cet ajustement a fait exclure. Ce chapeau en velours est un de ceux qu'on dénommait alors : à l'espagnole; Rabelais dit qu'il entra dans « l'accoutrement du printemps. » Pour que ce costume de ville de 1575 environ fût complet, il faudrait y joindre le masque, dont l'habitude prise sous François I^{er} se maintint longtemps et se prolongea jusque sous Louis XIII. En promenade, en visite, même à l'église, les femmes de distinction ne se montraient en public qu'avec des masques.

N° 4. — Renée du Vieux-Châteauneuf (née en 1550). Il ne faut voir dans ce costume, malgré la coiffure d'apparence italienne, autre chose qu'une fantaisie personnelle. L'imitation est ici du domaine du caprice, et dans les détails on retrouve la preuve de l'altération progressive que subissait le type primitif. Renée tient d'une main le cordon pendant de sa ceinture qui, chaîne ou chapelet, était baptisé *patenôtre*. Cette attitude était fréquente et les dames lui empruntaient si souvent leur contenance que le nom même de *contenances* en fut donné aux pelotes, flacons à parfums, clefs, miroirs, écrans en plumes d'autruche, qui furent suspendus tour à tour à la patenôtre.

Les n° 5, 6, 7, 8, du haut de la planche, appartiennent au temps d'Henri IV, c'est-à-dire à la limite extrême du siècle. Ces figurines, proches de la grandeur originale, retracent vivement, malgré leur exigüité, une époque de guerre civile où, comme le dit M. Quicherat, l'armée française ne brillait pas par son équipement. Un moment il n'y eut plus de troupes régulières que celles fournies par l'étranger. Les volontaires français ne se divisaient plus en d'autres corps que les fantassins et les cavaliers. Les fantassins étaient les gens du commun. Le n° 5 est un capitaine d'infanterie portant l'écharpe devenue le signe de ralliement pour les divers partis. Elle était blanche pour les royalistes; après la mort du duc de Guise, elle avait été noire pour les ligueurs qui adoptèrent le vert, depuis le décès d'Henri III. Ce capitaine est nu-tête, autrement on lui verrait le chapeau à panache édicté par les ordonnances de l'époque (1); il tient l'épée et l'estoc. Le n° 6 est un mousquetaire dont l'arme dite à la wallonne est appuyée sur sa fourchette. Enfin les n° 7 et 8 représentent, le premier, un boulanger, le second, un garçon meunier dans le rôle de *piquiers*. Le mousquetaire et le meunier portent les larges culottes appelées *trousses* qui, ne descendant pas plus bas que le genou, amenèrent l'usage des jarretières, divisant brusquement le haut de chausse et le *bas* des chausses. Les chaussures sont encore planes et à simples semelles.

(Les costumes de Catherine de Médicis, de la duchesse d'Étampes, de Renée de Vieux-Châteauneuf, sont pris de miniatures du temps ayant fait partie de la collection de M. de la Mésangère. Celui de Marie Touchet est tiré de Gaignières. Les n° 5, 6, 7, 8 sont extraits d'une Grammaire, traduite en figures de gens de guerre, faite pour Louis XIII, enfant. Ms. 6817², Bibl. nat.)

(1) Voir *La Milice française*, par le comte de Montgomery de Courbousson (Paris, 1610, petit in-8°), et les *Costumes militaires français*, par Alfred de Marbot (Paris, 1830 et suiv., 2 vol. in-fol.).



EUROPE XVI^E SIECLE


EUROPA XVITH CENTY

EUROPA XVI^{TES} JAHR^T

IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Vallet lith.

267



EUROPE. — XVI^E ET XVII^E SIÈCLE

DAMES DE LA NOBLESSE FRANÇAISE DE LA SECONDE MOITIÉ DU XVI^E SIÈCLE. — COSTUMES POPULAIRES DE 1610 A 1615

1	2	3	4	5	6	7
	8		9	10		11

N^{os} 1, 2, 6 et 7.

Fifres et tambours de la milice bourgeoise.

N^{os} 3, 4 et 5.

Écoliers (commencement du XVII^e siècle).

N^o 8.

Mademoiselle de Limeuil, fille d'honneur de Catherine de Médicis.

N^o 9.

Louise de Lorraine Vaudemont (1553-1601), mariée à Henri III, roi de France, en 1574.

N^o 10.

Marie Stuart, reine de France (1542-1587), mariée à François II en 1558.

N^o 11.

Marguerite de Lorraine Vaudemont, sœur de Louise de Lorraine, dans le costume du bal donné à la cour, à l'occasion de son mariage avec Anne, duc de Joyeuse, en 1581.

On trouve dans les notices des planches ayant pour signes la Hache, la Croix à la Jeannette, la Robe, les renseignements nécessaires sur le caractère général des costumes portés par les quatre dames qui figurent ici ; il y est dit que c'est à partir de la seconde moitié du XVI^e siècle que les Françaises, usant de leur goût particulier dans la façon dont elles modifièrent le type italien originaire, conquirent dès lors le sceptre de la mode européenne ; c'est à ce titre que nous généralisons ces exemples.

Les costumes de ces grandes dames, créatrices de la mode, ne différaient de ceux portés dans les classes aisées mais non titrées, que par leur somptuosité. Leur luxe représente les raffinements de la mode que toutes les dames s'appliquaient à suivre. En insérant ici quelques-uns des édits somptuaires ayant pour objet d'en modifier l'emploi selon le rang social, nous pensons faire chose utile pour guider ceux qui auraient à utiliser ces costumes, en tenant compte des degrés de la hiérarchie de l'époque. Rappelons toutefois que les édits somptuaires étaient sans cesse renouvelés, revus, étendus, précisés, parce que l'observation en était toujours éludée, imparfaite, et souvent largement enfreinte.

Lors de son avènement au trône, en 1547, Henri II commença par des interdictions expresses et étendues, concernant les *superfluités* du costume féminin dont François I^{er} ne s'occupa point. L'indépendance n'était laissée qu'aux princesses ainsi qu'aux dames et demoiselles de la suite de la reine, Catherine de Médicis. Ces princesses pour la plupart italiennes, vêtues des riches étoffes apportées de leur pays, ayant alors éclipsé toutes les autres femmes, celles-ci, adoptant les modes importées, rivalisèrent bientôt de magnificence avec les étrangères, malgré l'interdiction décrétée; au point, dit Fontan, qu'en 1549, au couronnement de la reine, il était difficile de distinguer la femme de basse condition de la femme noble.

Henri II rendit donc une nouvelle ordonnance dont nous citons ce qui s'applique aux costumes féminins.

« ... Que, comme il est raisonnable que les princes ou les princesses soient distingués des autres par leurs habits, le roi leur permet de porter en robes tout drap de soye rouge cramoisy, et défend à tous autres, hommes ou femmes, d'être si hardis d'en porter de cette couleur, sinon les gentilshommes, en leurs pourpoints et hauts-de-chaussés, et les damoiselles et dames en cottes et en manches; ordonne que pour faire aussi quelque différence des filles élevées proche de la reine, ou proche des princesses, filles ou sœurs du roy, d'avec les autres, elles pourront porter en robe du velours de toutes autres couleurs que du cramoisy; fait défences à toutes celles qui sont au service des autres princesses ou dames, de porter en robe autre velours que noir ou tanné, leur laissant la liberté de porter toutes autres étoffes de soye de couleurs non défendues.

« Quant aux femmes des gens de justice et des autres habitants des villes, il leur est expressément défendu de porter aucunes robes de velours, ni d'autre drap de soye de couleur; leur permet seulement de les porter en cottes ou manchons. »

Le parlement ayant trouvé que plusieurs articles de cette ordonnance demandaient à être expliqués, il fut répondu à ses demandes en 1550.

« 1° Si les bordures d'orfèvrerie que les femmes portent sur leur tête, et les chaînes d'or qu'elles portent en ceintures ou en bordures sont comprises et défendues sous le mot d'orfèvrerie? — Le roy déclare qu'elles n'y sont pas comprises, non plus que les patenôtres et autres espèces de bagues.

« 2° Si, sous le mot de passements, les bandes de velours qui sont sur les habits, et ailleurs qu'aux bords, sont compris dans ces défenses? — Déclare qu'il entend qu'il n'y ait aucunes bandes, sinon aux fentes et bords des robes.

« 3° Si les petits enfants de dix ans et au-dessous sont compris dans l'édit pour les robes et coiffures? — Déclare qu'ils y sont compris.

« 9° Si, sous ce mot de mécaniques, sont compris les marchands vendant en détail, et les principaux métiers



EUROPE XVI^E SIECLE

EUROPA XVITH CENTY

EUROPA XVI^{TES} JAHR^T



IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Vallet lith.

« à Paris, comme orfèvres, apothicaires et autres, et si les femmes des mécaniques porteront de la soye en bordure et ailleurs? — Déclare Sa Majesté, que tous marchands vendant en détail et gens de métiers sont compris en l'édit; mais bien pourront leurs femmes porter de la soye en doublures, bords et manchons.» (Tiré des Bannières du Châtelet et de Fontan.)

Après la mort de Henri II, les troubles religieux ne permirent pas de faire observer ces ordonnances, éludées dès leur apparition, et n'ayant pas réussi à empêcher le luxe de reparaître dans tout son éclat. Sous François II, qui ne régna que seize mois et quelques jours, il ne fut rien tenté de nouveau; ce ne fut qu'en 1561, sous Charles IX, aux états généraux assemblés à Orléans, que l'ordonnance de Henri II fut renouvelée, et additionnée de quelques articles, par lesquels « il est défendu à tous les habitants des villes du royaume de se servir des parfums apportés des pays étrangers » et où il est dit que les femmes veuves ne pourront faire usage d'aucune soye, « sinon de serge ou de camelot de soye, de taffetas, de damas et de velours plein. »

La mode bizarre des vertugadins, empruntée à l'Espagne, ayant alors pris cours en France, avec un tel excès que le gonflement des robes atteignait de huit à dix pieds de circonférence, on voulut, en 1563, réduire au moins les conséquences d'un goût ruineux par la quantité d'étoffe de prix employée. « Fait deffense aux femmes de porter des vertugales de plus d'une aune, ou une aune et demie de tour »... les femmes et filles, *demoiselles* (nobles) pourront porter du taffetas et samy de soye seulement en robes, sans pouvoir y employer aucune autre sorte de soye; qu'elles pourront néanmoins en devant des cottes, manches, doublures de manches de leurs robes, porter toutes sortes de soye, excepté le cramoisy, sans aucun enrichissement; leur défend de faire doubler entièrement leurs robes de velours, satin ou autre drap de soye... Défend aux demoiselles de porter aucunes dorures à la tête, si ce n'est la première année de leurs noces; leur permet seulement de porter des chaînes, des *carcans* (colliers) et bracelets, pourvu que ce soit sans émail. » Cette nouvelle ordonnance, par une disposition additionnelle, fit encore défense à toutes personnes auxquelles l'usage des draps d'or, d'argent et de soie était interdit, hommes, femmes et enfants, « d'enrichir leurs habits d'aucuns boutons, plaques, grands fers, ou aiguillettes, petites chaînes d'or ni aucune espèce d'orfèvrerie, avec émails, ou sans émails, sinon pour les hommes, en boutons pour fermer leurs pourpoints et les fentes des capes, et en garnitures de bonnets. »

Sur la demande des dames de Toulouse qui aimaient les vertugadins, Charles IX consentit à ce que les femmes et les filles pussent en porter à leur commodité pourvu que ce fût avec modestie. Il permit aussi aux demoiselles de porter des taffetas de toutes couleurs excepté le blanc, le cramoisi, le rouge et le violet. Cette tolérance fit inventer par les ouvriers des taffetas de toutes sortes, coûtant presque aussi cher que les étoffes mêlées d'or ou d'argent qui étaient interdites. (Voir Horace de Vieil-Castel, *Hist. du costume français.*)

M. Quicherat a inséré dans son histoire du costume en France un document relatif à l'étalage du luxe des privilégiées. Il s'agit du mariage de Marguerite de Lorraine Vaudemont (voir notre n° 11) avec Joyeuse, créé duc et pair. « Aux dix-sept festins qui de rang, de jour à autre, par l'ordonnance du roy, depuis les noces, furent faicts

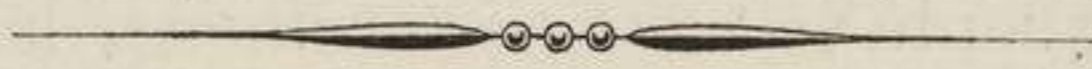
« par les princes et seigneurs, parens de la mariée, tous les seigneurs et les dames changèrent d'accoutrements, « dont la plupart étaient de toille et drap d'or ou d'argent, et de pierres et perles en grand nombre et de grand « prix. »

Cette étiquette dispendieuse complète la physionomie de l'époque, car Henri III, l'organisateur de ces divertissements de ses proches, rendit pour les autres des édits restrictifs comme ses devanciers. En 1577, il rappelait les règlements antérieurs, et en 1583, celui qui fut formulé fut même exécuté avec une rigueur inaccoutumée; quoique le texte de l'ordonnance ne portât pas d'autre punition que des amendes, plus de trente dames de Paris, nobles et bourgeoises, furent incarcérées au For-l'Évêque.

Les n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 sont d'une époque où le luxe était beaucoup moins grand, ils ne représentent d'ailleurs que des gens du peuple. Les tambours et fifres rappellent, par l'irrégularité de leurs costumes, les volontaires qui composaient la plus grande partie de l'armée de Henri IV combattant la Ligue. On ne pouvait soumettre ces hommes, fournis par les corporations des villes, à la rigueur des règlements militaires; chacun était vêtu, équipé, armé, selon la fantaisie.

L'usage du fifre fut introduit en France par les Suisses, vers 1535. Il fut adopté dans l'infanterie française et les premiers corps de dragons, datant de 1558; les mousquetaires formés en 1622, l'employèrent dès leur création. Le fifre s'accompagne ordinairement du tambour. La dimension des caisses représentées ici, la manière de tenir et de battre ces tambours diffèrent sensiblement du volume et du maniement des tambours usités chez les modernes.

(Les n^{os} 8, 9 et 10 sont tirés du recueil de Gaignères; le n^o 11 provient d'une peinture du musée du Louvre. Les autres figurent dans un ms. de la Bibl. nat. 6817² portant le titre de Grammaire traduite en figures de gens de guerre; elle fut composée pour Louis XIII enfant.)



268



FRANCE. — XVI^E SIÈCLE

COSTUMES DE LA HAUTE NOBLESSE ET DE LA MAGISTRATURE.

FIGURES HISTORIQUES.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10
N° 1. François, duc d'Anjou, de Berri et d'Alençon, né en 1554, mort en 1584.				N° 5. Henri I ^{er} d'Orléans, duc de Longueville.
N° 2. Jacqueline de Longwy, femme de Louis II de Bourbon, duc de Montpensier, morte en 1561.				N° 6. Charles IX, roi de France; de 1560 à 1574.
N° 3. Jeanne d'Albret, reine de Navarre, née en 1528, morte en 1572.				N° 7. Conseiller au Parlement de Paris.
N° 4. Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, née en 1554, morte en 1592.				N° 8. Michel de l'Hospital, chancelier de France, né en 1505, mort en 1573.
				N° 9. Chancelier.
				N° 10. Gentilhomme du temps de Charles IX.

Les n^{os} 1, 2, 3, 4, 5 et 6, montrent particulièrement des toilettes de cour. Ce n'est point à Charles IX, monté sur le trône à l'âge de douze ans, dédaigneux de la toilette pendant sa vie, resté longtemps pour son entourage un adolescent capricieux, que fut dû le luxe du costume de son époque; c'est à Catherine de Médicis et à ses idées de grandeur qu'en remonte principalement la cause. Cette Italienne, bien qu'elle ait gardé le deuil toute sa vie, n'en persista pas moins dans la volonté d'avoir toujours autour d'elle une cour brillante; sous son influence, le luxe de la parure devint de plus en plus de rigueur dans les résidences royales.

Après les dix-huit mois du règne de François II, qui ne furent à peu près qu'un temps de deuil, le luxe réapparut avec l'énergie d'un courant général, réagissant contre la sévérité dont une partie des catholiques, émules des luthériens, avaient eux-mêmes donné l'exemple sous Henri II. Le sérieux était tourné à l'insouciance. La toilette somptueuse, plus ruineuse que jamais, reprenait son empire avec l'ardeur singulière que les historiens ont souvent observée chez les peuples démoralisés par l'incertitude du lendemain.

Le fait de cet entraînement général serait rendu évident par le seul caractère des édits somptuaires de l'époque.

Ils ne furent jamais plus sévères, mais, en même temps, jamais moins écoutés; on eut beau, pour essayer d'enrayer le mouvement, afficher, crier, trompeter les ordonnances, rétablir les prohibitions, augmenter le chiffre des amendes, édicter même des peines corporelles, car on faisait fouetter par la main du bourreau le tailleur récidiviste, coupable de mettre aux habits des ornements défendus; on eut beau aller jusqu'à refuser aux marchands d'étoffes le recours en justice à raison des fournitures faites à crédit : l'exemple de la cour se propageait quand même. On sait que les édits somptuaires laissaient d'habitude toute liberté aux princes et à quiconque suivait la cour; les choses défendues ne l'étaient que pour les personnes du commun. Dans un pays où le moindre hobereau voulait paraître de haute noblesse, où tout le monde, aspirant à parvenir à la cour, voulait au moins se donner l'air d'en être, les édits somptuaires devaient se montrer impuissants à refréner le luxe général.

Aux somptueuses étoffes, on vit alors se joindre le luxe des façons, si compliquées que la main-d'œuvre surpassait la matière du double et du triple. Le génie des inventeurs eut beau jeu pour se donner carrière dans la fabrication des objets d'ornement. La passementerie, naturalisée française, trouva des effets nouveaux. L'or et l'argent furent tressés en guipures et en dentelles, tissés en crépés d'une légèreté sans pareille, recamés sur le brocart en broderies du goût le plus riche. En même temps, la joaillerie se renouvelait d'un émail transparent, ayant plus d'éclat que n'en avait eu celui du moyen âge.

Jusque vers 1570, il ne se fit pas de changements notables dans la forme de l'habillement. Pour les hommes comme pour les femmes, il reste serré sur le buste, depuis le menton jusqu'à la taille, et devient de plus en plus juste sur les bras. Puis, on vit le haut des manches se garnir d'épaulettes découpées, soutenues par des baleines ou par du fil d'archal. Un fait saillant et historiquement acquis dès ce moment, c'est la disparition définitive de l'escarcelle dans le costume des hommes. Les poches pratiquées dans le haut-de-chausses, et d'abord prohibées comme suspectes parce qu'on y pouvait cacher des armes, les poches du haut-de-chausses devaient triompher dès qu'on cessait de tenir la main à l'exécution des lois. Après l'ordonnance de 1563, qui défendit expressément de poser des poches aux chausses, pour ne pas reprendre l'escarcelle où, d'ancienne habitude, les gants, l'argent, le mouchoir, les papiers avaient leur place, on avait mis à contribution le haut de la braguette; puis on avait fait des pochettes aux manches du pourpoint.

N° 6. *Charles IX, roi de France.*

Toque ornée d'une touffe de petites plumes (la toque n'était guère de mise qu'à la cour). Fraise tuyautée d'un seul rang, manchette de même. Pourpoint à collet monté, serré en corselet, avec une ombre de basques et des manches aisées sans être volumineuses : haut-de-chausses modérément bouffant, coupé *en bourse*, c'est-à-dire allant en s'élargissant jusqu'à son arrêt, descendant peu bas sur la cuisse; braguette. Le pourpoint est passémenté d'or, de même que le haut-de-chausses qui, semblable aux manches, est divisé en bandes longitudinales laissant apparaître entre elles le satin du dessous. Le ceinturon ne supporte que l'épée, le poignard ayant été abandonné dès l'époque de Henri II. Le cordon d'ordre est celui de Saint-Michel. Cape noire passémentée d'or; bas et escarpins blancs. Ces souliers, très couverts, et à crevés sur l'empaigne, gardaient la forme du pied. Les vêtements sont de velours et de satin; les bas de tricot de soie.

N° 1. *François, duc d'Alençon.*

« Chez les Valois, les frères donnaient le ton aux hommes, la sœur (Marguerite) aux femmes, » dit M. Quicherat. Le duc d'Alençon, frère de François II, de Charles IX et de Henri III, fut un de ces princes servant de modèles à la coquetterie masculine. C'est lui qui, sous Henri III, fut le propagateur de l'habillement tout vert. Son costume est de même caractère que celui de Charles IX.

N° 10. *Gentilhomme du temps de Charles IX.*

Le costume de ce gentilhomme est fort différent du type de l'époque de Henri II, que sous tant de rapports, rappellent les figures de Charles IX

et du duc d'Alençon. Ici, le col est rabattu, le haut-de-chausses est bouffant, ballonné, prolongé. Les bas sont attachés avec des aiguillettes, sans compter les jarrettières nouées au-dessous du genou. Les souliers sont à pont, sans rose pour cacher le nœud d'attache; le pourpoint paraît sans buse; sa manche à épaulette est décorée en petite chiquetade. L'épée est courte. Le chapeau légèrement conique, à bords étroits, est assez haut de forme, et sa plume, qui monte en dominant, ajoute à son élévation; par-dessus le pourpoint on voit, passée en bandoulière, une fine écharpe dont le nœud se trouve à l'épaule; enfin la cape à col renversé couvrant un bras, enroulée sur l'autre, est déjà quoique plus écourté, le manteau souple, sans doublure d'apprêt, devenu d'un usage général sous Henri IV.

N° 5. *Henri I^{er} d'Orléans, duc de Longueville.*

Ce costume est du temps de Henri III, vers la fin du règne. Longueville porte une barbe soignée et entière; ses cheveux assez longs, rejetés en arrière, semblent annoncer moins d'afféterie que l'arrangement de la chevelure avec les arcelets, comme le pratiquait le roi; mais ce seigneur conserve à l'oreille la grosse perle que Henri III attachait à la sienne. Son collet rabattu orné de dentelles est brodé d'or.

Nos 2, 3 et 4. *Jacqueline de Longwy, Jeanne d'Albret, Elisabeth d'Autriche.*

Le costume de ces trois dames, d'époques si sensiblement différentes lorsqu'il s'agit de modes, montre qu'au fond les choses conservèrent assez longtemps un même aspect. La robe décolletée en carré resta la coupe



FRANCE XVII^E SIECLE

FRANCE XVIITH CENTY

FRANKREICH XVI^{TES} JAHRH



IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Vallet lith.

de la robe de cérémonie. La duchesse d'Étampes, née en 1508, la portait, et c'est aussi celle dont on voit parée ici Élisabeth d'Autriche, née en 1554. Tout cet ensemble se trouve indiqué dans nos planches Europe XVI^e siècle, ayant pour signes : la Hache, la Perle, etc. Les exemples partiels qui figurent ici complètent avec leur luxe croissant, sous une forme sensiblement la même, ce que montrent les autres. Le bandeau de joaillerie dont est coiffée la fastueuse Élisabeth d'Autriche est de même sorte que son carcan ; le haut de son corsage, d'où pend une riche pendeloque se combinant avec le collier de grosses perles, est également bordé de cette joaillerie. Aux manches ballonnées et divisées en zones de crevés, chaque division de ces crevés est marquée par une perle grosse ; enfin, le corps du fichu de la fraise en dentelle, divisé en petits carreaux régulièrement tracés sur la mousseline, est orné à tous les points de croisement par une pièce enchâssée. La main montre à l'index une riche bague ; le petit doigt de la main gauche en porte une autre.

N^{os} 8 et 9. *Michel de l'Hospital, chancelier de France. — Chancelier.*

Le chancelier de France, chef de la justice et de tous les conseils du roi, était dépositaire des sceaux de France. Dans les petites audiences des cours souveraines et dans les séances à huis clos, le chancelier portait une robe violette ; c'est celle que le magistrat a ici sous son manteau. Lorsque le roi se rendait au parlement pour tenir un lit de justice, le chancelier portait la robe ou épitoge de velours rouge doublée de satin

cramoisi, et aux cérémonies publiques, le mortier comblé d'or, orné de perles et de pierres précieuses.

Le personnage représenté sous le n^o 9 est qualifié de chancelier par Gaignières, à qui cette gravure est empruntée. Il n'est pas sans intérêt de rappeler à propos de la couleur de son vêtement, que le bleu fut interdit aux magistrats par un arrêt du parlement de Toulouse, en date de 1573. (Horace de Viel-Castel, *Histoire du costume.*)

N^o 7. *Conseiller au parlement de Paris.*

Ces conseillers, lorsqu'ils marchaient en cérémonie ou s'assemblaient pour les affaires publiques en la présence du roi, étaient vêtus d'écarlate avec des parements noirs. Ils avaient le bonnet carré. Le manteau d'écarlate foulé, avec des parements noirs, était aussi de règle aux prononciations d'arrêts solennels quatre fois l'année : « à la surveillance de Noël, le mardi devant Pâques, la surveillance de la Pentecôte, et le septième de septembre. » Le premier président portait, avec le manteau d'écarlate, le mortier orné de deux galons d'or, à la distinction des autres présidents qui n'avaient qu'un galon d'or au haut du leur. Les conseillers, avocats, procureurs généraux avaient, avec la robe d'écarlate, le chapeau rouge fourré d'hermine. Le greffier en chef portait la robe rouge avec son épitoge. Le greffier criminel, celui des présentations, les quatre notaires et les secrétaires de la cour avaient aussi la robe rouge. Enfin le premier huissier la portait de même avec le bonnet d'or.

Ces divers magistrats de la seconde partie du seizième siècle portent tous trois leur barbe. Le seizième siècle à son début en avait vu reparaître la mode en Italie. Le pape Jules II passe pour avoir été un de ses protecteurs. François I^{er}, blessé à la tête par un tison, porta la barbe pour dissimuler cette mutilation. La cour imita cet exemple qui remonte vers 1521. En 1533, une ordonnance, condamnant les galériens à perdre leur barbe, sembla attacher une espèce d'ignominie à sa suppression. Malgré cela, la mode nouvelle éprouva de grandes contradictions, particulièrement dans la magistrature qui cependant, après l'avoir adoptée, fut un des derniers corps constitués qui l'abandonnèrent ; on avait vu le parlement de Toulouse répondre à un gentilhomme portant longue barbe qui lui demandait justice, « qu'il n'aurait audience que lorsque sa barbe serait rasée ». Les magistrats qui siégeaient dans la capitale à cette même époque objectaient, pour ne pas porter la barbe longue, que cette mode nouvelle, suivie par les gens de la cour, leur donnerait l'air affecté de courtisans, « et qu'on s'imaginait qu'un magistrat qui affectait cet air, et qu'on voyait souvent à la cour, était vendu ou prêt à se vendre à la faveur..... »

Documents provenant du portefeuille de Gaignières. Cabinet des Estampes, Bibl. nat.

Voir pour le texte : *Histoire du costume en France, par M. Quicherat.* — *Vie militaire au moyen âge, par M. Paul Lacroix.* — *L'État de France, 1702.* — *Histoire des modes françaises ; Paris, 1773.*

FRANCE. — XVI^E SIÈCLEMODES COURANTES DU TEMPS DE CHARLES IX ET DE HENRI III.
COSTUMES OFFICIELS DE L'ORDRE CIVIL.

1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	

- | | |
|--|--|
| <p>N° 1. — Président du parlement de Paris.</p> <p>N° 2. — Gentilhomme portant la cape à capuchon, règne de Charles IX.</p> <p>N° 3. — Manteau de grand deuil.</p> <p>N° 4. — Recteur de l'université de Paris.</p> <p>N° 5. — Prévôt des marchands de Paris.</p> <p>N° 6. — Maître Jean Guillemer, docteur, 1586.</p> | <p>N° 7. — Dame du temps de Charles IX.</p> <p>N° 8. — Bourgeois de cette même époque, portant la cape à collet droit.</p> <p>N° 9. — Dame du même temps.</p> <p>N° 10. — Bourgeois drapant la cape à collet rabattu.</p> <p>N° 11. — Anne de Thou, sœur du célèbre historien et femme de Philippe Hurault de Cheverny, chancelier de France, époque de Henri III.</p> |
|--|--|

Nobles et bourgeois (règne de Charles IX).

2, 8 et 10. — Bien que Charles IX eût la toilette en dédain, et en dépit des édits somptuaires, le luxe, encouragé par la reine-mère, qui aimait l'étiquette autant que la pompe des modes italiennes, fut de rigueur dans les résidences royales. Nobles et bourgeois luttèrent à l'envi de richesse et de variété dans l'habillement. — Le manteau court, *tracé* sur les bords, resta de mode sous le nom de *cape*; mais on vit la cape à capuchon (n° 2), la cape à collet rabattu (n° 10), qui se drapait autour du buste, la cape à collet droit (n° 8), sans manches, ou avec manches ajustées au bord des fentes à passer les bras. Le pourpoint de velours uni ou de satin bigarré d'or, soutenu par un busc qui descendait fort bas, conserva sa forme bombée jusqu'au règne suivant; il en fut ainsi de la collerette à tuyaux, et des chausses bouffantes avec bas de même couleur.

7, 9 et 11. — Ces figures de femmes ont beaucoup de ressemblance avec celles que nous avons données dans la planche au signe de la Hache; elles sont de la même époque, et se ressentent aussi des réformes introduites par Catherine de Médicis. Comme on le voit, on était toujours aux tailles fines et aux plis factices, goût faux qui régnait sans conteste depuis l'avènement des Valois. Dans la haute bourgeoisie, on avait encore les manches en sac avec un large retroussis et le corsage taillé en carré (n° 9) du temps de François I^{er}. Le n° 11 reproduit une des modes du temps d'Henri III : jupe fermée retombant droite en forme de tambour et laissant voir par

le bas un pan de la cotte chamarrée (on en porta jusqu'à trois différentes et visibles), la vertugade faisant bouffer la taille en gros tuyaux, le corsage ouvert du col à la ceinture, le collet montant maintenu par des fils d'archal et à plusieurs étages de dentelles, et les cheveux *en raquette*, c'est-à-dire retroussés sur les tempes et avec un assez grand chignon, sur lequel on posait un léger bonnet.

Costumes officiels (règne d'Henri III).

1, 3, 4, 5 et 6. — La robe, plus ou moins longue, constitua dès le moyen âge le costume des officiers de l'administration, de la judicature, de l'enseignement et des finances, sans qu'il y eût toutefois rien de constant pour la couleur. Seul, le parlement de Paris fut toujours habillé de rouge, la couleur royale par excellence. Par-dessus la robe les présidents (n° 1) passaient un manteau écarlate, fendu par devant depuis le haut de chaque bras jusqu'aux pieds, et le premier président ajoutait un galon d'or à son bonnet rond (*mortier*), en velours noir.

4. *Recteur de l'université de Paris.* — Les universitaires, alors soumis à la discipline de l'Église, n'employaient que les couleurs effacées, telles que le gris, le bleu, le vert et l'amarante, tous de nuance éteinte. Notre recteur est vêtu d'une robe à pèlerine, d'un bleu passé, fourrée de menu vair; il porte l'aumônière à sa ceinture, le collet plat et le bonnet à quatre braquettes.

5. *Prévôt des marchands de Paris.* — Les magistrats populaires avaient des robes *parties*; mais les couleurs composantes en ont singulièrement varié. Ainsi, en 1378, la robe du prévôt des marchands de Paris était partie de blanc et de violet; en 1380, de blanc et de vert; en 1389, de vert et de pourpre; en 1437, de rouge et de bleu, qui étaient les couleurs de la ville et celles portées par Étienne Marcel. Sous Henri III, le bleu fit place à un gris isabelle, ce que l'Estoile nomme *tanné*.

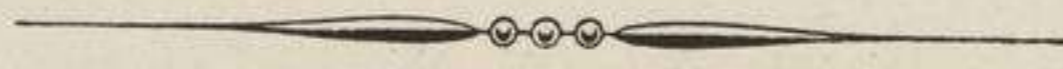
6. *Maître Jean Guillemer (1586).* — C'est un docteur, sévèrement vêtu d'une sorte de soutane courte et froncée, boutonnée du haut en bas, avec bas et manteau de même couleur.

2. *Personnage en habit de deuil.* — Cet habit, qui ne varia point depuis Charles VII, était porté dans les funérailles solennelles : il consistait en un vaste manteau traînant, de drap noir, par-dessus lequel on affublait un chaperon, appelé *embronché* parce que la coiffe s'avancait de manière à cacher le visage.

Voir au sujet du *chaperon embronché* et de la longueur de la queue du manteau, selon la qualité des personnes, la notice de la pl. Europe, ayant pour signe le Calice.

Figures tirées de la Collection de Gaignières, cabinet des Estampes, Bibliothèque nationale.

Voir, pour le texte : Lacroix, Costumes historiques de la France, Paris, 1852, 10 vol. in-8°.





FRANCE XVI^E SIECLE

FRANCE XVITH CENTY

FRANKREICH XVI^{TES} JAHRH

CO

IMP FIRMIN DIDOT et C^o PARIS

Guyard lith.

270-271



EUROPE — XVI^E SIÈCLE

ALLEMAGNE. — LE BASSIN DU RHIN.

COSTUMES CIVILS ET MILITAIRES. — 2^e PARTIE DU SIÈCLE.

		Crécelle.					Nid.			
1	2	3	4	5	6	13	14	15	16	
7	8	9	10	11	12	17	18	19		

Jost Ammon, que l'on désigne encore sous le nom de Josse Amman, est un peintre graveur allemand, né à Zurich en 1539, mort en 1591 à Nuremberg où il s'était établi en 1573. On a de lui des dessins à la plume et des gravures sur bois ou sur verre; son œuvre est importante. Ce fut un des producteurs les plus distingués de la brillante pépinière d'artistes, fondée à Nuremberg et à Augsbourg, qui eut tant d'éclat dès la fin du quinzième siècle et pendant la majeure partie du seizième. Au milieu de l'engouement pour les formules de l'école italienne qu'Albert Durer lui-même devait subir, et à bien plus forte raison ceux qui le suivirent, comme Jost Ammon, les œuvres de ces maîtres allemands conservent une physionomie propre, une naïveté pittoresque qui reste toujours du caractère le plus utile lorsqu'il s'agit des choses du costume, et de la manière de le porter. Personne, d'ailleurs, ne pouvait traiter cette matière avec plus d'autorité que Jost Ammon. Celui qui a laissé le chef-d'œuvre hors de pair, se composant de cent treize pièces qui représentent « les diverses manipulations des arts » où figurent également tous les métiers, était assurément l'homme le plus apte à dessiner en parfaite connaissance de cause des costumes dont les préparations lui étaient familières. Nous n'avons rien négligé pour la reproduction fidèle des tracés d'un maître de cette valeur; et nos fac-similés, exécutés par un artiste tel que M. Staal, conservent sous leur réduction photographique toute la saveur des originaux.

Quelque saillante que soit l'œuvre de Cesare Vecellio, dans laquelle on a cru reconnaître en certaines pages la main même de son frère le Titien, non seulement on doit remarquer que le « *Degli abiti antichi e moderni...* » n'a paru qu'en 1590, et que les recueils d'Ammon, mort en 1591, sont antérieurs (son *Gynæceum*

est de 1587 et son *Habitus præcipuorum populorum*, de 1577); mais, en outre, les types du maître allemand, sous une facture analogue à celle de l'Italien, dépassent en valeur caractéristique la plupart de ceux de Vecellio.

Le volume auquel sont empruntées les figures reproduites est une réimpression posthume, faite à Francfort-sur-le-Mein en 1599, des bois originaux laissés par Jost Ammon. Le livre in-4° porte en première page un titre pompeux dont le développement a la verbeuse faconde d'un prospectus. Il est intitulé : « *Recueil contenant la représentation d'un grand nombre de personnages laïques et ecclésiastiques...* (nous passons l'énumération des Turcs et des figures mythologiques, selon le goût de l'époque) « *des capitaines de cavalerie et autres chefs militaires; des positions diverses de chevaux; toutes sortes de jeux guerriers, des combats, des figures de casques et de chaperons. Le tout dessiné avec art et élégance par le très illustre et renommé Jost Ammon de Nuremberg... publié de nouveau à l'usage de ceux qui se livrent à l'art de la peinture, ainsi que pour le plaisir des amateurs de cet art.*

Il n'y a dans ce recueil ni description, ni indication écrite d'aucune sorte. L'image seule y parle assez clairement pour qu'elle suffise.

Costumes civils.

N^{os} 5, 6, 7 et 10. — Nobles.

On reconnaît d'abord dans l'ensemble des costumes divers de nos douze premiers numéros un courant intéressant, c'est celui de la mode; les « jeune Allemagne » de 1580-85 sont représentés par les numéros cités, auxquels on peut ajouter les deux dames, n^{os} 9 et 12. Le goût du jour se révèle *a priori* chez ces divers personnages par le seul écourttement de leur vêtement supérieur; mantelets ou capes, ces pardessus se ressentent visiblement du voisinage de la France de Henri III et de l'influence espagnole. Osiander écrivait à ce moment à propos de ces manteaux courts : On fait assaut d'élégance pour les manteaux, et les plus « jolis sont ceux qui descendent à peine jusqu'à la ceinture; ce mantelet doit être garni de haut en bas pour qu'on ne puisse voir l'étoffe dont il est fait; on le soulève de côté sous le bras droit, ou on « le suspend à l'épaule gauche en laissant flotter le reste sur la moitié du corps, pour que l'on ne sache pas au juste si tel courtisan porte « un manteau, ou bien s'il se promène seulement en pourpoint et en « haut-de-chausses, sans manteau. »

N^{os} 1, 3 et 8. — Bourgeois.

A côté de ces élégants de la noblesse, la bourgeoisie est représentée par trois figures, n^{os} 1, 3 et 8. On sait assez l'importance de la bourgeoisie dans les villes d'Allemagne et du Nord qui faisaient partie de la hanse teutonique, et dont certaines, comme Francfort, portaient hautement le nom de villes libres, pour ne point s'étonner du luxe et de la mine quasi seigneuriale des bourgeois qui se rencontrent ici.

N^o 3. — C'est un orfèvre qui, dans l'original, vend à un seigneur, le double hanap à bossages qu'il tient en main. Cette coupe emboîtée, à deux pieds semblables, qui se retourne indifféremment et qui partagée offre deux vases à boire de même forme, tire assurément son origine de l'usage antique de boire fraternellement dans la même coupe en certaines circonstances.

N^o 8. — C'est un de ces riches banquiers qui avaient alors l'importance de sénateurs, étaient vêtus non moins richement qu'eux, et comme eux portaient l'épée. Nul doute ne peut exister sur le caractère de ce respectable bourgeois; c'est un banquier et un usurier. Dans le recueil de Jost Ammon il figure dans deux scènes qui se suivent. Dans la première, il fait ses conditions à un jeune seigneur et compte avec ses doigts, comme on le voit ici, ce que le courtisan lui devra pour le prêt dont il s'agit; il pose donc ses conditions et garde sa coiffure sur la tête, en homme difficile qui n'est pas le serviteur du premier venu, fût-ce un seigneur. Dans la seconde scène, l'emprunteur (n^o 7) tient la lourde sacoche qui lui a été remise et de la main droite il remet au banquier le prix de son usure, tiré évidemment du sac gonflé. A ce moment le banquier a la tête découverte, il s'incline, il est tout à la dévotion du galant.

N^o 1. — Ce bourgeois de si fière tournure, chez qui tout révèle l'artiste et le maître, est un tailleur. Il tient sur son bras droit un manteau, et dans sa main gauche un rouleau de papier qui n'est autre que la facture à payer. La scène est, comme la précédente, de la clarté la plus limpide. L'interlocuteur de ce marchand tailleur est un porte-épée, vêtu seulement du pourpoint, dont toute l'attitude respire l'humilité du quémendeur; or, le tailleur, malgré tout ce que lui dit le jeune seigneur, qui lui parle chapeau bas, le tailleur, sûr de son mérite, et plein de son importance, ne livrera, on le voit, le manteau à la mode que contre paiement immédiat. Monsieur Dimanche, doublé d'un artiste, se redresse.

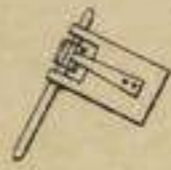
Le vêtement de ces deux bourgeois qui, comme celui du n^o 3, appartient à des hommes d'âges marqués, est loin du courant des modes nouvelles. Le manteau à larges ouvertures pour le passage des bras, et à manches pendantes, avec son large collet d'épaules redressé, était le vêtement ordinairement désigné sous le nom de *Harzkappe* (chape du Harz); c'est le n^o 8. Le vêtement du n^o 1 est de même principe, mais tout à la fois plus court et plus ample; il était appelé *puffjacke* (jacquette bouffante.)



EUROPE XVI^E SIECLE

EUROPA XVITH CENTY

EUROPA XVI^{TES} JAHR



IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Staal del.



EUROPE XVI^E SIECLE

EUROPA XVITH CENTY

EUROPA XVI^{TES} JAHR^T



IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Staal del.

Quant au personnage n° 3, il est vêtu d'une cape dont les manches ne paraissent pas se détacher du vêtement. Elle est de la famille de la *schaube* et se porte comme une chape ouverte. Le raidissement des collets de ces manteaux, alors surannés, s'obtenait par divers moyens; on y avait employé d'abord du feutre, puis on recourut aux fils de fer.

N°s 2 et 4. — Seigneur et page.

N° 2. — Ce costume est presque le même que celui donné par Vecellio aux hauts seigneurs allemands. « Ils portent, dit-il, des tabars de velours, de satin ou de damas, doublés de soie ou d'autre étoffe de couleur, avec des collets très hauts. Le pourpoint à très larges manches et longues taillades a son milieu formé par des boutons d'or et sur le devant encore une rangée de boutons de même métal. Les culottes, tailladées jusqu'aux genoux, de velours ouvragé, brodées d'or ou d'argent sur toutes les bandes, sont doublées de moire verte. Ils portent des bas de soie faits à l'aiguille et bien tirés sur la jambe avec des souliers noirs à l'espagnole. Colletterie plissée un peu haute. Bonnet de velours avec de belles plumes, assez haut, orné d'un médaillon. Épée et poignard garnis d'argent. »

La seule différence à signaler ici c'est que le vêtement supérieur que Vecellio appelle le tabar, qui, dans son dessin, a l'ampleur d'un manteau sans manches, avec de larges ouvertures pour le passage des bras et un grand collet soutenu, se trouve réduit, dans notre figure, à une veste sans manches, des plus courtes, et à petit collet rabattu. La haute coupe cylindrique en verre que ce haut seigneur tient en main indique l'échanson de quelque prince souverain.

N° 4. — Page; commencement du seizième siècle.

N°s 9 et 12. — Dames.

Ces deux figures offrent des types généraux de costumes de femmes nobles. On trouve le mantelet sans manches du n° 9 ne dépassant pas la ceinture; le vêtement de soie ou de damas, ample, montant, sans plis, mais à longue queue; la colletterie plissée, de grosses perles et des chaînes suspendues au cou, et le toquet emplumé, aussi bien aux nobles dames d'Alsace, qu'avec quelques variantes secondaires à celles de tout le Palatinat. La seule différence importante, c'est que le mantelet sans manches, le tabar, selon Vecellio, est souvent un vêtement supérieur aussi long que la jupe de la robe. La dame n° 12 est vêtue absolument de la même façon que la femme noble de Misnie, donnée par l'Italien.

Osiander parlant vers 1586 des jupes en forme de cloche que l'on voit ici, dit, en raillant cette mode qui n'offrait pas encore cependant l'extravagance de la vertugade en tambour, alors usitée en France : « C'est « une trouvaille toute nouvelle qu'en bas on raidit les jupes des femmes en forme courbée avec des vieux paniers de figues, même avec « du fil de fer, ce qu'on faisait autrefois avec du feutre..... La queue « doit traîner dans la boue pour balayer les rues..... dans le bas, être « doublée de feutre pour que la robe se tienne tendue..... ce feutre au « bas des jupes s'étend généralement sous la robe entière, de manière « qu'il n'y a en dessous rien que du feutre. »

Costumes de guerre, de chasse et de représentation.

N° 13. Cavalier de tournure suisse armé pesamment. — Il est couvert de fer, depuis les grèves jusqu'au gorgerin, sous une espèce de surcot ou de casaque ajustée au corsage, ayant une jupe plissée fendue en arrière et en avant et des manches ballonnées divisées en étages, manches et

corsage largement tailladés. La toque plate est entourée d'un *plumail* ou *plumar*, formant comme une large couronne. Les armes sont la lance forte, l'épée et la dague.

N° 17. Reître faisant le *caracol* ou *limaçon*. — Les reîtres allemands, de leur nom teutonique *reiter*, *reuter*, qui veut dire cavaliers, étaient des aventuriers en bandes, vendant leurs services aux princes étrangers; comme les lansquenets suisses qui en usaient de même, ils servaient chez une même nation les partis contraires, et se battaient indifféremment sous des drapeaux opposés.

Les reîtres furent les premiers cavaliers en Europe qui abandonnèrent l'usage de la lance, pour y substituer la *pistole*, le grand pistolet à roue. Ils n'avaient pas de fer sur le corps, mais seulement des pourpoints de buffle, et contre le mauvais temps de grosses et lourdes casaques, espèces de longs manteaux qui furent dits « à la reître. » Ces *pistoliers*, montés sur des chevaux légèrement harnachés, avaient pour tactique de se dérouler devant l'ennemi qu'ils approchaient en une manœuvre appelée le *caracol* ou *limaçon*, les rangs s'avancant tour à tour pour décharger leurs pistolets que les cavaliers allaient recharger à la queue de leur escadron.

N° 15. Enfant noble à l'époque de ses premières armes. — Jean de Mergé en parlant dans ses mémoires du costume qu'il portait en semblable occurrence alors qu'il était page, en 1554, dépeint ce que l'on voit ici. « M. des Chenez se mit en chemin pour exécuter sa charge, et moy « avec luy, sur un petit cheval fort viste, ayant en ma tête un morion « à bavière avec un beau pennache et un javelot de brezil (bois rouge « d'Amérique), le fer doré, bien tranchant, avec belle houppe d'or et « de soye, ma casaque de page belle et bien estoffée de broderie, de « sorte que je me pensais estre quelque petit dieu Mars. »

N° 16. Tambour d'infanterie.

N° 14. Veneur à cheval. — Ce costume de chasse est d'un caractère traditionnel et, sous la modification de certains détails selon le goût du jour comme la fraise et les longues bottes molles, on y reconnaît volontiers l'équipement du veneur à cheval du quatorzième siècle, représenté dans le fameux *Livre de chasse* de Gaston Phœbus. L'espèce de courte blouse, prise dans une ceinture qui porte le couteau de chasse avec ses amples manches et son col fermé sans capuchon rappelle directement *l'escoffle* du moyen âge, le vêtement de peau qu'on endossait pour aller à la chasse. Le bonnet de fourrure est aussi de cette même tradition comme la *cuirre* de la selle et le harnais de la monture, la queue du cheval troussée et les longues lanières tombantes aidant à chasser les mouches si nombreuses sous les futaies. Le veneur à cheval n'a pas de corne pendue au côté, comme son ancêtre : son rôle est de diriger les varlets de limiers pour trouver la piste. Quant à sa main droite, largement gantée d'un moufle, nous ignorons si c'est pour examiner les fumées que les valets cherchant la piste doivent lui apporter. On voit à l'arçon de ce chasseur deux pistolets dans une double fonte.

N° 19. Prince monté sur un cheval d'apparat. — Ce chevalier de la plus haute noblesse tient en main le signe de sa souveraineté, c'est-à-dire la baguette de l'investiture qu'un prince donnait, en se servant de cette verge, à ceux qui lui faisaient foi et hommage.

N° 18. Le véritable caractère de ce chevalier est indécis pour nous. Est-ce un docteur? ou est-ce un officier de justice tenant une courte verge, comme on en voyait en France aux mains de certains magistrats? Si ce dernier cas était le vrai, peut-être le voile dont la coiffure de ce cavalier est entourée et qui tombe largement dans son dos, n'est-il pas sans rapport avec le long chaperon dont les gens de robe longue conservaient l'usage.

Voir pour le texte : M. Hermann-Weiss, *Kostümkunde*. — Viollet-le-Duc, *Dictionnaire du mobilier français*.

— MM. de Marbot et de Noirmont, *les Costumes militaires français*; Clément, éditeur.

272

DT

EUROPE. — XVI^E SIÈCLE

ALLEMAGNE ET PAYS-BAS.

FIGURES ÉQUESTRES.

1	2	3
4	5	6

N° 1.
Comte-prince allemand.

N° 2.
Timbalier.

N° 3.
Seigneur flamand.

N° 4.
Jeune seigneur flamand.

N° 5.
Seigneur flamand.

N° 6.
Jeune dame flamande.

Le trait général de ces différents costumes est l'imitation des modes du temps de Charles IX, sans même qu'on y puisse relever un détail original ou particulier. Seigneurs d'Allemagne ou des Pays-Bas, ils n'eussent pas été dépaysés à la cour de France. Pourpoint serré, montant jusqu'à la fraise godronnée, avec des rayures en long ou en large formées par des appliques de lacet; manteau court, à larges revers de fourrure ou de satin; bonnet de velours à touffe de plumes; chausses à demi ballonnées, c'étaient autant de pièces nécessaires dans l'habillement de la noblesse d'alors. On les retrouve un peu plus tard en Angleterre, à la cour d'Élisabeth.

L'attitude voulue de ces figures équestres est la raideur espagnole, dont le duc d'Albe, représentant le sombre fanatisme de Philippe II dans les Pays-Bas, offrait un exemple qui dépassait encore l'austérité des protestants.

Le harnais du cheval est celui dont on faisait usage dans les cérémonies ou les promenades; on y prodiguait l'or et l'argent, ainsi que les houpettes de soie et les lanières flottantes destinées à chasser les mouches. Au frein se rattachent les rênes et le bridon, qui, selon la coutume ancienne, est quelquefois décoré d'un lambrequin. La selle à troussequin est couverte d'une housse luxueusement historiée, qui tombe droit jusqu'au-dessous du ventre de la monture. Ce qu'on avait abandonné en France, c'était la garniture de la queue, adoptée jadis

dans l'équipement de combat quand le cheval n'avait pas de barde de croupière : elle était composée d'un manchon de cuir revêtu de velours ou de soie, et fermé au moyen de torsades ou d'un rang de boutons.

La manière dont la jeune dame (n° 6) se tient en selle montre qu'elle a les pieds posés parallèlement sur la planchette. L'usage de mettre la jambe dans l'arçon, dont Catherine de Médicis, selon Brantôme, aurait été la première à donner l'exemple, ne se propageait que lentement; les femmes trouvèrent, bien longtemps encore, plus commode de se servir de la planchette, excepté quand elles montaient en croupe, en s'accrochant à la selle derrière leur époux ou un domestique.

Le n° 2, que Bruyn qualifie d'*æneator* dans sa légende latine, est à proprement parler un timbalier. L'instrument dont il joue est le tambour sarrasin, double d'ordinaire, et qu'on appela *nacaire* dans l'origine, d'après son nom arabe de *nakerah*. Les croisés le rapportèrent en Europe, où l'emploi s'en conserva presque exclusivement en Allemagne. Ce fut à la fin du dix-septième siècle que Louis XIV l'introduisit dans certains corps de cavalerie française, tels que les hussards et les gendarmes. « Dans les marches et les revues, dit M. Kastner, le timbalier se tenait à la tête de l'escadron, trois ou quatre pas devant le commandant. Mais, durant le combat, il était porté sur l'une des ailes, dans les intervalles des escadrons, pour recevoir les ordres... Les timbales se plaçaient en avant de la selle du cheval que montait le timbalier; elles étaient garnies d'une sorte de tapis (table) de la plus grande richesse, avec des franges d'or, et brodé aux armes du prince ou du colonel à qui elles appartenaient. »

Voir, pour le texte : *Abraham de Bruyn, Diversarum gentium armatura equestris; Cologne, 1575.*

— *Kastner, Manuel général de musique militaire, Paris, 1848, in-4° pl.*





EUROPE XVII^E SIECLE

EUROPA XVITH CENTY

EUROPA XVI^{TES} JAHR^T

DT

IMP FIRMIN DIDOT et C^o PARIS

Vierne del.

273



FRANCE. — XVI^E SIÈCLE

1	2	3	4	5	6
	7	8	9		10

N° 1. Dame veuve en deuil. — N° 2. Henri III. — N° 3. Demoiselle. — N° 4. Demoiselle ou dame veuve en deuil. — N° 5. Bourgeoise en deuil. —
N° 6. Avocat. — N° 7. Dame. — N° 8. Bourgeoise en cotte. — N° 9. Bourgeoise. — N° 10. Demoiselle en peignoir.

Le corsage en entonnoir, en cornet, à pointe allongée, dont la compression « faisait chevaucher les costes les unes par dessus les autres, » selon l'expression d'Ambroise Paré, qui les avait vues sur sa table de dissection, touche à son terme vers la fin du règne de Henri III et le début de celui de Henri IV. Si le dix-huitième siècle n'avait pas produit le panier à coudes, tenant son nom de la commodité que procurait son dessus pour appuyer les coudes, appareil fort approchant de la vertugade en tambour portée avec la taille fine, on n'aurait point à signaler une extravagance égale à celle que nous avons sous les yeux. A cette nouveauté on joignait alors des bras ballonnés, dont la manche, à sa partie supérieure, était, pour le moins, aussi volumineuse que le corsage même. Ces manches gonflées, sans perdre de leur ampleur, se faisaient de plusieurs sortes, ainsi qu'on en peut juger par celles des nos 7 et 9. Les premières sont une réminiscence du goût italien, si fort en faveur dans la première partie du siècle; c'est d'abord le découpage de l'étoffe en bandes longitudinales, procurant des ajourés par lesquels apparaît le vêtement de dessous, ou quelque étoffe en tenant lieu, tranchant vivement sur la couleur du vêtement supérieur; puis, c'est la division en étages, faite ici par un ruban d'or, offrant une succession de gigots dont le plus gros est à l'épaule, et qui vont en diminuant jusqu'aux approches du poignet. Cette manche était indépendante du corsage de robe; on l'y attachait avec des boutons d'or. Il en est de même pour la manche en un seul gigot du n° 9, qui s'agrafait sous l'épaulette. L'antique surcotte, la robe de dessus, n'avait plus de manches; elle se terminait aux épaules en une épaulette, et la jupe n'avait plus d'ouverture sur le devant; ou bien encore, le caprice allait jusqu'à n'en faire plus qu'une jupe fermée, commençant autour du bas de la taille; le haut de cette jupe était disposé en un large revers, rayonnant, raidi, étalant sur les fausses hanches des tuyaux en tout semblables à ceux de la fraise godronnée; on voit cette singulière jupe aux nos 3 et 7, et l'on y peut remarquer qu'on la choisissait de tons clairs, tranchant crûment sur ceux du corsage et de la cotte. Les dames portaient, sous la cage du vertugadin en tambour, le haut-de-chausses ajusté selon l'usage masculin (voir n° 2); on lui donnait le nom de *caleçon*,

mais il ne différait pas de celui des hommes ; il était attaché à un pourpoint mis par-dessus le corps piqué, ou corset à armature ; les bas de soie, de Naples ou d'Espagne, étaient attachés au caleçon avec des aiguillettes ou retenus sous la jarretière comme on le faisait pour le haut-de-chausses ; leur couleur était intense ; on les portait rouges, violets, bleus, verts, noirs : les souliers, souvent blancs, n'étaient plus l'escarpin français, mais la chaussure à l'italienne, *mules de Venise*, et *pianelles* de plus ou moins de hauteur.

Les gants, que l'on portait la nuit comme le jour, étaient frangés, *chiquetés*, coupés, toujours parfumés. La haute collerette en éventail, soutenue contre la nuque par un appareil en fil d'archal, se substituait à la fraise ; on la bordait de dentelles d'or, ou on l'ornait de légers filets sans la border. (Voir n° 8.)

Les dames portaient souvent à cette époque, au corsage de leur robe, le busc apparent ; on le rencontre à notre n° 7. Ce busc, adapté au-devant du corsage, était une lame de buis, d'ivoire, de nacre, d'acier, de laiton, d'argent. On décorait cet objet en vue ; il était gravé, damasquiné, ciselé, sculpté même, et quelquefois en fort relief. La collection Jubinal en offre des exemples variés ; les uns sont en marqueterie, d'autres sont chargés d'ornements et de figurines sculptés dans le bois. Celui-ci, de bois incrusté d'ornements et d'arabesques d'ivoire, est une gaine qui renferme un poignard, et ce n'est pas le seul de ce genre ; un autre, qui est en fer, est aussi le fourreau d'un poignard dont la lame au talon est décorée en forme de cœur. Les uns sont de fabrication allemande, les autres de main italienne, comme l'est, par exemple, un busc plat, en fer finement gravé d'ornements et de figurines où se lit cependant une inscription française : — Ai de madame cette grâce — D'estre sur son sein longuement, — D'où j'ouis soupirer un amant — qui voudroit bien tenir ma place.

Le busc qu'on faisait ainsi deviser en vers fut longtemps du goût des dames, même quand il ne se voyait plus ; l'inscription gravée sur un busc de baleine ayant appartenu à Anne d'Autriche, qui fait partie de la même collection, se termine comme celle que nous venons de citer et commence ainsi «... ma place ordinairement... est sur le cœur de ma maîtresse. »

Celles de nos dames qui sont de qualité devaient être masquées de velours noir ; on n'employait plus le *touret de nez* ou *cache-nez*, plaisamment le *coffin à roupies* (voir notre pl. *Italie*, ayant pour signe la Tête de bélier). On portait le masque le jour, pour se préserver du hâle ; la nuit, on s'en servait aussi à cause des préparations dont on se couvrait le visage pour entretenir la fraîcheur du teint.

Il était défendu aux bourgeoises de se masquer. La bourgeoise n° 9, qui est d'un grand *attifage*, a le *demi-ceint* d'argent d'où pendait, d'un côté la bourse, de l'autre le miroir, montés également en argent ; son collier à triple rang est aussi de cette matière. Il semble que ce fût un privilège caractéristique qui existait en France, comme en certaines villes d'Allemagne, ainsi que nous le disons dans la notice de notre planche ayant pour signe la Boucle d'oreille. Notre autre bourgeoise, n° 8, porte le corps de sa collerette en éventail



FRANCE XVI^E SIECLE

FRANCE XVITH CENTY

FRANKREICH XVI^{TES} JAHR^T



IMP. FIRMIN DIDOT et C^{ie} PARIS

Vallet lith.

par-dessus son corsage, et il semble que ce fût là une disposition assez usitée. C'est dans ce genre, mais en pèlerine transparente, que la demoiselle, n° 10, porte le corps de sa petite collerette en rabat.

N° 2. — Henri III. Costume noir de pied en cap, égayé seulement par le linon de la fraise et des manchettes, et le port, à l'ordinaire, des insignes de l'ordre du Saint-Esprit. Ce vêtement n'est pas de deuil.

Henri II avait porté le blanc et le noir gansé d'or; c'était une influence italienne. Les luthériens, dès son époque, affectant de s'habiller de couleurs sombres, et les catholiques ne voulant pas leur laisser le monopole de l'austérité, beaucoup d'entre ces derniers adoptèrent les couleurs sévères. Philippe II, le sombre Espagnol, est un des prototypes du genre. Mais Henri III, le frivole souverain, le roi qui rapportait le panseron à sa patrie, avait assurément des motifs d'un autre ordre que ceux des catholiques austères, pour se vêtir de noir, comme il le fit. Henri III avait pu voir en passant à Venise, à son retour de Pologne, dans quelle proportion, et avec quel goût, on savait y employer le noir. Rien n'était plus propre à faire ressortir la pâleur du visage, qui était de mode en France à cette époque; « on ne l'y vouloit point maladive, dit un Italien contemporain, mais on la considéroit comme un agrément. » *Fard* (et on sait combien ce roi se fardait) voulait dire alors du blanc de céruse, explique M. Quicherat. Voilà, au fond, pourquoi on voit si fréquemment Henri III tout de noir habillé. Il faut le reconnaître : de la part du fantasque et fastueux monarque, à une époque où tout était à la bigarrure dans le costume masculin et féminin, ce fut une de ses élégances accoutumées du meilleur goût. Le costume représenté est postérieur à l'année 1576, puisque Henri III porte les insignes de l'ordre militaire du Saint-Esprit, fondé par lui à cette date; il les porte à l'ordinaire, comme le faisaient tous les chevaliers, « sur leurs capes et manteaux une grande croix de velours orangé, bordée d'un passement d'argent, et le petit ordre pendu au cou avec un ruban bleu. »

Les n°s 1, 4 et 5, représentent des costumes de deuil. Ici le noir est de tradition, et il n'y a rien à en dire; mais nos n°s 1 et 4, qui sont des costumes de veuves, ont un manteau, ou plutôt un voile tout à fait particulier. C'est tout un appareil; dans notre planche ayant pour signe la Chemise, on voit Élisabeth d'Angleterre affublée d'un vêtement de ce genre, et, avec M. Quicherat, qui en parle comme d'une extravagance du temps de la Ligue, nous lui avons donné le nom de *manteau*; nous pensons, en présence de nos exemples, que le nom de *voile* lui convient mieux. Le voile était prescrit aux veuves, condamnées à cacher leurs cheveux pendant deux ans; durant ce temps elles ne sortaient que voilées; leur voile était en cornette, très court sur les épaules, tandis que les deux bouts de devant descendaient jusque vers les pieds, comme les pans d'une écharpe; outre une robe montante, une *jupe* ou large camisole par dessus, la veuve avait une *barbe* ou collerette droite et fermée, qui lui montait jusqu'à la bouche. Telle était encore la règle en 1561, l'ordonnance de cette année autorisant les veuves à porter toutes les sortes de tissus de laine et de soie, pourvu qu'ils fussent *sans enrichissement*. Nous ne pouvons penser que, malgré les libertés grandes que les dames veuves prenaient au sujet du costume que des ordonnances, déjà anciennes, avaient voulu leur imposer, notamment


en supprimant la barbe et en montrant à découvert leur visage et une partie de leur chevelure, sur laquelle on combinait une réduction de l'antique chaperon obligatoire avec l'escoffion à la mode, nous ne pouvons penser qu'elles aient été jusqu'à supprimer le voile; mais il nous paraît qu'au lieu de s'en cacher le visage, elles ont demandé à l'aurole du léger réseau de soie un moyen d'en faire valoir les agréments; manteau ou voile, ce fut là un singulier appareil fort proche, au surplus, du manteau des femmes nobles du Brabant, tel que Vecellio l'a donné. Le fil d'archal qui le soutenait s'élevait droit de la pointe du corsage, en s'écartant de manière à dégager la poitrine; il passait devant les épaules, prenant là parfois une forme évasée, puis les deux rayons se rejoignaient en arrière en une courbe infléchie à son milieu, de façon que ce sommet en forme de conque semblait un grand capuce ouvert posé sur les épaules, quoiqu'il les débordât. Cet énorme capuce était froncé dans le dos en quelques plis qui tombaient droit à partir de cet arrêt; sur le devant les plis dirigés de chaque côté vers l'arrière couvraient les bras en grande partie, ce qui donnait à ce voile l'aspect d'un manteau rejeté des deux parts, et retombant en arrière dans toute son ampleur. Ce vêtement transparent et embarrassant, qui ne pouvait être qu'à l'usage des dames riches, se faisait, selon toute probabilité, en un réseau de dentelle de soie, de ces réseaux noirs et unis dont Venise était la principale pourvoyeuse et qu'on appelait l'*entoilage simple*.

L'avocat, n° 6, tient en main le sac étiqueté dans lequel les notaires, procureurs, etc., renfermèrent si longtemps les dossiers de leurs clients. — Les magistrats de tout ordre n'étaient plus alors astreints à porter la robe en dehors de l'exercice de leurs fonctions.

Figures tirées du recueil de Gaignières, Cabinet des estampes. (Bibl. Nat. de Paris.)

(Voir pour le texte, principalement M. Quicherat, Histoire du costume en France, et M. Paul Lacroix, le XVII^e siècle, Institutions, usages et costumes.)





XV

38
R